

# La tour de la Chapelle du Château d'Enghien

183

---

## *Contribution à son histoire*

---

### DE INITIO

L'histoire de la tour de la Chapelle du château d'Enghien est évidemment étroitement liée à celle du château<sup>(1)</sup>.

Elle ne s'en distingue apparemment que par les éléments propres à sa destination religieuse et par ce qu'on pourrait appeler sa ...survie après la démolition, en 1808, de ce qui restait alors de cette vaste construction<sup>(2)</sup>.

On s'accorde à reconnaître que c'est à Walter I<sup>er</sup> d'Enghien<sup>(3)</sup>,

---

### ABREVIATIONS

A.A.C.E. Archives Arenberg des Capucins d'Enghien.  
A.C.A.E. Annales du Cercle Archéologique d'Enghien.  
A.G.R. Archives Générales du Royaume.

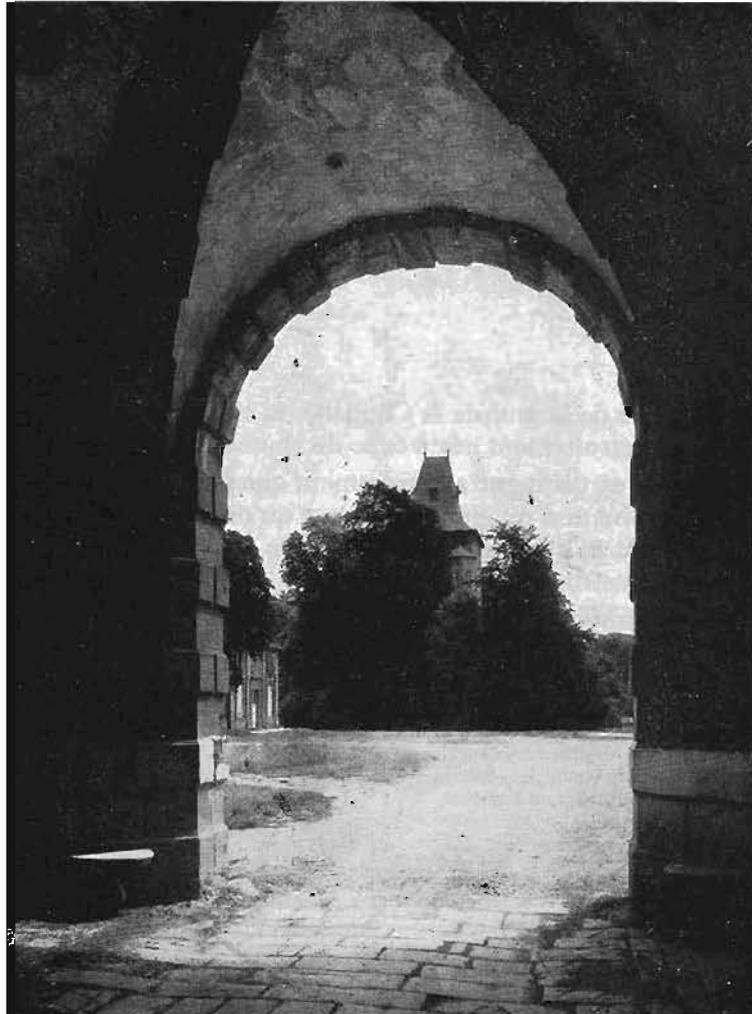
### ICONOGRAPHIE

Toutes les illustrations de cette étude proviennent de l'I.R.P.A. (Institut royal du Patrimoine Artistique, à Bruxelles) que nous remercions pour sa précieuse collaboration.

(1) M. Jean-Louis Vanden Eynde, architecte et archéologue, a été chargé par l'Administration communale d'Enghien d'établir un dossier préalable à la restauration et l'aménagement de cette tour. Il nous a prié d'entreprendre la présente étude en vue de compléter le résultat de ses recherches personnelles. Nous lui laissons le soin et le mérite de traiter de la description architecturale de cet important édifice au travers des siècles.

(2) V. à ce sujet Y. DELANNOY, *Deux dessins de B.-C. Ridderbosch représentant le château d'Enghien en 1781 et la démolition de celui-ci (1803-1808)* dans *A.C.A.E.*, t. XXI, pp. 163-180.

(3) La plus ancienne mention de ce seigneur remonte à 1232 (Mir. DE SOMER, *Recherches sur les origines de la noblesse en Hainaut*, U.L.B., Mémoire de licence, Faculté de Philosophie et Lettres, Section Histoire, 1955-1956, p. 58), voire à 1230 (R. GOFFIN, *Généalogies enghiennoises*, t.I, p.32, dans *Rec. III des Tablettes du Hainaut*, Grandmetz, s.d., qui relève un acte mentionné par J.-J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles, des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Acad. royale de Belg., Classe des Lettres et des Sciences morales et polit., *Mémoires*, t.XLVI, 1952, p. 367); la date généralement admise pour son décès se situe en 1271 (Mir. DE SOMER, *op. cit.*, p. 58 et références sub note 9).



La tour de la Chapelle (1960).  
(Cliché C.A.E.).

que l'on doit la construction de cette tour<sup>(4)</sup>.

Walter Ier devint seigneur d'Enghien au décès de son père, Sohier Ier., survenu vers 1260<sup>(5)</sup>.

Il n'est cependant pas exclu que cet édifice ait été construit avant cette date.

D'après un acte de 1528, il aurait été érigé par Sohier Ier<sup>(6)</sup>. La première mention qui est nommément faite de celui-ci, remonte à 1212<sup>(7)</sup>.

On sait, d'autre part, que ce seigneur a affecté les trois cinquièmes d'une dime qu'il possédait à Enghien, au service d'une messe quotidienne à célébrer au château, mais le mémoire qui rapporte ce fait, ne précise pas la date de cette fondation et celle-ci, d'ailleurs, si elle suppose l'existence d'une chapelle, ou tout au moins d'un autel, n'implique pas nécessairement, au départ, celle d'une tour particulière.

Quoi qu'il en soit, il est malaisé de fixer avec certitude la date de la construction de cette tour.

On ne serait toutefois pas dans l'erreur, semble-t-il, en la situant au plus tôt dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle et, au plus tard, dans le troisième.

Au regard, on peut être sceptique devant une telle datation.

La configuration actuelle de cet édifice le permet, en effet.

Mais on ne peut perdre de vue les modifications extérieures qu'il a subies par la suite.

Pour se convaincre de la haute antiquité de cette tour, il n'est qu'à descendre dans l'actuelle crypte du bâtiment et admirer - oui ! admirer. Et qui pourrait s'en défendre ? - les puissantes assises en

---

(4) R. GOFFIN, *op. cit.*, t.I, p. 33, se référant à Ern. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, Mons, 1876, p. 60, lequel s'appuie sur P. COLLINS, *Histoire des choses les plus mémorables advenues depuis l'an onze cens XXX jusques à nostre siècle, digérées selon le temps et ordre qu'ont dominé les Seigneurs d'Enghien, terminez es familles de Luxembourg et de Bourbon*, Mons, 1634, p. 29 et Tournay, 1643, p. 45. Et de même, M. GALLAND, *Mémoire de la ville d'Anghien, avec la généalogie des Seigneurs qui l'ont possédée, le tout extraict des titres originaux*, mns., Paris, Arsenal, 4914, et (M. de MIEVILLE), *Histoire de la terre, pairie et seigneurie d'Enghien*, dans A. C. A. E., t. VIII, p. 5, sans que soient citées leurs sources, mais s'appuyant, eux aussi, sur Colins dont les assertions pour cette période ne s'imposent pas toujours avec une autorité absolue. Galland est le premier à faire mention de *ses resveries assez lourdes et grossières...*, C'est assez méchamment dit à l'égard du premier historien d'Enghien mais il est manifeste que Galland n'estimait pas beaucoup Colins. Les malversations de celui-ci à l'égard de son maître, Henri IV, n'y sont sans doute pas étrangères (V. à ce sujet Y. DELANNOY, *La cession de la seigneurie d'Enghien par Henri IV à Charles d'Arenberg en 1608*, dans A. C. A. E., t. XXII, p. 26. V. de même les réticences d'Ern. MATTHIEU, *op. cit.*, p. 720, d'Ed. LALOIRE, *Documents concernant l'histoire de la seigneurie d'Enghien*, dans A. C. A. E., t. VIII, p. VI, etc...

(5) Entre le 13 juin 1259 et le mois de mars 1261 (Mir. DE SOMER *op. cit.*, p. 57).

(6) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, 8188 et 10.621.

(7) Mir. DE SOMER, *op. cit.*, p. 54.

moellons de schiste en provenance, sans doute, des anciennes carrières de Marcq. Cela vaut assurément la visite<sup>(8)</sup>.

Il y a, de plus, de quoi... s'interroger.

Comment expliquer cette double structure des fondations en matériaux différents remontant à deux époques distinctes, telle que l'ont révélée les travaux de M.J.-L. Vanden Eynde ?

Quelles furent les circonstances de la destruction du premier édifice ?<sup>(9)</sup>

Pourquoi aussi cette position d'appui contre ce qui constituait alors l'aile Est du quadrilatère que formait le château en ce temps ?

D'après les archives et plans dont on dispose encore aujourd'hui, le château comptait un donjon à l'entrée située à la rue du Château, puis, de gauche à droite, la tour de Fiennes, appelée aussi la Grosse tour (angle Ouest), puis l'imposante tour du Diable devenue par la suite la tour de l'Ange (angle Nord), enfin, face à l'étang actuel du Miroir, la tour de la Chapelle, suivie d'une tourette<sup>(10)</sup>.

Il ne semble pas qu'il y ait eu alors dans le château un autre emplacement réservé à l'exercice du culte.

Sans doute, aperçoit-on dans le *Plan d'Enghien du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle*, reproduit par Ern. Matthieu dans son *Histoire d'Enghien*<sup>(11)</sup>, une grosse tour surmontée d'une croix à l'angle Ouest du château, séparée de la demeure seigneuriale par les bâtiments affectés aux services domestiques, mais cet élément, à lui seul, ne paraît pas déterminant.

Il est peu concevable, en effet, que la chapelle soit à ce point éloignée du corps d'habitation du seigneur et n'en fasse pas partie intégrante.

---

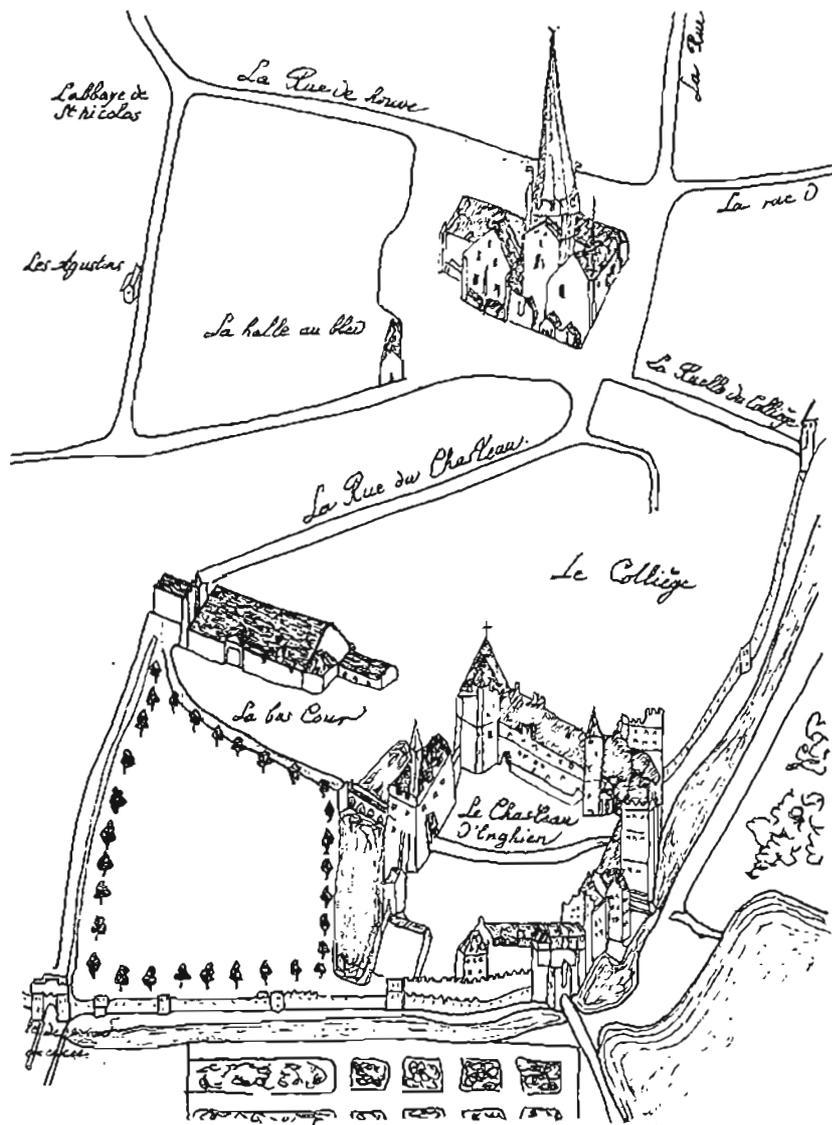
(8) Le Cercle archéologique d'Enghien a suggéré à l'Administration communale d'Enghien la mise en valeur, sans autre affectation, de ce haut lieu architectural.

(9) La chronologie actuellement proposée serait ainsi la suivante : vers 1160 construction du donjon (actuellement Maison Jonathas) et démantèlement de celui-ci en 1194 par le comte de Hainaut; construction de l'aile Est du château au début du XIII<sup>e</sup> s., suivie de l'érection de cette tour. La crypte actuelle qui précède l'accès de celle-ci et qui faisait partie des caves de cette aile est, en effet, chronologiquement antérieure aux caves de cette tour. Ensuite, aménagement des douves.

(10) Il n'est pas plus aisé de déterminer quand exactement a été construit le château proprement dit.

Il serait intéressant à cet égard de relever la localisation des divers actes scellés par le seigneur d'Enghien durant cette période. Ce travail est en cours. L'état d'avancement de ces recherches ne nous permet pas aujourd'hui d'en tirer des conclusions des plus significatives.

(11) On ne connaît pas l'origine de ce plan qui semble avoir disparu. Il ne figure pas dans la collection des cartes et plans du fonds d'Arenberg aux A.G.R. dont l'inventaire encore inédit a été dressé par M. l'archiviste André VANRIE.



Le château d'Enghien. Plan géométral (XVII<sup>e</sup> s.).

La tour d'angle, à gauche, surmontée d'une croix est la tour de Fiennes; la tour d'angle, à droite, la tour du Diable, appelée au XVII<sup>e</sup> s. la tour de l'Ange lorsqu'Anne de Croy la fit surmonter d'une ange qui ne survécut guère longtemps aux intempéries.

(Cliché C.A.E.).

Au surplus, cette tour – la tour de Fiennes – a été érigée bien plus tard par Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien et de Fiennes<sup>(12)</sup>.

Par contre, en 1618, l'actuelle tour dite de la Chapelle est bien affectée au culte, ayant de part et d'autre de l'entrée, ainsi qu'il se voit encore actuellement, une loge ayant servi d'oratoire respectivement au prince-comte Charles d'Arenberg et à son épouse, la duchesse Anne de Croy<sup>(13)</sup>.

Et bien avant cette date, la même destination du rez-de-chaussée s'affirme par les embellissements qu'y réalisa Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein devenu seigneur d'Enghien par son mariage avec Françoise de Luxembourg, dame d'Enghien.

On peut donc considérer que le bâtiment, appelé de nos jours, la Tour de la chapelle castrale, est bien le sanctuaire primitif du château et que, si la date de sa construction ne coïncide pas nécessairement avec celle du château, elle n'en est, sans doute, pas très éloignée.

## DE ALTARIS BENEFICIO

A ce sanctuaire était attaché pour le service des messes un bénéfice ecclésiastique<sup>(14)</sup>.

Primitivement, la collation en appartenait aux abbés de Saint-Denis-en-Broqueroie : *il leur compète et appartient le droict de dismes, tant grosses que menues, de ce qui se cueille et lève, croît et nourrit au clos du parcq au chasteau d'Enghien, à l'advenant de dix au cent*<sup>(15)</sup>.

(12) Ern. MATTHIEU, *op. cit.*, p. 163, se basant sans doute sur P. COLINS, *op. cit.*, 1ère. édit., p. 211 et 2<sup>me</sup>. édit., p. 159; et de même M. de MIEVILLE, *op. cit.*, p. II.

(13) J. BOSMANS, *L'ameublement du château d'Enghien au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *A.C.A.E.*, t.I., p. 417.

(14) L'autorisation de célébrer la messe au château remonte bien loin dans le temps sans qu'on puisse actuellement en préciser la date exacte. On sait toutefois que le 21 oct. 1328, le pape Jean XXII (Giac. d'Euse, 1316-1334) permit à Walter III d'Enghien et à son épouse de faire célébrer la messe devant eux et leur famille avant le jour et même en cas d'interdit (Ern. MATTHIEU, *Documents pontificaux sur la ville et les seigneurs d'Enghien au XIV<sup>e</sup> e.s.*, dans *A.C.A.E.*, t.VI, pp. 246-247). Voir aussi les actes de Clément VI (Piet. Roger, 1342-1352) et d'Innocent VI (Stef. Aubert, 1352-1362), respectivement des 18 nov. 1343 et 13 juin 1362 (Ern. MATTHIEU, *id.*, pp. 248 et 251).

Dans le langage ecclésiastique, le *beneficium* est un droit perpétuel ou à vie de percevoir des revenus d'un bien consacré à Dieu, à condition de remplir un office spirituel constitué par l'autorité de l'église. V. sur ce sujet l'excellente étude du chan. P. CLAESSENS, *Des bénéfices ecclésiastiques dans l'ancienne Belgique*, dans *Précis historiques*, n° 4, 1886, pp. 161-174.

(15) *A.A.C.E., S.E.B.*, 339.

Ce clos était « à labour »; dès lors, pas de problème pour en percevoir la dîme; il n'en fut plus de même lorsque ces terres furent incorporées dans le parc pour lui servir de garenne. Il s'en suivit des difficultés lorsque, du *seul consentement du pretre déserviteur*, cette dîme fut remplacée en accord avec le seigneur d'Enghien par une rente compensatoire. Elles ne manqueront pas de s'aggraver lorsqu'Anne de Croy s'adressera aux Augustins de la ville pour célébrer cette messe journalière<sup>(16)</sup>.

Par la suite, cet office sera confié au chapelain de la Maison, mais celui-ci semble s'en être déchargé en le confiant aux Augustins. Or, ceux-ci, lassés par de multiples conflits tant avec les abbés qu'avec le curé d'Enghien, finiront, tout en protestant de leur dévouement envers le duc d'Arenberg, par décider, en 1729, de renoncer à l'exercice de ce culte quotidien. Et voici la Sérénissime Maison *privée d'une chose aussi utile que salutaire* et en procès avec l'illustre abbaye. S'agit-il d'un bénéfice ou d'un simple cantuaire<sup>(17)</sup>?

Comment pouvoir répondre à cette délicate question ? *Il y a, reconnaîtra le Conseil ducal, des présomptions de part et d'autre, mais point de preuves de la nature de cette fondation, avec cette spécialité que le titre ne s'en trouve point...* Une transaction sera conclue en 1750<sup>(18)</sup>.

---

(16) En fait, les Augustins avaient déjà desservi cette chapelle bien avant cette date mais ce service avait sans doute été interrompu par les événements politiques de l'époque (confiscations de la seigneurie, etc...) qui ne permirent pas, de toute évidence, le règlement du bénéfice y attaché.

*A eulx* (Pères augustins), au nom de Maître Anthoine Lascart (orthographié aussi : Lascart, Lascart, etc.), *chapelain du chasteau dudit Enghien, IX livres, accordés en récompense du droict de dismage audû parcq, moyenant quoy et aultres revenus, ledit chapelain est tenu de célébrer ou faire célébrer chascun jour une messe à la chapelle dudit chasteau* (A.G.R., Fonds d'Arenberg, 18. Comptes généraux. Compte de 1643, f° 97).

*Aux mêmes religieux pour la célébration de la dite messe à la chapelle de chasteau... XXXVI livres* (ID... Compte de 1648, f° 84).

Le nom d'Antoine Lascart n'est plus cité après 1647 qu'en tant qu'il fut chapelain (ID... Compte de 1648, f° 83 et 1649, f° 80).

(17) A.A.C.E., S.E.M., 47.

(18) A.G.R., Fonds d'Arenberg, 3188.

Par la suite, aux Augustins succéderont les Capucins.

Lors de la réinstauration des Capucins au couvent d'Enghien reconstruit par les soins de la princesse Marie-Ludmille, princesse de Lobkowitz, épouse du duc Prosper d'Arenberg, il fut, en effet, convenu entre le duc et la duchesse, d'une part, le P. Alphonse de Grave, gardien du couvent d'Enghien, le P. Bernardin d'Uden, custode provincial, et Mgr. Eustache Gonella, archevêque de Néocésaré, nonce du Saint-Siège et délégué apostolique des Ordres réguliers de Belgique, d'autre part, qu'il y aura toujours à notre disposition un Révérend Père qui puisse venir dire la messe dans la chapelle de notre château d'Enghien, chaque jour que Nous le désirerons et sans aucune indemnité (11 sept. 1852).

Cet engagement sera confirmé par le P. Nicolas de Saint-Jean, ministre général de l'Ordre des Frères mineurs capucins (Rome, 17 juin 1870), (A.G.R., Fonds d'Arenberg, F.A. 13.168), et ultérieurement par le P. Bienvenu de Saint-Michel, vicaire provincial des Frères mineurs capucins de Belgique, et le P. Fidèle de Meerle, gardien du couvent d'Enghien (Bruges, 29, nov. et Enghien, 1<sup>er</sup> déc. 1899).

Notre intention n'est pas de retracer par le détail ces démêlés. Ils ne sont évoqués ici que pour relever l'exercice effectif du culte dans cette chapelle depuis les origines de celle-ci; il ne sera interrompu qu'à l'occasion de certains conflits dont les plus importants sont de caractère international.

### SUB LEONIBUS ET LILIIS.

On possède, du moins à ce jour, peu d'éléments concernant l'histoire matérielle de cette chapelle sous les d'Enghien comme sous les comtes de Luxembourg-Saint-Pol (1394-1483), sinon que ce sanctuaire est entretenu ainsi qu'il en est du château<sup>(19)</sup>. Même imprécision en ce qui concerne son mobilier et ses œuvres d'art, s'il en est ou en reste à la suite de la saisie par Charles le Téméraire des *tapisseries joyaulx, livres et autres biens meubles* se trouvant au château<sup>(20)</sup>.

Quoi qu'il en soit, la chapelle sera considérablement embellie par Philippe de Clèves et son épouse, Françoise de Luxembourg (+1523). Le détail n'en est pas connu mais la tradition en paraît bien fondée (21).

(19) Notamment en 1469, réparation des gouttières par Andrien Simon et son fils, plombiers à Mons (A.G.R., *Chambre des comptes*, 19.741, f° 66); en 1470; A. Wautier Geldequin, machon, pour avoir des briques repavé et refait par dehors... (ID., 19.742, f° 71). A. Hoste Le Vies, pour plomca destiné à souder les voyes et gouttières de la chapelle (ID., f° 75). On note encore en 1471 l'achat de deux neufves ampulles servans en la chappelle dudit chasteil, pour ce que les aultres sont toutes derompues et bluschiés (vides), (ID., 19.743, f° 60); en 1474, réparation à la cloche (ID., 19746, f° 45); en 1475, restauration des verrières, etc...

(20) Instruction donnée par Charles le Téméraire à Martin Steenberg de se rendre au château d'Enghien pour faire mener en son hôtel à Bruxelles les tapisseries, joyaulx, livres et autres biens meubles y estans pour y estre gardez à nostre prouffit. Si faites, en ce, bon devoir et acquit, veillant toutefois à ce que le chasteil dudu Enghien demeure raisonnablement fourny de vaiselle de cuisine et autres biens meubles, utencilz pour la résidence de nostre capitaine (Paris, Biblioth. Nationale, N.A., France, S.267, f° 7), le très peu regretté Pierre de Hacquenbach dont je crois me souvenir que le chef tragique « repose », enfin paisible, ... au musée de Neuchâtel (Suisse)...

(21) Ern. MATTHIEU, *op. cit.*, p. 168 et la remarquable étude du Dr. DE FOUW sur *Philips van Kleef*, Groningen, 1937, p. 355. Dans la riche collection d'œuvres d'art de cet important personnage, il n'y avait pas que des tableaux dont l'emploi du latin et du vieux français permettrait, seul, de donner la description et par là même d'éviter de choquer l'élémentaire pudeur du commun... (V. à ce sujet J. FINOT, *Les collections des tableaux et d'objets d'art de Philippe de Clèves, sire de Raveslain*, dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, 1895, pp. 155-170).

L'embellissement de la chapelle par Philippe de Clèves est rappelé dans celle-ci même par son chiffre sculpté à foison dans les boiseries de celle-ci (Ed. LALOIRE, *Le chiffre de Philippe de Clèves, seigneur d'Enghien*, dans *A. C. A. E.*, t. VIII, pp. 222-224), autant que par la longue inscription en latin figurant à l'entrée du sanctuaire. Le texte en est reproduit par Ern. MATTHIEU, *op. cit.*, pp. 173-174. Pour satisfaire de nombreux, sinon la plupart des visiteurs de cette chapelle qui s'interrogent avec un louable intérêt sur la signification de ce texte, on en trouvera la traduction à l'annexe I.



CAROLVS LIGNIVS AREMBERG COMES COP.  
IAHVANNES VICTOR AD ELECTOREM COLONIEN.

Charles, prince-comte d'Arenberg,  
duc d'Arschot, seigneur d'Enghien (1550-1616).  
Franç. Brunn sculp.. Ex F de Strada, *De bello belgico*,  
Mains 1651, p. 712.  
(Copyr. A. A. C. E., cliché C. A. E.).

Par la suite, les nouvelles confiscations du domaine lors des conflits entre l'Espagne et la France, auxquels directement ou indirectement sont mêlés les seigneurs d'Enghien, ne seront certainement pas de nature à poursuivre cette heureuse évolution, sinon simplement à en conserver les effets. Rien n'est plus significatif à cet égard que l'inventaire dressé, en 1598, de ce que contient encore le château : dans la chapelle, il reste à peine quelques nappes, dessus et devant d'autel, quelques chandeliers de *cuyvre* ou *d'estain*, une dizaine de tableaux et statues...<sup>(22)</sup>.

### SUB MESPILIS ET TURBULENTIBUS.

Il en est à ce point que, dès l'achat de ce domaine par le prince-comte Charles d'Arenberg et la duchesse Anne de Croy, les nouveaux propriétaires se devront d'inviter l'archevêque de Cambrai, Guillaume de Berghes, pour rebénir et reconsacrer l'autel. Le prélat s'y rendra *personaliter*, laissant à son départ le baume de quarante jours d'indulgences et de la rémission de tout péché à quiconque viendrait prier là le dimanche anniversaire de cette consécration<sup>(23)</sup>.

Dès lors, la chapelle va recevoir un nouveau lustre. Un peintre, venu de Bruxelles, y travaille durant tout un trimestre<sup>(24)</sup>, et l'on aménage, de part et d'autre de l'entrée, une loge l'une, à gauche, tapissée de *cuir doré et argenté à fond noir* avec un prie-Dieu pour Monseigneur, et l'autre, à droite, tapissée de *cuir d'Espagne, le fond vert* avec, de même, un prie-Dieu armorié pour Madame<sup>(25)</sup>.

Chacun disposera néanmoins dans le château d'un oratoire particulier. C'est, sans doute, plus intime; assurément moins froid l'hiver et plus confortable en tout temps; certainement aussi plus personnel : chacun le décorera selon ses goûts et dévotions...<sup>(26)</sup>.

Au décès du prince-comte Charles d'Arenberg (1616), le mobilier de la chapelle comprend principalement un triptyque représentant Notre-Dame accostée de saint François à droite et de sainte Claire à gauche, le tout surmonté d'une autre statue mariale

---

(22) Cet inventaire a été reproduit dans Y. DELANNOY, *L'ameublement du château d'Enghien au commencement du XVII<sup>e</sup> s.*, dans *A. C. A. E.*, t. XXI, pp. 346-352.

(23) *A. A. C. E.*, *S. E. B.*, 281.

(24) *A. G. R.*, *Fonds d'Arenberg*, 9. 909, compte de 1607-1610.

(25) *A. G. R.*, *Fonds d'Arenberg*, I. 725 et Jules BOSMANS, *op.cit.*, pp. 417-418.

(26) L'archevêque de Cambrai, Fr. Van der Burch, permettra à la duchesse d'entendre la messe dans son château ou dans son oratoire, de même qu'à ses amis et domestiques, excepté le jour de la résurrection de N.S.J.C. (*A. A. C. E.*, *S. E. B.*, 301. Cambrai, le 28 déc. 1628; *ID.*, *Rapports et ordres Intendance*, 123 où il est précisé qu'il s'agit d'une messe quotidienne).

accompagnée de diverses reliques des Onze mille Vierges. La partie inférieure de l'autel est divisée en sept niches contenant des reliques de même origine.

Les parois de la chapelle sont décorées d'une tapisserie de cuir d'Espagne, vert et or, mais surtout de vingt-sept arcures en bois coloré abritant des tableaux évoquant les miracles de Notre-Seigneur.

Une dizaine d'autres ornent le jubé; elles contiennent des tableaux représentant divers saints et saintes : Antoine, Christophe, Ghislain, Roch, Luc, Hélène, Barbe, Druon, Sébastien et Adrien.

Dans le jubé, on dénombre encore une vingtaine de tableaux retraçant la vie de la Vierge, ainsi qu'une statue en albâtre de saint Thomas.

La chapelle ne paraît compter alors qu'un seul calice, mais elle est manifestement plus riche en lingerie, dentelles, soieries, tentures, etc...<sup>(27)</sup>.

On constate que, vingt ans plus tard, le mobilier de la chapelle a subi diverses modifications.

Dans un décor de trois tapisseries de haute lice, d'or et de soie, l'autel comprend notamment une statue en albâtre représentant la Vierge et l'Enfant Jésus, et, de part et d'autre, dans des niches, ici saint François en extase, là saint Paul et saint Antoine, surmontés de deux tableaux : Notre-Dame du Bon Vouloir et saint Léonard.

Le sanctuaire s'est enrichi d'une croix d'ébène contenant un morceau de la sainte Croix. Il y a là aussi deux reliquaires d'argent comprenant, l'un une épine de la couronne du Christ, l'autre une petite croix taillée dans le bois de la sainte Croix, offertes par l'électeur de Bavière à la duchesse, des pyramides d'ébène, taillées par Steffen Mayer<sup>(28)</sup>, contenant également des reliques, une grande croix en cristal de roche, une statue de Notre-Dame taillée dans le bois de Notre-Dame de Montaigu, un grand suaire peint sur toile d'après le Suaire de Besançon; six chandeliers en cristal de roche, etc..., etc...

A la sacristie sont rangées des chasubles et leurs accessoires, le tout de grande valeur : toile d'argent « feuillagée » d'or, toile d'or « feuillagée » d'or et de soie, velours, gaze, soie rehaussés d'or, d'argent, etc...

(27) J. BOSMANS, *op. cit.*...

(28) A. A. C. E., *Notes d'Ed. Laloire.*

Sur Steffen Mayer, auteur de la superbe table d'autel et tabernacle d'ében et yvoir décorant le maître-autel de l'église des Capucins d'Enghien, v. Y. DELANNOY, *Etienne Mayer et le maître-autel de l'église des Capucins d'Enghien*, dans A. C. A. E., t. XIV, pp. 158-162 et P. AUG. ROEYKENS, *Le tabernacle de l'église des Capucins à Enghien. Son origine*, dans A. C. A. E., t. XVI, pp. 87-108.

Mais tout cela n'a rien de comparable avec les trésors accumulés par Anne de Croy dans son oratoire personnel<sup>(29)</sup>.

Qu'en adviendra-t-il à son décès, en 1635 ?

Ce seront, pour le plus gros, la vente<sup>(30)</sup>, le partage entre ses nombreux enfants et, en 1640, l'expédition à Madrid de quoi « meubler » les appartements du prince-comte Philippe-Charles d'Arenberg retenu là prisonnier par Philippe II<sup>(31)</sup>. Il semble toutefois que cela n'a pas affecté la chapelle : les précieux reliquaires notamment resteront là<sup>(32)</sup>.

Par contre, ils n'apparaissent plus dans l'*Inventaire des meubles de la maison d'Enghien* dressé en 1663<sup>(33)</sup> et l'inventaire établi au décès du duc Philippe-François (1625-1674) ne mentionne plus à la chapelle qu'un ornement d'autel de pan noir avec des franges d'or, quatre chandeliers de bois argenté ainsi qu'un crucifix en bois

(29) Pour le détail, v. Y. DELANNOY, *L'ameublement...*, op. cit., pp. 357-363.

(30) Les exécuteurs testamentaires d'Anne de Croy, Jacques Boonen, archevêque de Malines, Josse Bachelier, chanoine de la cathédrale de Tournai, l'avocat Jacques Rebz et J. van Wavre firent vendre un grande partie de cette collection dont quelque deux cents cinquante tableaux sur les cinq cents et vingt qui la composaient. Nous n'avons pas, à ce jour, retrouvé le livre de la vente, mais on sait qu'il indiquait le nom des acheteurs, le prix de vente et l'indication sommaire de l'objet du tableau avec d'ordinaire la mention : petites peintures, paysages, peintures sur bois, à l'huile, sur toile, peinture à plaisir, portraits, peintures facétieuses, peintures au vif, vieilles peintures, peintures de ville, peintures religieuses, peintures de navire, etc... Cette vente eut lieu à Mons, du 4 au 15 mai 1635. Elle produisit 23.179 livres, 9 sous (A. A. C. E., Notes d'Ed. Laloire).

Echapperont toutefois à cette vente notamment les biens repris dans l'*Inventaire des meubles de fidecommis que Leurs Excellences laissent après leur mort de tous deux à Philippes d'Arenberg, leur filz aîné, toutefois à condition qu'ilz demeureront à tousiours et à jamais au chef de la Maison d'Arenberg et non aux filles, sans en pouvoir jamais rien disposer quoy que ce soit de ses inventaire, ny donner ny aliener ny séparer en nulle manière que ce puisse estre, ains laisser le tout comme il est. On y relève notamment quatorze tapisseries de haute-lice (une suite de six dénommée *La Gloire immortelle* et une suite de huit appelée *La Terre d'Enghien*) et surtout les *Choses de dévotion*, à savoir : *Premièrement la table d'autel qui est du chasteau d'Enghien en la chapelle, tout comme elle est, tant l'enhault que l'embas;**

*Les vingt-huit tableaux de compartimens, tous plains de reliques, plusieurs avecq les noms et d'autres point, et autres dignitez, lesquelz sont tous mis en l'oratoire d'en hault, dessus celuy de Monseigneur en entraru en la chapelle d'Enghien à la main gauche, avecq les attestations y servant;*

*Les peintures des deux costéz d'en hault et mises dedans des casses de bois peintes et dorées, des miracles de Nostre-Seigneur, en nombre de dix-huit;*

*Les tableaux de la vye de Nostre-Dame avecq des bois peinctz et dorrez qui sont mis l'arcure en hault où que les chantres chantent, en nombre de XXII.*

Ainsi en décidèrent, par disposition testamentaire, Charles d'Arenberg et Anne de Croy, le 1 janvier 1616; le prince-comte devait décéder dix-huit jours plus tard.

On apprend par la suite qu'Anne de Croy a effectué certains transferts. Il est, en effet question d'un changement qu'elle a fait de la table d'autel de la chapelle cy-dessus mentionné et de la transposition qu'elle a aussi fait des reliques et dignitez qui estoient aux 28 tableaux et compartimens en l'oratoire d'en hault pour estre mieux mises et employées maintenant à la grande décoration et ornement de ladite chapelle (26 août 1632). (A. G. R., Fonds d'Arenberg 8.736. V. aussi *Cour féodale Brabant*, 145, f° 170 et *Enregistrement*, 372, f° 215. Egalement, Fonds d'Arenberg 10.354. Papiers relatifs à Philippe d'Arenberg, 1610-1634).

(31) Nous préparons la publication de l'inventaire de cette extraordinaire expédition.

(32) A. A. C. E., S. E. B., 307. *Inventaire des ornemens d'église restant au château d'Enghien*.

(33) A. G. R., Fonds d'Arenberg, 4.828.

et deux petits reliquaires, de même à la sacristie, quelques chasubles et accessoires sans grande valeur<sup>(34)</sup>. Entretemps, il a même fallu redorer le calice : *il estoit usé de la sorte qu'on ne s'en pouvoit plus servir pour dire la messe...*<sup>(35)</sup>, rafistoler le goupillon tant il était délabré<sup>(36)</sup>, etc...

Bref, une nouvelle fois, la chapelle a perdu son éclat d'antan.

Est-ce, au travers d'autres partages, au profit du château d'Héverlé ou de l'hôtel de Bruxelles où séjourne plus régulièrement la Sérénissime Maison ? On ne sait, mais on ne peut ignorer que, dans la perspective des splendides jardins d'Enghien, le voisinage immédiat d'un château, déjà partiellement démoli, au surplus sans le moindre charme et confort, convenait de moins en moins : il est destiné, en effet, à disparaître tôt ou tard et, manifestement, l'on porte plus d'intérêt alors aux beautés naturelles du parc<sup>(37)</sup> qu'à cette construction dont le sort, malgré ses solides fondements, est devenu incertain, sinon fragile<sup>(38)</sup>.

Au surplus, s'amoncellent à l'horizon des nuages lourds d'orages politiques qui bientôt vont éclater et déverser ici, par milliers, des soldats de tout acabit autant que de poils : français, espagnols, italiens, hollandais, etc... De nombreux déménagements les ont heureusement précédés<sup>(39)</sup>. On ne pourra toutefois pas éviter la confiscation du domaine<sup>(40)</sup>.

Interrogé sur les travaux qui auraient pu se réaliser au cours de ces troubles, l'archiviste de la Maison répondra au duc Charles-Marie d'Arenberg :

---

(34) A.A.C.E., S.E.B., 356.

(35) *Payé à Jan Bricquet, orfèvre pour avoir redoré le calice de la chapelle du château, tant pour la livraison d'or que la façon... LXXVI livres* (A.G.R., Fonds d'Arenberg, Compte de J. Guillaume, 1644, f° 134).

(36) Il le sera par l'orfèvre Lieven Gobau (A.G.R., *Id.* 2.531. Compte de 1644, f° 110).

(37) Sur l'importance des dépenses effectuées au parc durant les années 1646-1674, v. A.G.R., Fonds d'Arenberg 10.246, 10.248, 10.676, 6.595, etc..., et A.A.C.E., Comptes généraux des mêmes années.

(38) Les intentions de démolir le château apparaissent à maintes reprises. V. notamment dans la *Description du Parc d'Anguien situé dans la comté de Hainaut* par Nicolas VISSCHER, servant d'introduction à la *Villa Angiana, vulgo Het Perc van Anguien* de Romeyn DE HOOGHE (1645-1708) : *On a dépeint ici dans des cartes à part chacun de ses aspects, hormis le Château du Duc que le peintre n'a pas dessiné, parce que leurs Altesses ont formé depuis long temps la résolution d'en faire bâtir un autre plus somptueux et qui fera un plus bel effet.*

(39) *Payé à Jan Hosart, charpentier, pour deux cent pieds de planche employées à une casse (casse) où sont estés mis les ornemens de la chapelle du château envoyez d'Enghien à Bruxelles, ce dernier d'avril 1644... XII livres* (A.G.R., Fonds d'Arenberg, Comptes généraux, 18, f° 127).

*Payé à Jan De Meulders pour charriage de peintures, ornemens, reliquaires et mœubles d'Enghien à Bruxelles par ordre du R. P. Charles, en juillet et nousi 1648... 24 livres* (A.G.R., Fonds d'Arenberg, Compte de 1648, f° 98).

(40) Notamment en 1677 (A.A.C.E., S.E.B., 208).

*Je ne trouve rien qui prouve que, pendant le règne de ces deux seigneurs<sup>(41)</sup>, on auroit fait quelques embellissemens ou ouvrages nouveaux au château et parcq d'Enghien et cela n'est pas étonnant puisque, de leurs tems, on a presque toujours été en guerre<sup>(42)</sup>.*

Quant au duc Léopold (1690-1754), ses préoccupations iront davantage au parc qui en avait bien besoin, aux pavillons, écuries, orangerie qu'il fera construire, et à ce théâtre où l'ami de Voltaire se plaisait mieux qu'à l'autel.

Le duc Charles-Marie (1721-1778) qui lui succède, trop souvent en Autriche, puis en France, ne séjournera ici qu'à la fin de sa vie pour régénérer un *parc qui tout pourrissoit*, et la situation de la chapelle serait ainsi restée la même si le faite de celle-ci n'avait exigé qu'on y prête attention : on le réduira de sept pieds : la dépense en chaux, charpentes ardoises et plomb s'élèvera à 333 florins<sup>(43)</sup>

L'architecte de Wailly (1730-1798) sera chargé en 1781 par le jeune duc Louis d'Arenberg (1750-1820), d'établir le plan d'un nouveau château : la façade principale atteint environ quatre-vingt-dix mètres sur dix-huit ; l'accès en est prévu au départ de la chaussée de Bruxelles le long d'un canal de quelque quatre cents trente mètres de longueur<sup>(44)</sup>. Il est intéressant d'y relever que la chapelle, accostée d'un majestueux escalier à deux rampes, et couronnée par un dôme, occupe le centre de cette grandiose construction. Ce projet ne fut pas exécuté<sup>(45)</sup> ; il n'en demeure pas moins cette intention de maintenir – non sans quelques modifications – cet important élément de l'ancienne résidence des seigneurs d'Enghien. On a voulu souligner à ce sujet que *l'idée de tirer parti des éléments anciens en redoublant la tour, donne une silhouette médiévale très saisissante et riche d'impli-*

(41) Charles-Eugène (1633-1674) et Philippe-Charles (1663-1681).

(42) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 10.248, f° 28.

(43) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 333 et 379. Compte de 1777.

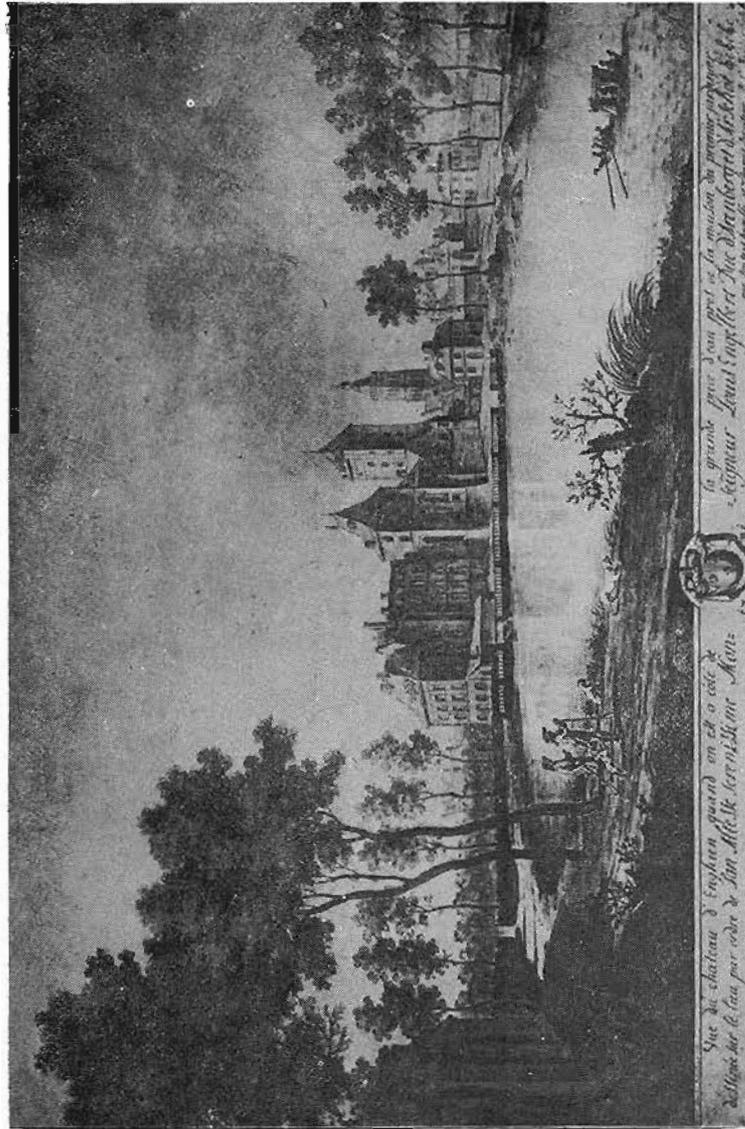
(44) Notamment, A.G.R., *Fonds d'Arenberg*. Cartes et plans, 1496.

Commentaires du duc : *La chapelle du château doit trouver son emplacement dans le grand vestibule et, pour cela, je crois qu'on parviendrait à en placer la cage entre les deux rampes des escaliers qui doivent mener aux paliers des galeries.*

Commentaires d'un conseiller du duc : *La chapelle se trouvera placée ainsi qu'on le désire, tant pour la commodité du service que pour la décence qui ne permet aucune habitation supérieure...*

Sur cet architecte, v. notamment le remarquable *Charles de Wailly, peintre architecte de l'Europe des Lumières* édité par la Caisse Nationale des Monuments historiques et des sites à l'occasion de l'exposition organisée en 1979 à l'Hôtel de Sully à Paris. A compléter par V.-G. MARTINY, *Charles de Wailly, architecte du roi de France, et les premiers projets de construction d'un nouveau théâtre à Bruxelles*, dans U.L.B., Groupe d'études du XVIII<sup>e</sup> s., 1977, pp. 86-99.

(45) On n'en connaît pas actuellement les raisons. On peut toutefois raisonnablement supposer que les circonstances politiques du temps n'y sont pas étrangères. Et peut-être aussi l'état des finances duciales qui firent adopter, quelques années plus tard, mais dans un autre site du parc – celui de la chaumière – le projet plus modeste de Louis Montoyer. Le château édifié suivant le plan de ce dernier eut une existence plus qu'éphémère. On pourrait dire celle d'un mort-né : il brûla le jour même de son inauguration (28 oct. 1786). A relever ici les regrettables confusions d'Ern. MATTHIEU, *op.cit.*, pp. 166-167.



Le château d'Enghien (façade principale arrière). Dessin de B.-C. Ridderbosch (1781)  
 Au centre, la tour de la Chapelle; à droite, la tour de l'Ange; dans le fond la tour de l'église  
 St.-Nicolas.  
 (Cliché C. A. E.).

fications à l'orée du néo-gothique<sup>(46)</sup>. C'est, sans doute, bien dit, mais, par delà cette considération, est-il exclu d'y voir cet attachant respect d'un seigneur qui, dans l'auguste lignée de ses ancêtres, se devait d'en illustrer et maintenir la très chrétienne devise... *Christus protector meus*.

Qu'advient-il de ce sanctuaire au cours des années qui précèdent le grand virage humanitaire de cette fin de siècle ?

Bien évidemment, le mobilier ne va pas s'enrichir. L'immeuble, lui, ne subit aucune modification. On sait toutefois qu'à l'approche des sans-culottes, il s'est indiqué d'oster ou de couvrir les armoiries qui s'y trouvaient<sup>(47)</sup>.

Par la suite, le château sert d'hôpital militaire durant quatorze mois<sup>(48)</sup> et la chapelle s'en trouve *si dégradée qu'il ne reste rien*<sup>(49)</sup>. Le culte divin en sera, de toute évidence, interrompu; il ne reprendra qu'après le retour d'émigration de la duchesse, devant de huit ans celui de son mari, toujours hésitant à repasser le Rhin<sup>(50)</sup>.

Le duc est accueilli ici, le 7 septembre 1803, dans un enthousiasme délirant et, peu après, des charpentiers et des peintres travaillent à la chapelle.

C'est ensuite à coups de mine, la démolition des autres bâtiments et tours au grand effroi des corbeaux qui jusqu'alors nichaient là-haut dans une dignité aussi goguenarde qu'imperturbable<sup>(51)</sup>.

---

(46) Lettre de M<sup>lle</sup> Monique Mosser, organisatrice de cette remarquable exposition, à l'auteur. Paris, 26 déc. 1973.

(47) A. A. C. E., Conseil. Reg. 5, 23 nov. 1792, résolut. du 15 janv. 1793, 105.

(48) Le château n'est plus qu'un *bâtiement antique rendu inhabitable par l'hospice militaire qui y a été établi pendant environ quatorze mois* (A. A. C. E., Conseil. Dos. 352, résolut. 1797).

... *Enghien est un hôpital; Bruxelles, la demeure des scélérats de commissaire et Héverlé est pillé de fond en comble. Adieu ! En voilà plus qu'il n'en faut pour ne plus être gai...* (A. A. C. E., Correspondance du duc Louis d'Arenberg, Reg. 41/1913, f° 172, lettre au baron d'Hogvoorst à Hilderheim, le 1er. juil. 1795).

... *Mon château d'Enghien est un hôpital, mon hôtel le repaire des commisaires et mes bois la proie des brigands et des paysans du pays. Héverlé a été pillé de fond en comble et les effets de mon habitation d'Arenberg ont été vendus publiquement. Malgré tout cela, tout est réparable si tout cela finit bientôt et, à l'aide de l'abolition du luxe, du superflu et des fantaisies, il nous restera encore du quoi vivre et rire...* (ID., f° 176, lettre à Bosschaert à Hachenburg, le 4 juil. 1795).

Le duc précise encore : ... *Pour Enghien, on en a fait un hôpital et mes beaux jardins sont tellement dévastés que probablement j'y ferai passer la charrue à mon arrivée... Dans mes forêts, on a coupé au moins 80.000 chênes pour la marine...* (ID., Reg. 41/1912, f° 33. Lettre à l'abbé de Villedon à Berne, le 28 juil. 1795).

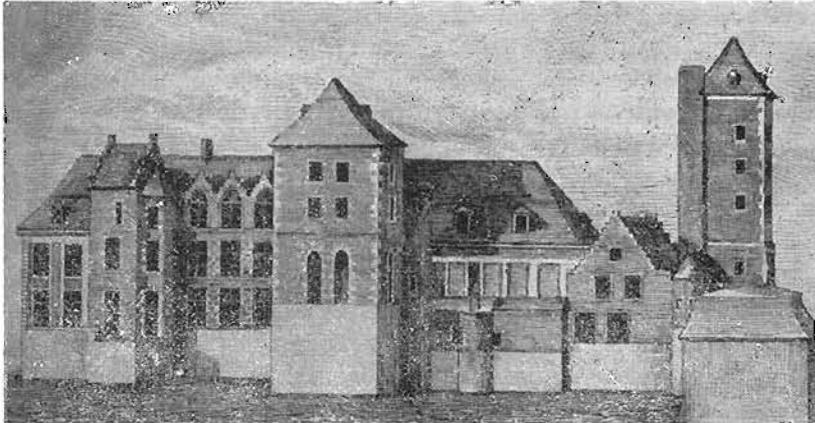
On trouvera à l'annexe II un rapport plus détaillé concernant le château et le parc d'Enghien.

(49) A. A. C. E., Correspondance de J.-J. Gendebien. Lettre au duc Louis d'Arenberg, Bruxelles, le 1<sup>er</sup> sept. 1795 dont le texte est reproduit à l'annexe II.

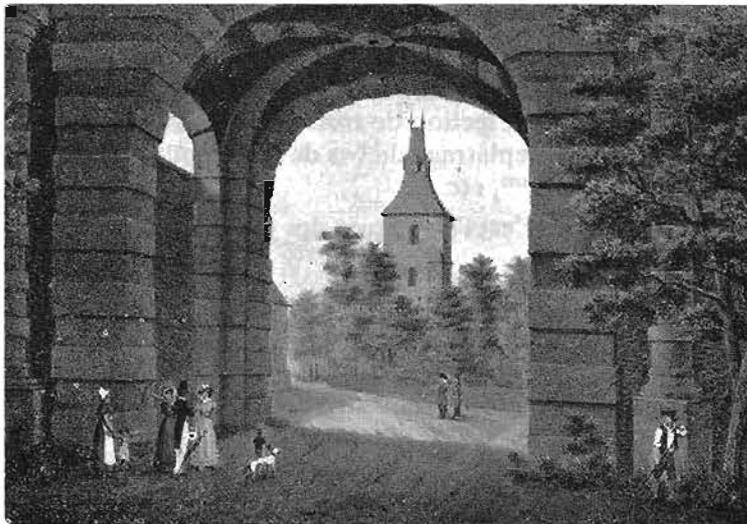
(50) La mère du duc est arrivée à Bruxelles le 30 sept. 1795; la duchesse, le 19 déc. de la même année. On note en sept. 1802 l'achat d'osties pour la chapelle du château.

(51) Au sujet de la date du retour d'émigration du duc Louis d'Arenberg, il y a lieu de rectifier Ern. MATTHIEU, *Histoire...*, op. cit., p. 154.

Sur l'accueil réservé au duc et sur ces travaux, v. Y. DELANNOY, *Deux dessins de B.-C. Ridderbosch...*, op. cit., dans A. C. A. E., t. XXI, pp. 163-180. V. également A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, 471. Compte de 1804.



Le château d'Enghien (façade principale arrière). Maquette de M. Schoonheydt (c. 1782),  
actuellement au Musée des R.P. Capucins d'Enghien.  
Au centre, la tour de la Chapelle; à droite, la tour de l'Ange.  
(Cliché C.A.E.).



La tour de la Chapelle. Lithographie de J.-B. Madou d'après un dessin du général de  
Howen (Lith. Jobard) extraite de J.-J. De Cloet, Voyage pittoresque dans le royaume des  
Pays Bas, t.II, 1822-1825).  
(Cliché C.A.E.).

Ces travaux vont exiger que soient apportés quelques soins à cette chapelle qui désormais demeure le seul et dernier vestige de ce qui fut le château des seigneurs d'Enghien. Ils concernent la toiture. Sans doute, a-t-elle quelque peu souffert de ces explosions et l'aplanissement des terres voisines<sup>(52)</sup>.

Par delà cette volonté de maintenir cet édifice, on s'accorde à reconnaître que cette *survivance* n'est guère des plus heureuses : *La chapelle, écrit-on, reste seule. Votre Altesse peut bien imaginer – le duc est aveugle – qu'elle ne fait pas fort belle figure*<sup>(53)</sup>. Et encore : *La tour de la chapelle fait dans la plaine la plus triste figure possible. C'est à présent que l'on voit bien les réparations à y faire pour la conserver. M. Vandenbranden les évalue à cinq cents florins. Un particulier ne les ferait pas pour cette somme, mais on ne compte pas dans la dépense les ouvriers ordinaires du château que l'on emploie, et les chariages*<sup>(54)</sup>. Aussi, va-t-on effectuer quelques plantations pour atténuer ce qu'il y avait là de trop choquant<sup>(55)</sup>.

#### AD SUBLIMEM DEI GLORIAM.

Les choses en demeurent ainsi jusqu'au jour où le duc Prosper (1785-1861) décidera de faire de ce sanctuaire l'un des beaux de la région.

Cela commence en 1824 mais ce n'est là qu'un court prologue : simples aménagements, semble-t-il, d'une double porte à l'escalier<sup>(56)</sup>; en 1832, réfection de trois chassis *en triliage* pour les fenêtres<sup>(57)</sup>; en 1835, replâtrage du bas de la chapelle, réparations à la toiture et gouttière<sup>(58)</sup>, etc...

Mais, dès 1836, c'est l'ouverture des grandes manœuvres<sup>(59)</sup>.

---

(52) Travaux d'ardoiserie effectués en 1807 par J.J. Jamaels et fils (A.G.R., *Id.*, 534. Compte de 1807).

Travaux de terrassement effectués en 1808 et 1809 (A.G.R. *Id.*, 507 et F.A., 462).

(53) A.A.C.E., *Correspondance de Vandenbranden au duc*. Lettre du 4 mars 1808.

(54) A.A.C.E., *Correspondance de Mary au duc*. Lettre du 3 mars 1808.

(55) A.A.C.E., *Correspondance de Vandenbranden au duc*. Lettre du 8 mars 1809.

(56) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 536 et 270. Compte de 1804 et pièces justificatives.

(57) *Id.*, 4. 041. Pièces justif. du compte de 1832.

(58) *Id.*, 2. 312. Pièces justif. du compte de 1835.

(59) Il y a là toute une équipe composée en grande majorité d'artisans enghiennois : menuisiers et charpentiers : Gille et Chrysostome Duré, Pierre et François Pletincx, J.-B. Carlier Melche, père et fils, Pithys, Vandiste, etc.; maçons et tailleurs de pierres : Théodore et Paul Mahauden, Pierre Resteau, etc.; plafonneurs : Norbert Dumonceau, J.-B. Bauwelincx, etc.; peintres : Paul et Fernand Poplîmont, Eugène Deterre, etc.; doreurs : A. Oudart, Aimé Versé, etc.; ferronniers : J.-B., et François Schoonheydt, J.-P. Pletincx, F. Sirjacobs, Leysens, Bekar, Bascour, etc.; ardoisiers : Jean-Jacques De Mol, J. Clerbois, Vanderstikel, etc.; plombiers : Charles Maillet, etc...



Prosper-Louis, 7<sup>e</sup> duc d'Arenberg, duc d'Arschot et de Croy,  
2<sup>e</sup> duc de Meppen, 2<sup>e</sup> prince de Recklinghausen, etc. (1785-1861).  
J.-B. Vanderhulst pinx.. A. Lemonnier. Lith. de Lemonnier.  
(Copyr. A.A.C.E., cliché C.A.E.).

Ce sont d'abord, au faite de la tour, le *rempiètement des murs sous les poutres*; à l'intérieur du sanctuaire, restauration des voûtes et escaliers, la réfection de deux *portes en cintre*; à l'extérieur, le rejointoiement, de haut en bas, des quatre faces de la tour – quelques neuf cents journées de maçons –.

Après quoi, le sculpteur J.-B. Carlier aménage le jubé<sup>(60)</sup>, tandis que Jean-Pierre et Pierre Pletincx travaillent durant près de cinq mois à sculpter des *lettres gothique et ornemens de la chapelle* à l'aide de *différents petits outils pour sculpter* que leur ont façonnés spécialement J.-B. Schoonheydt et F. Sirjacobs<sup>(61)</sup>.

(60) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 240. Pièces justif. du compte de 1836; *Id.*, 106. Pièces justif. du compte de 1837.

(61) La *Note des réparations à faire aux tribunes de la chapelle du parc d'Enghien par Carlier, menuisier et sculpteur*, mentionne notamment :

- huit cadres avec cintres, ornemens et lettres gothiques sculptés en bois de noyer à 6 francs pièce;
- trois cadres pour la frise du bas avec ornement et lettres gothiques à 3 F. pièce;
- deux lettres gothiques pour la même frise, raccord de la boiserie pour terminer cette dernière frise avec retour avec corniche et moulure, fourniture du bois en chêne, 4 F.;
- une grande lettre gothique P à la plus haute tribune, 1 F.;
- raccord et remettre les quatre ornemens pendant avec les lettres gothiques à la susdite tribune, 8 F.

Il y est aussi question de dix bases profilé de pilastres; trois pilastres cannelés, neuf chapiteaux à filets, quatre socles pour pedestals entre les cintres, cases pour peinture ou tableau, etc... (A.G.R., *Id.*, 240. Pièces justif. du compte de 1836).

Les lettres gothiques posent un problème d'interprétation.

Si les lettres P et F et le chiffre couronné qui les accompagne, peuvent se rapporter à Philippe de Clèves et à Françoise de Luxembourg (v. ci-avant la note 21), qu'en est-il des lettres qui paraissent résulter de ces nouvelles interventions : A, C, F et R ? Les deux premières pourraient être les initiales de Arenberg et Croy (plutôt que Anne de Croy ou Charles d'Arenberg); la troisième, l'initiale de Françoise (de Luxembourg); quant à la quatrième, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une erreur qui, d'un P (Philippe de Clèves), aurait abouti au même résultat. Quoi qu'il en soit, les archives établissent que l'intention était bien de décorer l'un des grands cintres, au sommet du jubé, de la lettre P (Philippe de Clèves), correspondant à la lettre F (Françoise de Luxembourg) figurant dans le cintre adjacent, et non de la lettre R dont on retrouve la reproduction en miniature tant dans les cintres et la frise du balcon du jubé, que dans les cintres des petits tableaux situés de part et d'autre de l'autel.

Concernant les lettres A et C, la préférence d'y voir les initiales d'Arenberg et de Croy, plutôt que les initiales d'Anne de Croy, s'appuie notamment sur le chiffre couronné peint en or au dos de certains panneaux (sacristie, oratoires, etc...), représentant *dans un cœur* la lettre A accompagné de deux lettres C adossées. A rapprocher du chiffre reprenant la lettre A et les deux lettres enlacées C, mais ici *sans cœur*, dans les broderies de la robe d'Anne de Croy, telle qu'elle est reproduite dans l'album de miniatures, aux Archives des R. P. Capucins d'Enghien (V. notamment dans Y. DELANNOY, *Anne de Croy, duchesse d'Arschoot, princesse-comtesse d'Arenberg, et la ville d'Enghien*, dans *A.C.A.E.*, t.IX, p. 2. V. le même chiffre dans P.L. HOFFMANS, *La première pierre du couvent des Carmes chaussés en 1631* dans *A.C.A.E.*, t.IX, p. 297). Ce dernier chiffre, *sans cœur*, concerne plus spécialement Anne de Croy et moins l'alliance Arenberg-Croy.

Quant aux armoiries reproduites onze fois en losange dans la frise du balcon du même jubé, elles sont quelque peu fantaisistes. Elles se lisent, en effet : parti : I, écartelé (imparfait) : aux 1 et 4, de gueules (sans les trois fleurs de néflier d'or); aux 2 et 3, de gueules (au lieu d'or) à la fasce (imparfaite) échiquetée d'argent (actuellement terni) et de gueules de cinq (au lieu de trois) tires (La Marck); sur le tout, trois fleurs de néflier d'or (celles-ci, non barbées, de sinople, devant figurer uniquement aux 1 et 4), (Arenberg); 2, écartelé : aux 1 et 4, d'argent (actuellement terni) à trois fascées de gueules (Croy); aux 2 et 3, d'argent (actuellement terni) à trois doloires de gueules, les deux du chef adossés (Renty).



Chapelle castrale. Panneau au chiffre de Phil. de Clèves et de Franç. de Luxembourg.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

Ces travaux s'achèvent au début de 1837 par la confection de trente-six rosettes, d'une porte avec huit lettres sculptées pour la tribune, d'une armoire sculptée aussi pour la tribune, d'un grand cadre avec des lettres dorées et plusieurs autres petites choses.

C'est enfin, au mois de mars, une dernière couche de peinture sur les boiseries et, au mois de novembre, le blanchiment de la chapelle, le remasticage de plusieurs colonnes en pierre, la restauration du pavement, etc...

Pendant ce temps, sont arrivés ici un bas-relief en albâtre représentant la résurrection du Christ<sup>(62)</sup>, ainsi que divers panneaux en chêne où sont sculptées la Naissance de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages, diverses statues dans leur niche gothique, etc...<sup>(63)</sup>.

C'est alors qu'apprenant la démolition de l'église de Dion-le-Val, le duc, sur le rapport que lui en fait J.-F. Thys, achète trois vitraux de cet édifice<sup>(64)</sup>.

Ceux-ci sont démontés au mois d'avril sous la direction de Josse Billen mais, avant de les replacer ici, il va falloir aménager les fenêtres. Ces verrières avaient, en effet, une largeur de 1,73 m; on ne disposait ici que de 1,20 m. Il faudra élargir les baies : on ira jusqu'à 1,84 m.; la nouvelle mise en plomb et les nouveaux châssis

---

(62) Reçu de Monseigneur le duc d'Arenberg la somme de cinquante francs pour la Résurrection de Notre Seigneur en albâtre. Enghien, le 1<sup>er</sup> septembre 1836. Baichez.

En note : Pour la chapelle d'Enghien. Bon à payer. Prosper (A.G.R., *Id.*, Pièce justific. n° 140). On ne sait ce qu'est devenue cette œuvre d'art. Décorait-elle l'autel avant le placement du retable de la Vierge aujourd'hui à la chapelle de N.-D. de Messine, de l'église St.-Nicolas d'Enghien ?

(63) Je reconnais avoir reçu de Monseigneur le duc d'Arenberg la somme de 105 francs pour une pièce de meuble, plus pour le port I F. Sœur Monique Schoonheydt, supérieure.

Il est ainsi du meuble antique porté ci-dessus portant deux panneaux sculptés en chêne ou la naissance de Notre Seigneur, le 2<sup>ème</sup> l'adoration des mages, plus deux saintes dans une niche gothique, cinq planchettes sculptures gothiques et deux autres morceaux avec chiffre antique. Enghien, ce premier septembre 1836. Meilhac. En note : Vu. Bon à payer pour la chapelle. Prosper (A.G.R., *Id.*, Pièce justific. n° 142).

On s'interroge présentement sur le sort de ces sculptures.

(64) Nous, curé et bourgmestre de Dion le Val déclarons avoir reçu de M. Theys, peintre, pour Monseigneur le duc d'Arenberg, la somme de trois mille francs pour solde de trois fenêtres ou vitraux coloriés. Fait à Dion le Val, le 27 avril 1800 trente-sept... J.-L. Deleuze, curé de Dion le Val F.J. Lambermont, bourgmestre (A.G.R., *Fonds Arenberg*. Pièces justific. 504 du compte de 1842). Il s'agit ici d'un solde. Nous n'avons pas actuellement retrouvé le prix du marché global.

Sur ces vitraux d'une exceptionnelle beauté surtout quand le soleil consent à y prêter son concours, v. Y. DELANNOY, *Enghien*, Hainaut-Tourisme, Enghien, 1976, pp. 39-42; Myriam DEWAIDE, *Les vitraux conservés à la chapelle castrale d'Enghien* (U.C.L., Institut supérieur d'Archéologie et d'Histoire de l'Art. Louvain 1970) : J. HELBIG, *La peinture sur verre dans les Pays-Bas méridionaux*, dans *Ann. Soc. Arch. Bruxelles*, t. 42, pp. 147-184. *Id.*, *De Glasschilderkunst in België. Repertorium en Documenten*, Antwerpen, 1943; Em. POUJON, *Le Hainaut. Les vitraux*, Vilvorde, 1949.

Le transfert de ces vitraux fut vivement critiqué. On parla même de vandalisme. Le ministre de l'Intérieur, de Theux, tenta, mais en vain, de s'y opposer, (J. TARLIER et Alph. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, t. IV, *Dion-le-Val*, p. 185).

V. aussi A. A. C. E., *Corresp. Duc Prosper d'Arenberg*. Lettre de l'abbé Deleuze, curé de Dion-le-Val au baron Beeckman, du 11 mars 1837.



Chapelle castrale. Vitrail central (gauche), début XVI.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

comblent la différence. Des échafauds sont dressés et, tandis qu'au sol on confectionne des châssis et treillis de protection, là-haut, on prend toutes dispositions pour le placement des verrières avec corniches et ornements sous les vitraux. C'est ensuite, après certains aménagements et compléments, le replombage des panneaux en dessein; il faudra aussi refaire de neuf le haut des fenêtres et en replâtrer l'intérieur, etc...

Et voici installés, en 1838, le roi Nabuchodonosor assistant à la crémation des trois compagnons de Daniel, et, au registre inférieur, saint Anne portant la Vierge et l'Enfant Jésus, entourée de deux saints évêques mitrés et crossés : à gauche, saint Lambert, patron de la ville de Liège avec Sidrac de Lalaing, prévôt de l'église Saint-Pierre, doyen et chanoine de Saint-Amé à Douai, etc...; à droite, saint Servais, de Tongres, avec son dragon.

Le verrière suivante comprend une superbe crucifixion à deux niveaux : sous les bras de la croix, la Vierge essuyant ses larmes, et saint Jean éploré; au pied, Marie-Madeleine. Trois anges recueillent le sang divin. Au registre inférieur se voient présentés par saint Pierre et saint Catherine, Ponthus de Lalaing et son épouse, la baronne de Wassenaer<sup>(65)</sup>.

Le vitrail de droite représente la Vierge en majesté sur un trône formant une avancée, et, de chaque côté en contre-bas, les donateurs François d'Allennes et son épouse, Catherine de Dion, présentés par saint François d'Assise et sainte Catherine de Sienne<sup>(66)</sup>.

(65) Sur les Lalaing, v. notamment M. (Fé.) BRASSART, *Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des Seigneurs et Comtes du nom de Lalaing*, Douai, 1847 et plus récemment Rob. BORN, *Les Lalaing* (avec une importante bibliographie), Bruxelles, 1986.

Qu'il s'agisse de Ponthus I, frère de Sidrac, ayant épousé Bonne de Wassenaer (F.-V. GOETHALS, *op.cit.*, p. 501) ou de Ponthus II, neveu de Sidrac, ayant épousé en premières noces Catherine Alias, baronne de Wassenaer (R. BORN, *op.cit.*, p. 40), la présence de sainte Barbe, étrangère à l'une comme à l'autre de ces deux épouses, pose un problème. Les attributs portés par la sainte – la tour où son père la séquestra, et la palme – permettent bien, on effet, d'identifier la sainte Barbe (L. REAU, *Iconographie de l'Art chrétien*, t.III, vol. I, pp. 169-177, Paris, 1958).

La cotte d'armes de Ponthus est aux armes des Lalaing : de gueules à dix losanges accolées et abouties d'argent, 3,3,3, 1. Sur l'origine de celles-ci, v. F. BRASSART, *Le blason Lalaing*, Douai, 1879; R. BORN, *op.cit.*, pp. 19-20.

Le manteau de la baronne de Wassenaer fait apparaître partiellement les armoiries de cette famille : écartelé : aux 1 et 4 de gueules à trois croissants d'argent; aux 2 et 3, d'azur à la fasce d'or.

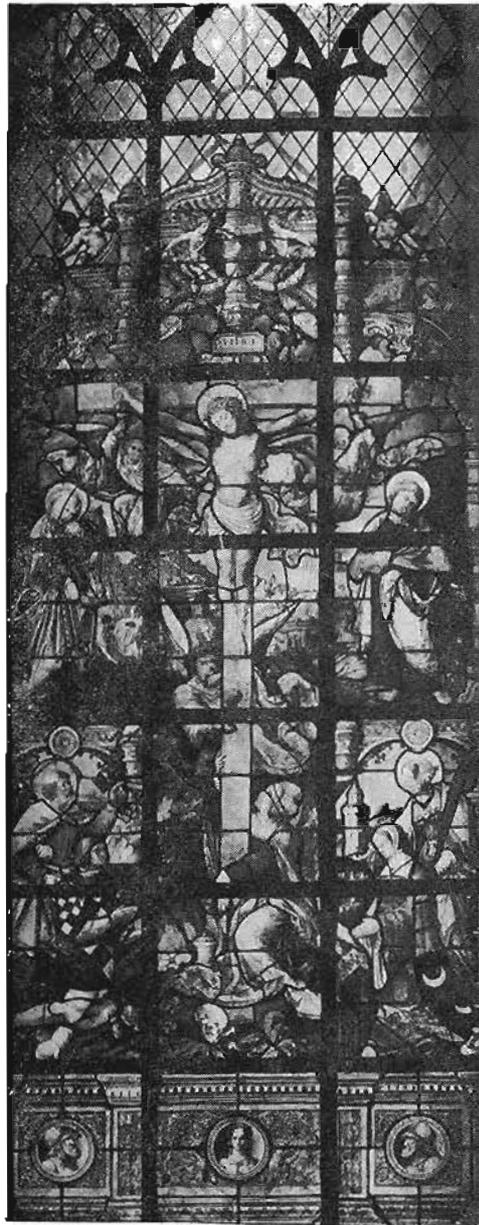
(66) Sur les Dion, v. F.-V. GOETHALS, *op.cit.*, t.II, pp. 707-724; Pierre DONNEZ et Ch. VAN CRAENENBROECK, *Les seigneurs de Dion-le-Val. Des origines à 1633*, Dion-le-Mont, 1985.

La cotte d'armes est aux armes d'Allennes : d'or à dix losanges accolées et abouties de gueules, 3,3,3,1. Le saint patron est manifestement saint François d'Assise portant les stigmates. On peut donc présumer qu'il s'agit d'un François d'Allennes.

On sait, d'autre part, que Sidrac et Ponthus de Lalaing avaient une sœur, Blanche, qui épousa Philippe de Quarelemont, dit de Dion. De ce mariage est née une fille Catherine de Dion. Elle s'unit à ... François d'Allennes. Ainsi, se trouve confirmée ici l'identité de ce dernier.

Catherine, présentée par sainte Catherine de Sienne, porte un manteau armorié. Les armoiries de Catherine de Dion devraient être : à dextre, Allennes; à senestre, Dion : d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson de Brabant. Or, le pan de son manteau descendant de l'épaule gauche reproduit à tort les armes d'Allennes au lieu des armes de Dion. Il y a donc ici, pourrait-on dire, une méprise héraldique.

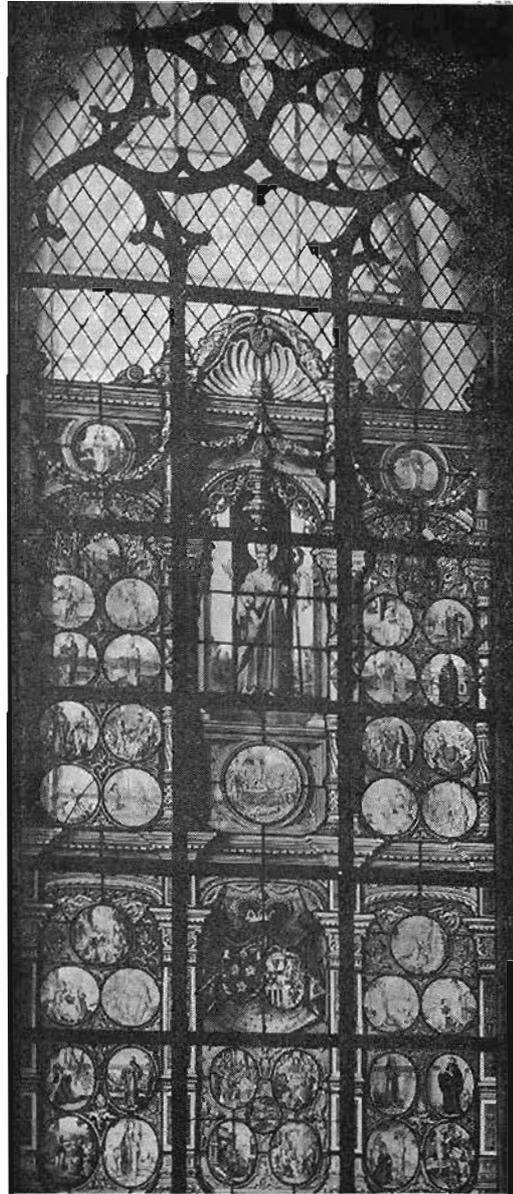
Dans les colonnes superposées bordant le vitrail, un cartouche porte à gauche en lettres majuscules 'no et, à droite l'année 1525, mais actuellement une trentaine de calibres seulement sont d'origine.



Chapelle castrale. Vitrail central (droite), début XVI<sup>e</sup> s..  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Chapelle castrale. Vitrail latéral (actuellement à droite), 1525.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Chapelle castrale. Vitrail latéral (actuellement à gauche), composition de 1839.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

On complètera ce vitrail par douze médaillons<sup>(67)</sup>.

Reste la quatrième verrière, celle du côté gauche en pénétrant dans la chapelle. Elle sera confectionnée de toutes pièces par les maîtres verriers Capronnier, père et fils, qui, pour l'ensemble de leurs interventions, livreront quelque trois cents carreaux de peinture sur verre, *tant figures que décor*<sup>(68)</sup>.

Ce vitrail, placé ici en 1839, comprend quarante médaillons ceinturant l'effigie de saint Gilles et les armoiries des ducs d'Arenberg et des princes de Lobkowitz<sup>(69)</sup>.

(67) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, Sabbe 537, pièce justif. du compte de 1838.

Ces médaillons appartiennent pour la plupart au XIX<sup>e</sup> s. et représentent, de panneaux en panneaux et dans le sens des aiguilles d'une montre, les sujets suivants :

1. Le Christ portant la mappemonde; saint Pierre; le couronnement d'épines; l'archange Gabriel quittant Tobie.

2. Sainte Catherine (1660) avec un blason (trois lys) et l'inscription : Cathalyn Van Lieshout Huysvrouw van Peeter Schuermans 1660; la Vierge et l'enfant Jésus (1660) avec l'inscription : Elisabeth Schuermans Anno 1660; le sacrifice d'Abraham; saint-Vincent Ferrier avec l'inscription : S. Vincentius Ferr...

3. Sainte Barbe; saint Nicolas; saint Augustin et sainte Agnès; sainte Véronique et le saint suaire.

(68) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, Sabbe 537.

Sur François Capronnier (Chanilly, 1779 - Schaerbeek, 1853) et son fils, Jean-Baptiste (Paris, 1824 - Schaerbeek, 1891) qui, en 1839, à l'âge de vingt-cinq ans, prit la direction de la firme pour lui donner l'essor extraordinaire que l'on sait, v. les notices de J. HELBIG dans *Biographie nationale*, t. XXXI, col. 168-176, Bruxelles, 1963.

(69) Cette verrière actuellement située à gauche de l'entrée de la chapelle se trouvait avant les travaux entrepris, en 1943-1946, à droite de celle-ci, à la place du vitrail consacré à la Vierge en majesté, ainsi que le représentent le tableau de Génisson (1849) actuellement au musée des R.P. Capucins (Salle Princesse Lydia), et les cartes postales antérieures à ces années.

Ces médaillons, pour la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle, représentent, de panneaux en panneaux, les sujets suivants (dans le sens des aiguilles d'une montre) :

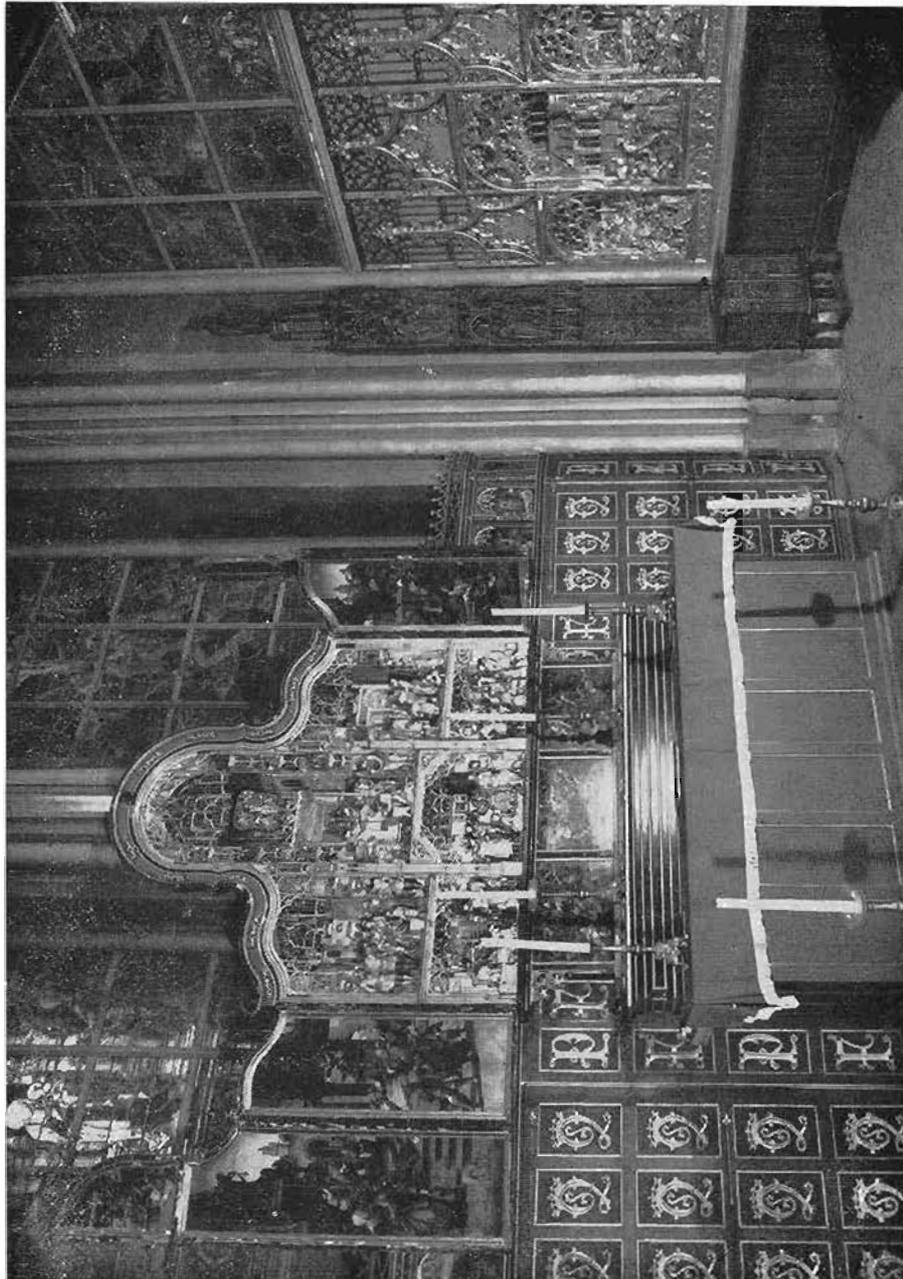
1. La Vierge portant l'enfant Jésus. - 3. Saint Pierre (XVII<sup>e</sup> s.).

4. Le martyr de saint Sébastien; saint Paul; sainte Marguerite; saint Jacques-le-Majeur; saint Jean l'Évangéliste. - 5. (Saint Gilles posant la main sur une biche). - 6. La nativité; saint Marc; saint Jean l'Évangéliste; saint-Antoine; saint Laurent. - 7. Saint Morand et sainte Barbe (XVI<sup>e</sup> s.); la guérison de Tobie; sainte Barbe (XVI<sup>e</sup> s.); saint Jean rédigeant l'Apocalypse. - 8. La Renommée sur son char.

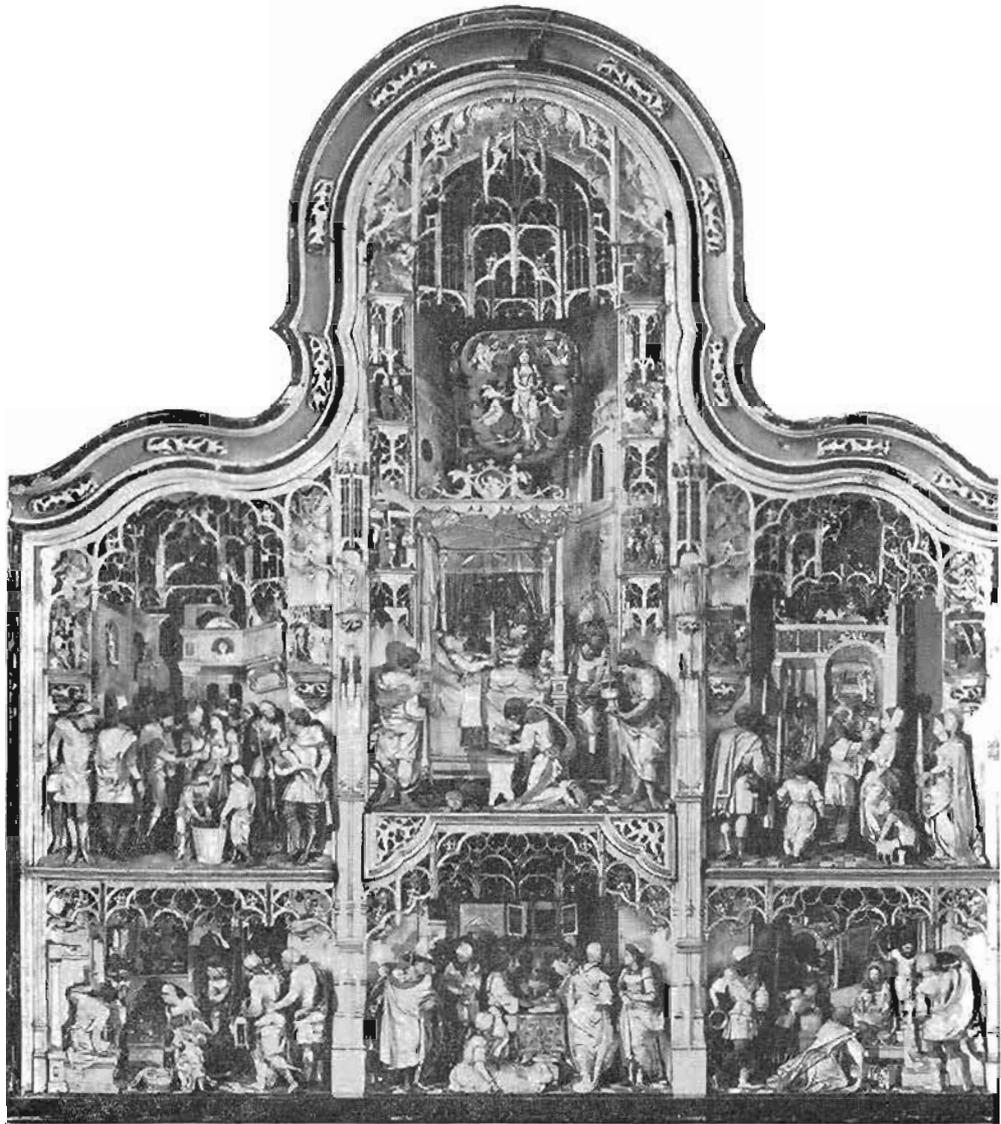
- 9. Sainte Christine(?) (XVI<sup>e</sup> s.); le supplice de saint Jean (XVI<sup>e</sup> s.); sainte Marie l'Égyptienne recevant la communion de Zozime; le retour de l'enfant prodigue. - 10. L'annonciation; saint Jean rédigeant l'Apocalypse; saint Marc. - 11. (Les armoiries Arenberg-Lobkowitz). - 12. La décapitation de saint Jean-Baptiste; saint Pierre marchant sur les eaux; l'apparition du Christ à Marie-Madeleine. - 13. Sainte Thérèse d'Avila; saint François d'Assise; saint Augustin d'Hippone; Rebecca et Eliezer. - 14. Les noces de Cana(?) (XVII<sup>e</sup> s.); la dernière Cène; Daniel dans la fosse aux lions; l'adoration des bergers; l'adoration des mages. - 15. Saint Guillaume d'Aquitaine (XVII<sup>e</sup> s.); saint Augustin (XVII<sup>e</sup> s.); saint Martin; saint Jean l'Évangéliste présentant au Christ un donateur agenouillé.

La représentation des armoiries d'Arenberg-Lobkowitz s'explique évidemment ici par les travaux d'embellissement que firent exécuter dans cette chapelle le duc Prosper d'Arenberg et son épouse, la princesse Marie-Ludmille de Lobkowitz.

Les armoiries d'Arenberg : de gueules à trois fleurs de néflier d'or percées du champ, accompagnent ainsi sur un manteau (aux armes de l'écu, doublé d'hermine, bordé, cordonné et houppé d'or, surmonté du bonnet de duc souverain, fourré de gueules, retroussé d'hermine à cinq arceaux couverts de perles et sommé d'un monde d'azur cerclé et croisé d'or) les armoiries de Lobkowitz; parti d'un trait, coupé de deux autres, qui font six quartiers : au 1, d'or à un rencontre de buffle de sable, accorné au naturel, aux naseaux de gueules, bouclé d'or (Pernstein); au 2, à un ange de carnation issant, mouvant du coupé, chevelé et habillé d'or, ceint d'argent, ailé de sinople, les mains appuyées sur le coupé (Sagan); au 3, d'azur à un rocher de trois pics d'argent en pointe sommé de trois étoiles d'or à six rais posées 2 et 1 (Sternstein); au 4, d'azur au lion d'or; au 5, d'or à trois pals de sable; au 6, d'or à une aigle de sable chargée sur la poitrine d'un croissant supportant une croix et s'étendant en demi-trèfles sur les ailes, le tout d'argent (Glogau); sur le tout, un écusson écartelé : aux a et d, d'argent au chef de gueules (Popel de Lobkowitz); aux b et c, d'argent à une aigle de sable, becquée, membrée et couronnée d'or, posée en bande, chargée sur la poitrine d'un croissant du même s'étendant en demi-cercles trèfles sur les ailes (Plichta de Zierotin).



Chapelle castrale. Autel avec le retable de la Vierge (actuellement à l'église St.-Nicolas d'Enghien), XVI<sup>e</sup> s. (c. 1950). A droite, l'une des crédences et le retable de Ste.-Elisabeth de Hongrie.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Retable de la Vierge, partie centrale (Atelier anversois, Moreau (?), XVI<sup>e</sup> s.).  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Retable de la Vierge, volets intérieurs (Atelier P. Coecke (?), XVI<sup>e</sup> s.).  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

C'est dans le cadre prestigieux de ces vitraux, que sera placé, sur l'autel, le très beau retable de la Vierge avec sa prédelle et ses volets du XVI<sup>e</sup> s.<sup>(70)</sup>.

On en a beaucoup écrit<sup>(71)</sup>... et on en sait si peu... Durant toute cette période de 1836 à 1846, on a acheté pour cette chapelle – et souvent revendu – tant d'œuvres d'art, on les a si rarement décrites<sup>(72)</sup>, on les a tellement manipulées, transformées, agencées, remplaçant l'une sans remplacer l'autre, qu'il est vraiment impossible aujourd'hui d'y voir très clair.

D'autre part, ce retable, pas plus que sa prédelle et ses volets, ne sont mentionnés au point de pouvoir être identifiés avec certitude.

Il est bien question dans les notes laissées par Ed. Laloire<sup>(73)</sup> d'une facture du peintre J.-F. Tijss mentionnant le voiturage à Enghien *d'une chapelle en sculpture gothique* qui a été restaurée, réparée, repeinte, redorée, etc... et l'on sait ainsi qu'ont été restaurés *onze tableaux formant les volets et piedestal*<sup>(74)</sup>.

Nous n'oserions toutefois pas affirmer qu'il n'y a pas de doute qu'il s'agit des volets du retable de l'autel<sup>(75)</sup>.

Ce qui est bien plus discutable, pour ne pas dire plus, c'est la provenance que lui attribue le P. Landelin Hoffmans : la chartreuse d'Hérinnes – elle manque de tout fondement –, et bien davantage encore, s'il se peut, l'identification des personnages et lieux qu'il en donne.

(70) Nous n'en donnerons pas ici la description. Ce retable a, en effet, quitté ce sanctuaire pour la chapelle de Notre-Dame de Messines, à l'église Saint-Nicolas d'Enghien, lors de la restauration de celle-ci, achevée en 1964. Il a été détaillé dans Y. DELANNOY, *Enghien*, 2<sup>me</sup> édit., 1976, pp. 22-25.

(71) P. Landelin HOFFMANS, *Le beau retable de la Vierge de la chapelle du Parc d'Enghien, surnommée au temps des ducs d'Arenberg « La chapelle des merveilles »*, Enghien, 1963.

(72) Exemples : *bas-reliefs* (acquis par quinzaine !), *cadres, tableaux gothiques, tables antiques, figures, meubles antiques, objets de sculpture, petits bustes, groupes gothiques, deux grands volets peints de deux côtés par De Clercq* (dont coût : 100 F.), *chapelle gothique à volets, postures*, etc., etc...

Tout cela est bien vague et permet difficilement une quelconque identification tant au départ des comptes généraux et particuliers que des pièces justificatives de ceux-ci. Seuls, en fait, les vitraux et les retables qualifiés *en pierre*, sont plus individualisés et, comme tels, échappent à toute confusion.

(73) Le P. Landelin HOFFMANS a reproduit le texte de cette « facture », omettant toutefois qu'il en avait la communication à Ed. Laloire (*Le beau retable...*, *op.cit.*, p. 19).

(74) Cette mention est capitale aux yeux du P. Landelin Hoffmans qui dénombre dans ce retable onze panneaux (huit dans les volets et trois dans la prédelle). A vrai dire, les volets, à eux seuls, en comprennent... douze.

(75) P. Landelin HOFFMANS, *Le beau retable...*, *op.cit.*, p. 19.

Ainsi donc, en novembre 1839, s'achève, non sans peine, le placement de ces vitraux.

Tout aussi laborieux, va s'ouvrir un nouveau chapitre.

Le duc Prosper d'Arenberg avait accepté, la même année, les services de Stanislas de Pereira de Capadoce<sup>(76)</sup> pour restaurer de vieux tableaux dont on souligne qu'ils en avaient bien besoin<sup>(77)</sup>.

L'on est assez, sinon bientôt très satisfait de ses interventions : les éloges fusent de tous côtés : *le changement est inconsevable*<sup>(78)</sup>; et encore : *c'est extraordinaire la vivacité qu'il rend aux couleurs*<sup>(79)</sup>.



Chapelle castrale. Décoration du jubé (c. 1946).  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

(76) Il signe également Capadoce de Pereira (ID., 10.262).

(77) ID., PA., 844.

(78) A. G. R., *Fonds d'Arenberg* 10.262.

ID., *Lettre de Siraux*, concierge du parc à Staedtler, conseiller intime du duc, Enghien, le 26 nov. 1839, concernant les vingt-cinq tableaux auxquels travaille alors Pereira dans sa chambre.

(79) ID., du 29 nov. 1839, à propos de dix-huit tableaux que Pereira est occupé à restaurer. Le duc veille cependant à ce qu'on soit attentif à ces travaux, *ne voulant le (Pereira) laisser continuer qu'autant qu'il se montre habile. Ayez, en général, les yeux sur lui et ne lui accordez pas plus de confiance qu'il n'en faut pour sa besogne...* (A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*. Lettre de Staedtler à Siraux, 24, nov. 1839).

Aussi bien, le voici maintenant chargé de la restauration du célèbre maître-autel de la chapelle des Capucins<sup>(80)</sup>. Quelque soixante-dix tableaux suivront, depuis les portraits de Louis XV et de Marie Leszczyńska jusqu'au *Mendiant recevant du pain* en passant par ce *Christ lavant les pieds des apôtres*. Et c'est toujours la même admiration suivi du *Bon à payer* revêtu du paraphe ducal, car tout cela est attentivement suivi de très haut.

Pereira va, de la sorte, franchir une nouvelle étape tant ici par l'autorité ainsi acquise que là par la confiance en ses compétences. Le voici donc qui se lance dans de multiples achats de peintures et sculptures qui toujours recevront par après l'accord du duc jusqu'au jour où les conseillers de celui-ci trouveront qu'il exagère quelque peu, sinon beaucoup. A la vigilance va succéder ainsi la

---

(80) Comme il s'agit là d'un tableau très cher au cœur des Enghiennois, sinon de tous les amateurs d'art et d'histoire, auquel Pereira va travailler avec un succès qui renforcera considérablement son crédit auprès du duc au point de mériter beaucoup-peut-être trop- une grande liberté de conception autant que d'action dans l'aménagement de la chapelle castrale, voici une analyse sommaire de la correspondance échangée à ce sujet entre Siraux et Staedtler. Elle déborde notre sujet, mais elle ne manque pas, croyons-nous, d'intérêt.

Le 12 déc. 1839, Pereira procède à l'examen du tableau et propose de le nettoyer sans toutefois s'engager à s'appliquer aux incrustations d'ivoire qui semblent être en mauvais état.

Le 14, Monseigneur autorise M. Pereira à restaurer le tableau du maître-autel de l'église des Capucins au prix de 150 francs... Son Altesse s'en rapporte à M. Pereira pour la conservation de la pureté primitive de la peinture sans retouche inutile, car il s'agit de nettoyer, non de retoucher le tableau. Mais si l'on songe à Pereira pour la peinture, on s'interroge à propos de qui pourrait rétablir les incrustations.

Le 18, on va procéder au placement des échelles et, celles-ci placées, nous pourrions voir ce qui manque aux incrustations de l'hotel.

Le 21, de Siraux : ...Grande fut notre surprise lorsque nous avons remarqué que presque tous les incrustations en ivoire n'étaient plus qu'une espèce de mastic avec lequel on a remplacé l'ivoire... La moitié des incrustations sont endommagées. Matthieu-il s'agit de Louis Matthieu, régisseur ducal et parlementaire (Y. DELANNOY, *150 ans de vie communale à Enghien, dans A.C.A.E.*, t.XX, pp. 227-228) et non d'Ernst, le célèbre historien de la ville d'Enghien-Matthieu donc propose que Pereira qui dit connaître un procédé pour lui rendre absolument son brillant primitive, fasse un échantillon.

Le 23, Staedtler marque son accord pour que Pereira nettoie une partie quelconque de l'autel afin de montrer ce qu'il sait faire.

L'épreuve est positivement concluante car, le 15 janvier, Siraux adresse à Staedtler ces conclusions : le tableau du maître hotel est devenu superbe quoiqu'il lui manque encore un léger vernis... Je pense que, si tout l'hotel seroit arrangé de cette manière, que ce seroit tout ce que l'on pourroit voir de beau. M. Pereira demande pour restorer tous les pièces tel qu'elles étoient, et nettoyer le tout : 500 francs.

Le surlendemain, Staedtler répond par l'affirmative à cette offre, quoi que le prix de restauration soit élevé... On s'en voudrait de ne pas en apprécier à sa haute valeur la raison : Comme c'est un objet d'utilité générale pour toute la ville d'Enghien, Monseigneur consent à ce qu'il soit restauré par M. Pereira.

Le 21, celui-ci souscrit cette déclaration : Je m'engage à arranger l'hotel en bois débène incrusté en ivoire de l'église des Capucins pour 500 francs. Je remettrai en hébène toutes les parties manquantes ainsi que tout les ivoires qui manquent et aussi ceux qui sont cassés. Je lui donnerai le lustre brillant qui convient et je m'engage par ce travail à mériter le suffrage de chaque connaisseur. Enghien, le 21 janvier 1840, St. de Pereira.

Il ne semble pas, du moins dans l'état actuel de nos recherches, qu'il y ait eu matière à regretter son intervention, mais closons ici – provisoirement – cette longue parenthèse.

prudence; demain, ce sera la méfiance : acculé, Pereira devra, en effet, reconnaître d'avoir porté les prix bien au delà de celui déboursé<sup>(81)</sup>.

Des tableaux achetés pour la chapelle, seuls(!) trente - sept gothiques seront ainsi retenus : neuf pour le pied de l'autel<sup>(82)</sup>, cinq, de part et d'autre de celui-ci<sup>(83)</sup>, dix pour le jubé<sup>(84)</sup> et huit dans les ogives situées à droite et à gauche de la chapelle<sup>(85)</sup>, dont Siraux dira qu'ils sont *en partie assez beau et font belle effet dans la chapelle*<sup>(86)</sup>.

Pereira complètera la décoration du jubé par quatre grands tableaux de dix pieds de hauteur auxquels il en ajoutera cinq et demi pour arriver jusqu'à la voûte.

Voilà pour la décoration, après peinture et dorure intérieure.

Reste l'accès.

Durant le placement, sinon l'incorporation, de ces tableaux dans la chapelle, qu'il faudra très habilement adapter à leur encadrement imparti, Pereira s'active à créer la célèbre porte de ce sanctuaire.

---

(81) A.G.R., *Fonds d'Arenberg* 10.262.

Il n'empêche que Pereira fit faire quelques « belles occasions » au duc. A relever notamment cet extrait de lettre adressée au duc, le 25 mai 1837 : *J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse que j'ai acheté le grand tableau antique dont le marchand demandait 5 à 6 cents francs. Je l'ai obtenu pour la somme de 350 F. Il vient de me l'apporter. Je pense que c'est une bonne acquisition pour orner la belle chapelle d'Enghien*. Et, dès le lendemain, le duc lui fait savoir que *je suis fort content de cette acquisition et que je le prie de me le raccommoder tout de suite et de l'envoyer à Enghien* (A. A. C. E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*. Varia. Lettres des 25 et 26 mai 1837).

(82) On ne sait ce qu'est devenue cette décoration. Au musée des R.P. Capucins on peut admirer l'ancien *antependium* de l'autel comprenant cinq panneaux représentant la Vierge entourée d'anges musiciens.

(83) Ces petits tableaux peints sur bois (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.) représentent successivement, du côté de l'évangile : la Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean, la Vierge allaitant l'Enfant Jésus, la fuite en Egypte, la circoncision, saint Jérôme; du côté de l'épître : Jésus au milieu des Docteurs de la loi, le portement de la croix, le Christ mourant sur la croix, la lamentation de la Vierge, la mise au tombeau.

(84) De ces tableaux peints sur bois (XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.), il n'en demeure plus actuellement que huit dans un état plus qu'affligeant. Ils représentent la présentation de l'Enfant Jésus au temple, le Christ au Jardin des Oliviers, l'Ecce Homo, la Vierge et l'Enfant Jésus, une sainte(?) tenant un livre d'heures, l'adoration des bergers, la présentation de l'Enfant Jésus au temple, l'adoration des bergers.

(85) S'agit-il des trois panneaux reproduisant le Coup de lance et l'Adoration des Mages, Jésus au milieu des Docteurs de la loi et l'Annonciation (actuellement au couvent des R.P. Capucins; v. P. Landelin HOFFMANS, *Catalogue illustré des œuvres d'art de l'église et du couvent des Pères capucins*, Enghien, 1964, pp. 77-79 et 81-82), la Nativité et la Fuite en Egypte (encore dans les collections ducales en 1956; v. *Exposition Scaldis*, Tournai, p. 171, n° 3) auxquels il y aurait lieu d'en ajouter un quatrième dont on ignore actuellement la localisation ? C'est possible. Sans plus. Du moins aujourd'hui. Dans l'affirmative, ils auraient quitté cette chapelle lors du placement des deux retables en pierre de la Vierge et de Sainte Elisabeth de Hongrie, provenant de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broquerie dont il sera question plus loin.

(86) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 10.262. Lettre de Siraux à Staedtler, du 20 fév. 1840.

Ces trente-sept tableaux ont été vendus par Pereira au duc au prix moyen de trente francs la pièce.

A cet effet, il a procédé à l'achat d'une série étonnante de sculptures.

De l'ensemble qui ne manque pas d'inquiéter quelque peu De Brou, on pourrait, selon lui, en retenir une vingtaine, encore que le prix-vingt francs, la pièce-lui paraisse trop élevé<sup>(87)</sup>. Mais passons sur cette relative considération. C'est en tout cas dans cette collection aux diverses origines, que Pereira va puiser tout ce qu'il faut pour ce qu'il appelle *l'embellissement des deux battants* : Mise au tombeau, Arbre de Jessé, Portement de la Croix, Christ aux outrages, Vierge des mille douleurs, Descente de la croix<sup>(88)</sup>. Six panneaux, mais que faire des autres ?

Est-ce de cette question qu'en réponse jaillit – les artistes connaissent ces foudroyantes illuminations – l'idée de compléter cette fameuse porte ?

Était-ce heureux ou non ? Il est malaisé de se prononcer, mais il est certain que pour Peirera, en tout cas, il eût mieux valu se limiter là : un pas de plus et ce sera la chute sans nul pardon.

Or donc, accoutumé à l'approbation ducale, le voici lancé, de sa seule et propre initiative, dans une vaste composition architecturale de *portail ou chambranle* : *il est tellement enthousiasmé, relève Siraux, que je crains qu'il ne pousse la dépense trop loin car la porte et le portail, telle qu'il conte le placer, couteront environ mille francs*<sup>(89)</sup>. Et encore : *Si on laisse aller M. Pereira où son imagination le porterait, il serait bientôt avec ses ornements au toit de la tour...*<sup>(90)</sup>.

L'alerte est donnée et Staedtler ainsi avisé invite le duc à prier De Brou de venir sur place *faire un dessin exact et arrêter un plan afin qu'on pût poser des limites à M. Pereira*<sup>(91)</sup>.

---

(87) Charles De Brou (1811-1877) était le conseiller artistique du duc Prosper d'Arenberg. V. à son sujet P. Landelin HOFFMANS, *Le mausolée du cardinal Guillaume de Croy, archevêque de Tolède, primat des Espagnes*, Enghien, 1960, p. 20, n. 2.

(88) Le P. Landelin HOFFMANS a cru pouvoir rattacher ces sculptures à un retable de Colyn de Coter, dont les volets sont actuellement au musée des R.P. Capucins (*Les volets peints du retable de Saint Erienne, autrefois à l'oratoire des Sœurs Grises à Enghien, par Colyn de Coter et son Atelier*, Enghien, 1961, p. 7 et pp. 12-14). C'est de la pure imagination... Ces volets ne sont d'ailleurs ni de Colyn de Coter ni de son atelier (Cath. PERJER-D'IETEREN, *Les volets peints des retables bruxellois conservés en Suède et le rayonnement de Colyn de Coter*, Stockholm, 1984, pp. 80-85). Quant à la signature du peintre et à l'identification des personnages, mieux vaut ne pas s'y arrêter.

(89) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, 10.262. Lettre de Siraux à Staedtler, du 8 mars 1840.

(90) ID.. Lettre de Siraux à Stock, du 16 avril 1840, rappelant à ce dernier l'avertissement qu'il lui avait donné.

(91) ID.. Lettre de Staedtler à Siraux, s.d..



Chapelle castrale. Porte d'entrée composée par St. Pereira de Capadoce (1840).  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

De Brou est ici le 12 mars 1840. Le même jour, Staedtler fait savoir à Pereira que *Monseigneur ne veut pas charger de sculptures les portes latérales. Elle (S.A.) pense au contraire qu'il (Pereira) les laisse dans une grande simplicité pour ne pas nuire à l'effet de la porte principale*<sup>(92)</sup>. Le 14, il confirme cette intention dans ces termes : *Monseigneur n'approuve pas les embellissements extérieurs dont vous avez commencé à entourer, sans y être autorisé, la porte principale de la chapelle, ce genre d'embellissement ne s'accordant pas avec le mur extérieur. Vous voudrez bien en conséquence faire enlever tous ces ornements à l'exception des panneaux sculptés que vous avez placés sur les deux battants de la porte*<sup>(93)</sup>.

Quelle est la réaction de Pereira qui, venant de placer neuf tableaux dans la chapelle et ne les trouvant pas à son gré, s'occupait à les remplacer à ses frais, déclarant : *J'ai agi en artiste qui regarde plus à l'honneur qu'au bénéfice*<sup>(94)</sup>?

Ce travail, ajoute-t-il, *aurait certainement mérité l'admiration de tout connaisseur impartial. La jalousie a détruite ce que la reconnaissance avait voulu former par moi en l'honneur de Son Excellence; la porte qui restera, sera un trophée pour battre la calomnie. Et d'inviter le duc à venir se rendre compte lui même de la situation*<sup>(94)</sup>.

Il ne recevra pas cette visite mais une lettre de Staedtler, qui ne manque pas d'intérêt car elle précise bien qu'elles étaient les intentions du duc :

*Monseigneur m'ordonne de vous observer que le mur que vous vous proposez d'embellir en construisant un portail au dessus de la porte d'entrée de la chapelle, est un reste de l'ancien château auquel il touchait. Monseigneur ne veut pas qu'il perde ce caractère de demi ruine, qu'au surplus tous les embellissemens imaginés ne pourraient lui faire perdre entièrement. Monseigneur persiste donc à penser que les ornemens dans le genre de ceux que vous avez projeté et même achevé en grande partie sans y être autorisé, ne conviennent pas à cette place et qu'il faut les enlever à l'exception toutefois des panneaux qui couvrent les deux battants de la porte. Je vous prie donc de vous conformer à cet ordre.*

On peut imaginer le choc d'un tel coup de massue. Staedtler s'en doute. Aussi, tente-t-il d'user de quelque baume pour compresser la bosse, soulager la douleur, calmer l'émotion... *Je conçois, poursuit-il, que vous en éprouverez beaucoup de la peine,*

---

(92) ID.. Lettre de Staedtler à Pereira, du 12 mars 1840.

(93) ID.. Lettre de Staedtler à Pereira, du 14 mars 1840.

(94) ID.. Lettre de Pereira à Staedtler, du 17 mars 1840.

mais soyez sûr que Monseigneur rend justice à vos intentions et ne prétend pas par cette démolition condamner votre ouvrage comme s'il n'eût pas eu du mérite en soi même. Seulement Son Altesse trouve que ce n'est pas là sa place<sup>(95)</sup>.

Pereira devra bien s'incliner devant un tel avis, non s'en en vouloir à De Brou avec qui il ne s'entendait guère : *Je suis content de tout ce qu'il (Monseigneur) désidera à cette égard. Aucun murmure ne s'échappera de ma bouche pleine de confiance dans la noblesse de sentiment de Monseigneur...*

Il n'en insiste pas moins encore auprès de Staedtler : *Je vous en conjure au nom de ce qu'il y de plus sacré. Laissez ajuster mes battant de la porte afin que Monseigneur juge par lui même.*

Mais, comme tout artiste, il ne peut cacher sa profonde et violente amertume : *J'ai dit à M. De Brou que, si cest batand devait être otez, qu'il les fassent enlever et que je les brulerais moi même...*<sup>(96)</sup>

Il garde encore cependant une lueur d'espoir : *Je me présenterai en toute confiance devant Monseigneur pour mériter sa louange que je suis certain à tout égard avoir mérité par mon zèle et mon désintéressement...*<sup>(97)</sup> Or, la cause est entendue et c'est bien la disgrâce, mais non sans élégance. Pereira laissait des dettes<sup>(98)</sup>.

(95) ID.. Lettre de Staedtler à Pereira, du 23 mars 1840. Deux jours plus tard, Staedtler confirme à Pereira les intentions du duc dans les termes suivants : *Mgr. me chargé de vous envoyer le dessin ci-joint et de vous dire qu'il veut que la décoration de la porte se borne uniquement à cela et que tout le reste des ornements qui surmontent la porte, bas relief, statues etc. soient démolis. S.A. désire qu'ensuite vous lui présentiez le compte de vos dépenses, voulant laisser reposer tous les autres travaux d'embellissement jusqu'à son séjour à Enghien. Si vous avez quelque réclamation à faire à ce sujet, je vous conseillerais de venir vous même à Bruxelles.*

(A.A.C.E., Correspondance du duc Prosper d'Arenberg, dos. Pereira 42/14/11/3. Lettre de Staedtler à Pereira, du 25 mars 1840).

(96) ID.. Lettre de Pereira à Staedtler, du 5 avril 1840.

(97) ID.. Lettre de Pereira à Staedtler, du 1<sup>er</sup> avril 1840.

(98) Le 1<sup>er</sup> avril 1840, Siraux insiste pour que soit réglé à Pereira ce qui lui est dû car sa situation financière n'est guère brillante :

*A la demande de M. Pereira, je prends la respectueuse liberté de vous écrire ces lignes pour vous prier de lui renvoyer ces comptes le plutôt possible ayant fini depuis quelques jours. Il se trouve à rien à l'auberge, même dans une triste position car tous le monde a qui il doit, lui réclame payement; ayant fini au Parc plusieurs personne craignent qu'il part sans payer quoi qu'il n'eut nullement cette intention...*

Siraux rapporte, le 16, à Staedtler que Pereira est parti bien à sec. Encore lui a-t-il fallu, pressé par Stock, d'en finir pour tout au plus vite pour que Pereira n'ait plus de motif de prolonger son séjour à Enghien (A.G.R., Fonds d'Arenberg, 10.262), encore donc lui a-t-il fallu avancer 280 F. car précise Siraux, il n'aurait pu quimer la ville d'Enghien (A.A.C.E., Correspondance du duc Prosper d'Arenberg. Lettre de Siraux à Staedtler, 30 juil. 1840).

A propos de cette pénible situation financière, ajoutons cet élément. Le 4 avril 1840, le cabinet du Ministère de l'Intérieur priait Stock de lui faire savoir si un sieur Pereira de Cappadoce à travaillé au château de M. le duc d'Arenberg. Le ministre avait, en effet, reçu une lettre de Lyon. On apprit ainsi que Pereira est resté débiteur de 2 à 300 F., qu'il était considéré comme un honnête homme, qu'il avait laissé cette réputation à Lyon, mais qu'il avait manqué d'argent en partant de là... (A.G.R., Fonds d'Arenberg, 10. 262).

Le duc en fera laver l'ardoise...<sup>(99)</sup>.

Ici s'achève, semble-t-il, l'intervention de Stanislas de Capadoce de Pereira, chevalier de plusieurs ordres militaires, dans la décoration intérieure et extérieure de cette chapelle. Il quitte donc Enghien et va s'installer à Strasbourg, Fossé des Tanneurs, n° 16. On l'ignorerait sans doute s'il n'avait sollicité du duc un certificat... De quoi ? Disons : de satisfaction artistique qui, sous l'attestation d'un sceau aux trois fleurs de néflier, était assurément plus qu'une fleur d'or au chapeau. Et, sans nul doute, le savait-il bien...

Cette lettre ne manque pas d'intérêt en ce sens qu'elle permet, ne disons pas de saisir – car peut-on vraiment saisir un artiste ? Par essence, il dépasse la finitude de ce monde –, mais, peut-être, de mieux comprendre la mentalité de ce curieux personnage.

*Monseigneur,*

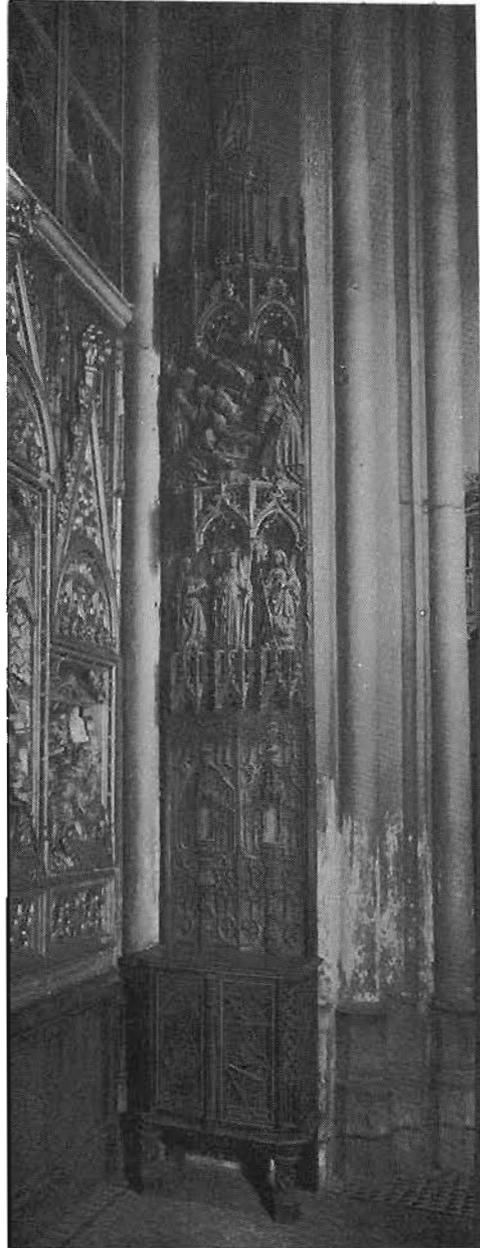
*Je suis parti de votre château, le cœur rempli de chagrin, plein de respect de la manière bienveillante dont vous m'avez accueilli. Je suis parti pauvre, mais j'étais certain que, connaisseurs comme vous êtes, vous trouverez mes tableaux de la chapelle à votre goût et que vous savez qu'un artiste qui travaille plutôt pour l'honneur et pour mériter votre bienveillance devait être chagrins et rougir de la manière dont un ouvrage a été fini que par peine, pleurs et chagrins. Mais c'est le sort de tous ceux qui veulent bien faire. Ont-ils cru monter au haut degrés et l'on se trouve rebuté s'en avoir été jugé par ceux qui seul pourroit juger mon travail. Le portail, si il vous plait, je me trouve heureux et je regrette de n'avoir avant mon départ pu vous remercier de toutes les bontés que vous avez eu pour moi. Si S.A.S. veut et croit que j'ai mérité, elle aura la bonté de m'envoyer une attestation de mon ouvrage, non pas pour en faire usage, vue que j'ai renoncé pour toujours aux arts, ayant ne pas pu mériter votre bienveillance que pour avoir trop bien voulu faire<sup>(100)</sup>. M. Siraut connois-*

(99) A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*.

Pereira, de retour de Londres où l'avait appelé quelque affaire familiale, s'installe à Strasbourg et, de là, sollicite par l'intermédiaire de Siraux une gratification du duc. Cela, souligne-t-il, *me fera du bien. Je ne travail plus, car je suis dégoûté, peiné de n'avoir pu contenter Son Altesse...* (A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*. Varia. Lettre de Pereira à Siraux, 30 juil. 1840).

(100) Quoi qu'il en dise ainsi, Pereira n'en continuera pas moins de s'occuper, semble-t-il, d'œuvres d'art. Le 28 nov. 1841, en effet, il fait savoir à Staedtler qu'il a hérité deux tableaux de ses parents à Vienne. Il ne les croit pas indignes de figurer dans les galeries de Monseigneur. Dès lors, il les lui envoie en le priant d'avoir la bonté de les soumettre aux hautes et éclairées suffrages de Son Altesse (A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*). On ne sait ce qu'il en adviendra.

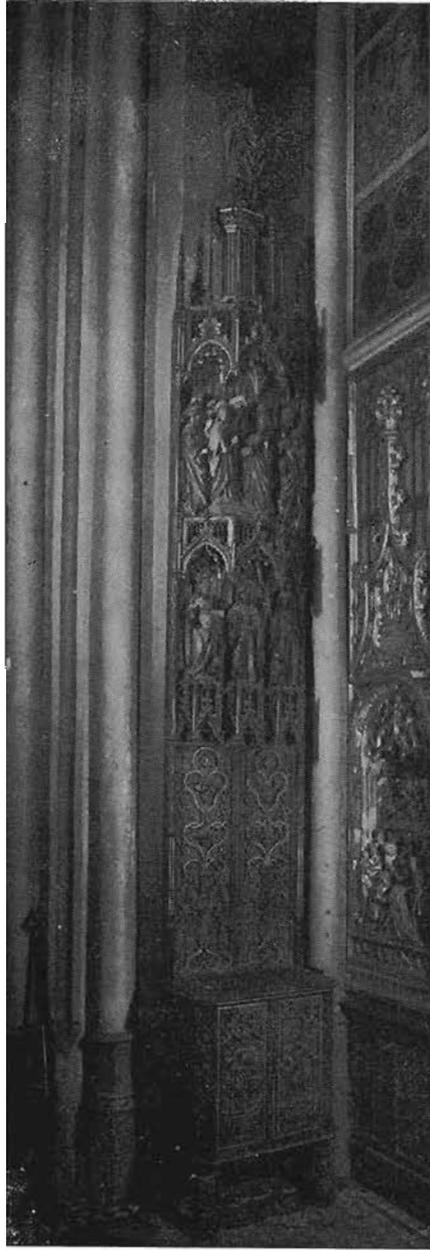
Le 3 fév. 1842, il est question d'un tableau qu'il a acheté à une vente publique pour 200 F., et d'un Poussin dont la signature est sous le cadre. Il est disposé à les céder au duc à un prix qu'il laisse à son auguste appréciation : *Que Son Altesse me donne ce qu'elle voudra pour mon bénéfice. Je me trouverai trop heureux d'avoir pu lui envoyer quelque chose qui est put lui convenir. Et encore : Aussi peu que Monseigneur voudra, je suis satisfait...* (A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*).



Chapelle castrale. Crédence (à gauche de l'autel) composée par J.-B. Sohest.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Chapelle castrale. Crédence (à gauche de l'autel). Détail : la mise au tombeau (XV<sup>e</sup> s.).  
(A.C.L., cliché C.A.E.).



Chapelle castrale. Crédence (à droite de l'autel) composée par J.-B. Sohest.  
(A.C.L., cliché C.A.E.).

*soit ma position et ma manière de travailler. Ce sujet fidèle peut seul donner un détail de ce que j'ai souffert par la perte que j'ai faite en vous désobligeant sans que vous ayez vu mes tableaux.*

*J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur et regretterez toute ma vie de n'avoir pas pu continuer à travailler pour mériter votre suffrage<sup>(101)</sup>.*

De cette même année 1840, date la construction d'un escalier à la porte du la tour et d'un paravis à celle-ci<sup>(102)</sup>, suivie, en 1841, de la restauration de la porte de la cave sous la chapelle<sup>(103)</sup>. En 1843, on aménage la terrasse et on exécute le double escalier à balustre suivant les plans de l'architecte Suys<sup>(104)</sup>.

Mais ici, aussi, il semble qu'au départ, on ait mal saisi les intentions du duc.

Celui demande, en effet, à voir l'architecte. Il craint, écrit Staedtler, qu'il y ait un malentendu et il convient de le dissiper : *Les pierres qui viennent d'être déposées sur la plaine devant la chapelle, sont si colossales qu'elles semblent destinées à un grand bâtiment moderne et non à une petite chapelle gothique. Il faudrait d'ailleurs sacrifier plusieurs arbres, c. à. d. mettre à nu ce mur monotone et irrégulier que la verdure cache aujourd'hui si heureusement. Enfin, l'escalier semblerait devoir s'accorder avec le style de la chapelle, ce qui n'est nullement le cas avec les pierres qui se trouvent jusqu'à présent sur la plaine...<sup>(105)</sup>.*

Pendant ce temps, à Pereira a succédé le sculpteur J.-B. Sohest.

On lui doit les deux élégantes crédences qui décorent les encoignures proches des sacristies. Il sut tirer un heureux parti de la *Mise au tombeau*, à gauche, et de l'*Annonciation*, à droite, ainsi que des panneaux sculptés des portes et de deux statues, le tout acheté chez Lenaerts. Il les incorpora, non sans talent, dans cette

---

(101) A.A.C.E., *Correspondance du duc Prosper d'Arenberg*. Le certificat demandé lui sera envoyé le 6 octobre.

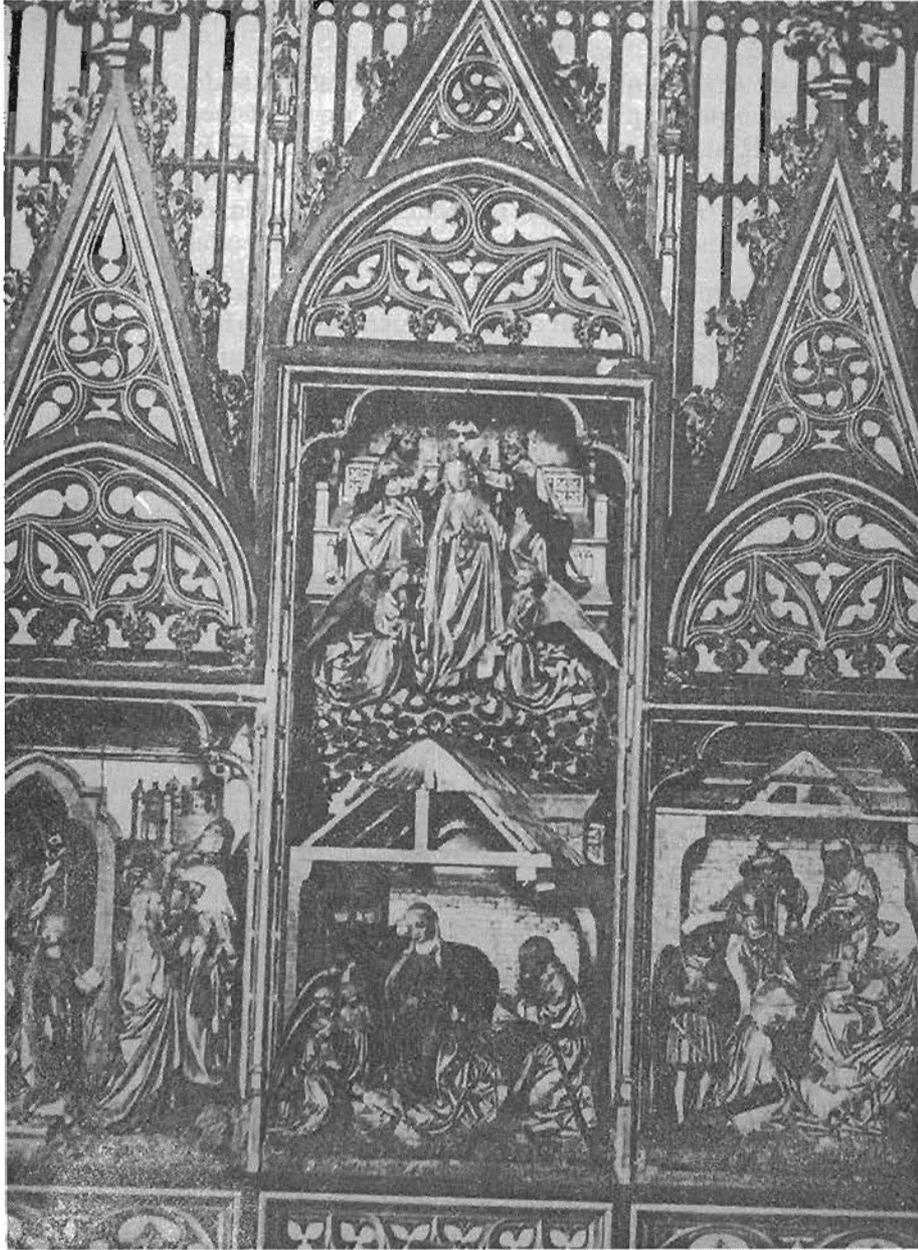
(102) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 539. Pièces justificatives du compte de 1840.

(103) ID., S. 443. Pièces justificatives du compte de 1841.

(104) ID., FA. 844; 533. Pièces justificatives du compte de 1843; 509. Pièces justificatives du compte de 1844.

Les pierres proviennent de la carrière de Simon Boutard à Soignies. Dont coût : 4.638 F. Elles furent confiées aux tailleurs Vincent Rousseau et Fr. Dellois, d'Écaussinnes (ID., 608. Pièces justificatives du compte de 1846).

(105) Nous n'avons pas, à ce jour, connaissance du plan initial de Suys et ne savons pas ainsi si celui-ci a été amené à devoir le revoir à la suite de cet entretien.



Chapelle castrale. Retable en pierre de la Vierge (Atelier montois XV<sup>e</sup> s.).  
(Cliché C.A.E.).

complétant l'ensemble par des statues néogothiques de sa facture<sup>(106)</sup>.

Date également de cette époque, l'achat par le duc des deux retables en pierre provenant de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie. Restaurés par J.-B. Sohest et redorés par E. Philipkin, ils seront placés dans les bas-côtés, la *Vierge* (XV<sup>e</sup> s.) à gauche, *Ste Elisabeth de Hongrie* (XVI<sup>e</sup> s.) à droite; il faudra pour ce faire, procéder à l'enlèvement des panneaux qui s'y trouvaient alors<sup>(107)</sup>.

La restauration de ces deux retables, surtout le second, a été très laborieuse. Sohest y travaille longuement. Trop lentement aux yeux de De Brou qui, pour cette raison, montrera peu d'empressement à le payer : *Quant à la note de Sohest, écrit-il à Staedtler, il ne faut pas en parler. Il doit d'abord terminer les bas-reliefs de S<sup>re</sup>. Elisabeth. C'est le seul moyen de lui mettre l'épée dans les reins pour faire avancer cette restauration.* Il aura plus de considération pour Philipkin. Aussi, le voit-on insister auprès de Staedtler pour prier le duc de lui octroyer un supplément à la somme qu'il doit recevoir. *Il le mérite parce qu'il commençait son travail depuis 6 h. ou 6 et demi du matin jusqu'à la fin du jour sans discontinuer un seul instant et, à peine, se donnait-il le temps de dîner...*<sup>(108)</sup>.

Or, on réclame ses services ici et là, notamment au château des Mérode où l'on le presse de retoucher certains portaits. Et on assiste à ce spectacle, assez extraordinaire pour l'époque et davantage encore dans cette Maison très chrétienne, d'un conseiller ducal sollicitant de Son Altesse Sérénissime l'*autorisation pour Philipkin de travailler... le dimanche*<sup>(109)</sup>. Bien sûr, s'agit-il ici

(106) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, 533. Pièces justificatives du compte de 1843; 509. Pièces justificatives du compte de 1844.

(107) De Brou dans une lettre non datée adressée à Staedtler demande à celui-ci qu'avant l'expédition de ces retables à Enghien, – on y travaille à Bruxelles – on fasse tailler l'ouverture dans la muraille prête à les recevoir pour ne pas devoir attendre pour leur placement par Sohest et Philipkin. *Ces messieurs devront faire ce travail eux-même parce que quelques parties doivent être retouchées sur les lieux* (A. A. C. E., C. D. B., 86, dos. 42-16).

Dans la même lettre, il lui soumet le texte d'une inscription à peindre sous les deux retables. Il y est fait mention des noms de Lenaerts et de Sohest, mais il n'en est pas très satisfait : *Je crois que cela est tout à fait inutile et même une hors d'œuvre pour la chapelle. Le texte proposé ne sera pas retenu, s'il faut en juger par les inscriptions actuelles. Du moins, par ce qu'il en reste...*

L'inscription figurant sous le retable de la Vierge est aujourd'hui trop détériorée pour être reconstituée : ORA PRO NOBIS... AMUR PROMISSIONIBUS XTI.

L'inscription sous l'autre retable, rappelant les œuvres charitables de sainte Elisabeth, est mieux conservée : LEPROSIS OBSEQUIO LANGUIDIS SUFFRAGIO MOESTIS FIT IN GAUDIUM PAUPERUM REFECTIO FUIT IN HOSPITIO CUNCTIS PATENS OSTIUM. STA ELISABETH ORA PRO NOBIS.

(108) A. A. C. E., C. D. R., 86 (Dos. 42/16). Lettre de De Brou à Staedtler, s.d., c. 1843; ID., *Correspond. du duc Prosper*, divers, Pl. 27.

(109) ID., s.d.

d'embellir un sanctuaire – peu commun, faut-il le dire – et de quelques heures, est-il prudemment souligné. Mais allez-moi donc fixer de réelles limites au feu ardent qui anime les vrais artistes ! – Le fait est que De Brou veut absolument en finir avec ce chantier. Et on le comprend. Depuis le temps qu'on travaille à cette chapelle... De quoi grisonner, sinon se déplumer le chef !

Mais cela avance et De Brou ne cache pas sa satisfaction : *la partie déjà faite fait un fort bel effet et, sans aucun doute, ces sculptures seront des chefs-d'œuvre de la chapelle.* Et sa patience sera récompensée. *Dans la restauration des bas-reliefs, écrit-il au duc, M. Philipkin a rendu avec fidélité tout ce qui y était anciennement; la peinture a été faite pour rester mate, parce qu'elle l'était toujours dans la peinture sur relief à cette époque et le contraste n'en fait que mieux avec l'or. J'ose espérer que Votre Altesse sera satisfaite de la restauration de M. Sohest et de la figure du roi More qui a été refait par lui dans le même style des autres figures...*<sup>(110)</sup>.

Ces deux retables avaient été achetés chez Lenaerts pour... 850 F.. La note des restaurations présentée par Sohest et Philipkin s'élèvera respectivement à... 1.162 et 450 F., non comprise la dépense en or et couleur : 288 F. Mais, très heureux des résultats, De Brou conclut : *ce prix est à peine le huitième que coûterait un tel travail moderne...*<sup>(111)</sup>.

La duchesse ne partage toutefois pas cet enthousiasme. Elle regrette que *les bas-reliefs sont... trop bas* et De Brou, quelque peu désappointé, laissera sous-entendre qu'*il est fâcheux que l'observation n'a pas été faite pendant le placement...*

Sans doute, la duchesse considérait-elle le danger auquel étaient ainsi exposés ces retables, car De Brou envisage de les protéger par des *volets non pas à ouvrir mais à glisser sur eux-mêmes dans des coulisses*<sup>(112)</sup>.

On en restera toutefois là.

Du moins en ce qui concerne ces retables... Car voici qu'en juillet 1845, se redressent des échafaudages<sup>(113)</sup>.

On parle, en effet, des vitraux.

---

(110) ID., Lettre de De Brou au duc, s.d..

(111) ID., s.d..

(112) ID., du 24 sept. 1843.

(113) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 536. Pièces justificatives du compte de 1845.

Pourquoi ces derniers travaux ?

Les vitraux demandaient sans doute quelques restaurations, mais celles-ci semblent cependant peu demander l'exhaussement auquel il a été procédé. Celui-ci n'aurait-il pas été rendu souhaitable, sinon nécessaire, en raison des dimensions du retable placé sur l'autel, ce qui pourrait laisser supposer que ce placement est assez récent ?

Jean-Baptiste Capronnier passe ici une journée pour décider des travaux à réaliser sous la conduite de Charles De Brou. Ici également, la duchesse intervient mais, cette fois, avant les travaux : elle veut hausser les vitraux, mais, objecte De Brou, *de cette manière la peinture ira toucher le haut de l'ogive, ce qui ne se faisait jamais et ferait, je pense, un très mauvais effet et pour remplir le vide du bas, il faudrait avoir des sujets car l'espace est fort grand. De tous les vitraux que je connais, n'importe de quelle époque, la peinture ne monte jamais au delà du commencement de l'ogive, parce que les montants doivent toujours se terminer par des ornements dans l'ogive même. Quant aux vitraux, tels qu'ils sont, l'artiste ne les a pas conçus de cette manière. Ils ont été tronqués anciennement pour pouvoir entrer dans des fenêtres beaucoup trop basses. J'ose espérer que Madame la Duchesse reviendra sur cette décision*<sup>(114)</sup>.

On finit par trouver un harmonieux compromis : Capronnier rehaussera ces deux vitraux en composant les panneaux à figures qui en décorent la base. Il exécutera les six panneaux supérieures comprenant les médaillons de saint François<sup>(115)</sup> et de la crucifixion et les médaillons à chiffres A(renberg) et L(obkowicz). Les autres panneaux sont entretemps entièrement retouchés, recuits et remis sous plomb.

Quant aux vitraux latéraux, ils seront replombés après que le verre blanc de la partie supérieure ait été remplacé et seize médaillons réalisés *pour la continuation du décor*.

Il y en aura pour près de quinze cents francs<sup>(116)</sup>.

Puis, l'on retrouve ici Pletincx travaillant à *couper le vieux plâtre de la voute et des murs*, et nettoyer les cordons en pierre de taille, le plafonneur J.-B. Bauwelincx et ses aides, enfin les peintres Paul et Ferdinand Poplimont ainsi que Dulac qui complètera ces travaux par 234 étoiles en pate de carton-pierre revêtu de dorure à l'or de première qualité<sup>(117)</sup>.

Tout cela n'avance pas très vite et De Brou ne manque pas de s'en plaindre : *Je crois qu'un peu de mauvaise volonté a présidé à tout ce travail qui aurait dû être fini depuis longtemps, mais, ajoutez-il, vous aurez une chapelle que vous pourrez montrer avec quelque vanité aux étrangers qui iront visiter le parc*<sup>(118)</sup>.

---

(114) A.A.C.E., *Id.*, s.d.

(115) Il nous souvient qu'un de ces médaillons est signé et daté : J(ean) B(aptiste) C(apronnier) 1846.

(116) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 536 et 608. Pièces justificatives des comptes de 1845 et 1846.

(117) *Id.*, 608, n° 185.

(118) *Id.*, 9.788. Lettre De Brou à Nicolas Siraux, directeur du parc.

Les travaux s'achèveront vers le mois de juin 1846.

Ce chantier aura duré... dix ans !

Il s'indique évidemment de revoir les polices d'assurances : la tour est désormais assurée pour vingt mille francs; le contenu pour quinze mille<sup>(119)</sup>.

#### DE HUMANORUM RERUM MUTATIONIBUS.

Au mois de mai 1868, les ouvriers sont à nouveau à pied d'œuvre. Auguste Siraux, directeur du parc, a reçu l'ordre du duc Engelbert-Auguste (1824-1875) de *remettre au milieu l'entrée de la cave de la chapelle du parc qui se trouvait sur un côté et d'empêcher les eaux pluviales de pénétrer à travers la voûte de la première cave se trouvant sous la terrasse pavée de la chapelle*<sup>(120)</sup>.

Ces caves retiennent tout à coup une attention très particulière. Et pour cause !

Le tribunal correctionnel de Mons vient de condamner Siraux à une amende de... trente francs du chef d'inhumation illégale de la duchesse d'Arenberg dessous l'église des R.P. Capucins d'Enghien<sup>(121)</sup>

---

(119) ID., Ancien compte 39<sup>b</sup> (1852).

(120) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, FA., 812. Lettre de Siraux au chev. de Wouters d'Oplinter, intendant ducal. ID., 839. Comptabilité de l'année 1868.

(121) Il s'agit de la princesse Marie-Ludmille de Lobkowitz, épouse du duc Prosper d'Arenberg, décédée le 10 janv. 1868. Sur ce procès, v. notamment *L'Espiegle, journal satirique, politique, artistique et littéraire*, du 3 mai 1868.

Le ministère public s'appuyait sur l'article 1<sup>er</sup>. du décret du 23 prairial an XII et l'article 315 du code pénal disposant respectivement que :

- « Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leur culte, ni dans l'enceinte des villes et bourgs ». (bull. des lois de l'Empire franc., n° 1 (n° 25, p. 75).

- « Seront punis de huit jours à deux mois d'emprisonnement ou d'une amende de vingt-six francs à trois cents francs :

Ceux qui, sans l'autorisation préalable de l'officier public, auront procédé ou fait procéder à une inhumation;

Ceux qui auront contrevenu, de quelque manière que ce soit, aux lois et règlements relatifs aux lieux de sépulture et aux inhumations précitées ».

Notons que le décret du 23 prairial an XII a été abrogé par la loi du 20 juillet 1971 (M.B. du 3 août).

Selon l'article 16 de cette loi, les inhumations ne peuvent avoir lieu que dans les cimetières communaux ou intercommunaux. Le ministre qui a la santé publique dans ses attributions, peut apporter des dérogations à ce principe mais celles-ci doivent s'appuyer sur des considérations d'ordre religieux ou philosophique.

Les inhumations peuvent néanmoins continuer dans les cimetières privés existant au moment de l'entrée en vigueur de cette loi.

La loi précise encore qu'elle ne porte pas préjudice aux usages relatifs à l'inhumation des membres de la famille royale ni aux usages relatifs à l'inhumation des chefs de diocèse dans leur cathédrale, non plus qu'aux dispositions relatives aux sépultures militaires (art. 27).

Les infractions aux dispositions de la loi du 20 juillet 1971 sont passibles des peines prévues notamment par l'article 315 du code pénal (art. 29).

V. l'intéressante étude d'Alain LORENT, *Les funérailles et la sépulture dans Revue du Notariat, belge*, 1975, pp. 218-241.

Dès lors, on songe à placer dorénavant les cercueils des membres de la Sérénissime Maison dans la crypte de la chapelle castrale du parc.

Celle-ci sera, de la sorte, aménagée et dotée d'un autel en pierre bleue d'Ecaussinnes, surmonté d'un magnifique crucifix en marbre de Carrare<sup>(122)</sup>.

Elle recevra, au cours des années qui suivront, une douzaine de cercueils.

Là reposeront, en effet :

– Pierre d'Alcantara prince et duc d'Arenberg (1790-1877), époux d'Alix de Talleyrand Périgord, puis de Caroline comtesse de Kaunitz-Rietberg.

– Engelbert-Auguste 8<sup>me</sup> duc d'Arenberg (1824-1875) et son épouse Eléonore-Ursule princesse et duchesse d'Arenberg (1845-1919).

– Antoine-François prince et duc d'Arenberg (1826-1910) et son épouse, Marie-Ghislaine comtesse de Mérode (1830-1892).

– Charles-Marie prince et duc d'Arenberg (1831-1896), époux de Julie comtesse Hunyadi de Kéthely.

– Joseph prince et duc d'Arenberg (1833-1896) et son épouse, Françoise princesse de Liechtenstein (1833-1894) ainsi que leur fille, Françoise princesse et duchesse d'Arenberg (1867-1897).

– Louis prince et duc d'Arenberg (1837-1870).

– François d'Assise prince et duc d'Arenberg (1840-1907).

---

(122) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, dos. non coté. Comptes de 1876. *Frais de polissage et de transport d'une pierre bleue sciée venant d'Ecaussinnes pour le caveau sous la chapelle; frais de transport par chariot avec deux chevaux pour chercher le Christ pour le caveau sous la chapelle* (29 nov.), emballé, lc 15, à Bruxelles (ID., dos. non coté. Compte de 1877).

Ce crucifix a été restauré en 1891 par Reus, d'Enghien, (ID., dos. non coté. Pièces justificatives du compte de 1892). Sur ce crucifix, v. P. Landelin HOFFMANS, *Catalogue...*, *op. cit.*, p. 84-86. La date d'arrivée ici de cette œuvre, citée par cet auteur (1870), n'est donc pas exacte.

– Alix princesse et duchesse d'Arenberg (1854-1869),<sup>(123)</sup>.

La chapelle connaît sous le duc Engelbert-Auguste, très peu de travaux : tout au plus quelques menues réparations du mobilier<sup>(124)</sup>.

---

(123) Ces défunts figurent sous les n° 59, 69 et 65, 70, 72, 73, 85, 94, 97 de la *Généalogie de la Maison princière et ducale d'Arenberg*, Bruxelles, 1940, d'Ed. LALOIRE.

On en trouve, pour la plupart, le portrait dans Ed. LALOIRE, *Recueil iconographique de la Maison d'Arenberg*, Bruxelles, 1940, respectivement aux numéros et pages 60, 64, 65 et 66, 67, 70, 73.

Le R.P. J.-P. Tytgat, archiviste provincial des capucins (Anvers), que nous remercions ici, a bien voulu nous documenter sur le cérémonial régissant ces obsèques; la méconnaissance par le clergé paroissial de l'un ou l'autre décret ecclésiastique en la matière ne sera pas sans provoquer parfois quelques frictions.

En résumé, voici le rite simple, grave et austère selon lequel se déroulèrent, comme précédemment, les funérailles de la princesse et duchesse Marie-Ghislaine d'Arenberg, née Mérode.

En principe, les Capucins se rendent en cortège à la gare : en tête, la croix des Capucins entre deux frères en surplis et portant des chandeliers avec cierge allumé, puis les Capucins en deux files, enfin le P. Gardien vêtu du surplis et de l'étole, entre deux acolytes, l'un d'eux portant le goupillon. Le cercueil, déposé sur une simple civière, est aspergé d'eau bénite tandis que l'on s'apprête à chanter le *De profundis*. Durant le trajet, les religieux partagés en deux chœurs récitent sans discontinuer le *Miserere* et le *De profundis* jusqu'au couvent.

Ce jour là, le 8 septembre 1892, en raison de la pluie qui tombait en abondance au moment du départ, il fut décidé que, seuls, deux pères iraient recevoir le cercueil amené ici par train spécial, tandis que la communauté attendrait le convoi funèbre devant la porte du couvent.

Arrivé là, le cercueil est placé au milieu de l'église et les religieux se retirent dans leur chœur; dès ce moment, une messe est célébrée; elle sera suivie d'une autre au maître-autel.

Pendant ce temps, un Père présente à chacun sa place : au presbytère, les princes de la famille; devant le banc de communion, en rangée de toute la largeur de l'église, à droite du cercueil, le conseil communal d'Enghien, les intendants et employés de la Maison, les notabilités de la ville; à gauche, les religieux, en l'occurrence le curé de Marche-les-Dames où séjournait la défunte, les Capucins, le clergé paroissial, puis les orphelins et orphelines d'Enghien.

Tous étant ainsi placés, les Capucins se rendent à l'église pour assister à la levée du corps. Le P. Vicaire – en l'absence du P. Gardien – revêtu du surplis, de l'étole et de la chape, assisté du P. Provincial en surplis et entouré de deux acolytes, se dirige vers le cercueil et récite l'antienne : *Si iniquitates observaris Domine; Domine, quis sustinebit ?*, ainsi que le *De profundis*.

Le cortège se reforme ensuite pour se rendre à l'église paroissiale où va se célébrer la messe des funérailles : en tête, la croix des Capucins entre deux céroféraires, puis les orphelins et orphelines, le clergé paroissial en chape noire, mais sans étole, les capucins en deux lignes, portant des cierges et psalmodiant le *Miserere* et le *De profundis*, le P. Vicaire, le P. Provincial et les acolytes, enfin le cercueil porté par seize ouvriers du parc, suivi des princes, notabilités, etc...

Arrivée à l'église, la croix des Capucins s'arrête, le P. Vicaire dépose chape et étole et transmet le corps au clergé paroissial. Le convoi, Capucins compris, pénètre dans l'église.

Après la messe, à la sortie de l'église, le P. Vicaire reprend l'étole et la chape, reçoit le corps au bas de l'escalier et, croix des Capucins en tête, le convoi, reformé, se rend sans le clergé paroissial, à la chapelle castrale. Le P. Vicaire et ses assistants se placent au pied du cercueil entre celui-ci et la crypte, les Capucins en chœur de chaque côté, pour procéder aux absoutes, asperision et encensement. Après quoi, le P. Vicaire entonne l'*In paradisum* et l'on entre dans la crypte. Les Capucins prennent place dans le premier caveau et poursuivent leurs chants, tandis que le cercueil et les seuls membres de la famille descendent dans le deuxième caveau.

La cérémonie terminée, les Capucins, en cortège, s'en retournent lentement en récitant le *De profundis*. Arrivés à la Porte des Esclaves, ils s'arrêtent, saluent les princes par une inclinaison de tête et regagnent processionnellement leur couvent.

En bref, la levée du corps s'effectue par les Capucins en leur église; la messe des funérailles se célèbre à l'église paroissiale par le clergé de celle-ci; les absoutes ont lieu devant la chapelle castrale où n'officiant que les Capucins. (A.C.B. 11.10.150, fol. 184-187).

(124) ID., dos. non coté. Compte général de 1864.

Il n'en sera pas de même des chambres situées aux étages. On œuvre là pour y ranger, en 1879, les archives de la seigneurie d'Enghien<sup>(125)</sup>. Le classement en est alors confié à l'abbé Jules Bosmans<sup>(126)</sup>. On espérait beaucoup de cet *excellent prêtre*, dit le prince Charles d'Arenberg, administrateur général des biens de la Sérénissime Maison ducal<sup>(127)</sup>, qui le présente encore comme *très capable et très distingué par le caractère*<sup>(128)</sup>.

C'est là, malgré une fugue qui mécontenta beaucoup la duchesse, qu'au dessus de cette chapelle, le futur auteur de deux cents quatre-vingt-quatre chapitres de ses *Coups droits à Dieu et au diable* (1900) trouva matière à maintes publications historiques : la *Féodalité au pays d'Enghien*, très utile, la *Généalogie de la noble famille Scockart*, très critiquée<sup>(129)</sup>, l'*Ameublement du château d'Enghien au commencement du XVII<sup>e</sup> s.*, plus appréciée, sinon de nombreux éléments pour son *Armorial ancien et moderne de la Belgique* (1889), etc...

Voici donc cette chapelle occupée, en sous-sol, par ce qui reste de certaines destinées humaines, au rez-de-chaussée par le divin ressuscité au milieu de trésors restaurés, aux étages par des parchemins dont on s'efforce de capter les derniers messages...<sup>(130)</sup>.

Les choses auraient pu, sinon dû, en rester là sans les tragiques événements de la première guerre mondiale.

(125) ID., FA., 851.

(126) ID., 839. Comptabilité de 1861-1895, année 1879.

(127) Durant la minorité du duc Engelbert-Marie (1872-1949) qui n'avait pas trois ans et demi au décès de son père, le duc Engelbert-Auguste, l'administration de la Maison sera confiée à un conseil ducal présidé par le prince Charles d'Arenberg (1831-1896). C'est sous cette régence qu'il sera notamment mis fin à l'onéreuse exploitation des fameuses serres du parc.

(128) Cette présentation est suivie des mots : *ce qui permet de lui mettre n'importe quel papier entre les mains*. Le prince eut toutefois la prudence de biffer cette mention (A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 839. Lettre du prince Charles d'Arenberg à Ch. Misonne, régisseur, du 21 oct. 1880). Sur la vie très agitée de Jules Bosmans, ex-chapelain du prince de Ligne, membre du Congrès américaniste, principal fondateur, avec Ern. Matthieu, du Cercle archéologique d'Enghien, par la suite membre de la Loge bruxelloise *Les Amis Philantropes* et auteur d'une multitude de pamphlets plus virulents les uns que les autres, né à Enghien le 14 mars 1853 et décédé à Uccle le 27 mai 1928. v. X. de GHELLINCK VAERNEWYCK, *Jules Bosmans dans Le Parchemin*, juin 1961, n° 70, pp. 280-281 et dans *Biographie nationale*, t. XXXI, col. 103-106.

(129) Notamment par R. GOFFIN, *op.cit.*, t.VII, pp. 107-108.

(130) L'inventaire des biens délaissés à son décès par le duc Engelbert - Auguste n'apporte guère d'éléments nouveaux concernant l'histoire de la chapelle. Il mentionne au dessus de la chapelle un lit fermé en bois de chêne sculpté avec un Enfant au tambour, un autre sculpté à clous dorés avec un Jésus et la Vierge, trois armoires, un fauteuil en chêne sculpté, de même une table, huit chaises et quarante-huit petits vitraux de différentes formes et grandeurs (A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 1085. Inventaire de 1875).

Le parc récemment donné en location au baron François Empain, est occupé par les Allemands et, de même, le château à peine construit par celui-ci en vertu du bail emphytéotique<sup>(131)</sup> : il servira de lazaret<sup>(132)</sup>

La chapelle a-t-elle subi, comme l'ensemble du domaine, l'un ou l'autre dommage pendant cette occupation militaire ? Il ne le semble pas. Elle ne fait pas partie des biens donnés en location et vraisemblablement à ce titre doit-elle d'avoir été mieux respectée. Par mesure de précaution, sans doute, les volets ornant le retable du maître-autel ainsi que certains tableaux ont toutefois été transférés au couvent des R.P. Capucins<sup>(133)</sup>.

Le 31 octobre 1918, le duc Engelbert Marie s'apprête à quitter la Belgique où, précise-t-il, *me retiennent cependant de si nombreux et de si vibrants souvenirs.*

En pourparlers avec la ville de Bruxelles pour lui vendre son palais à la moitié du prix que lui offre le groupe du notaire De Ro, regrettant, par ailleurs, que le cardinal Mercier n'ait pas accepté en 1916 le don de son château d'Héverlé à l'Université catholique de Louvain, le duc désire laisser un témoignage de reconnaissance à

---

(131) Etude de Me. Taymans à Bruxelles. Bail du 6 mai 1913. V. également A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 10.052.

Dans une lettre du 7 mai, le notaire fait savoir au R.P. Gardien du couvent d'Enghien que cette location *ne modifie en rien pour l'avenir et maintient, comme il s'est fait par le passé et jusqu'ici, l'obligation qui incombe aux RR.PP. Capucins de veiller consciencieusement sur les restes mortels des membres de la Sérénissime Maison d'Arenberg, déposés dans les caveaux du parc (A.C.B., Registre Capucins Enghien, Arenberg).*

La chapelle, son mobilier, ses œuvres d'art et le plantis circulaire limité par une grille sont d'ailleurs exclus expressément de ce bail.

Il importe de rappeler ici que le duc Engelbert *et tota Cognatio ardentissime optabant ut liberum semper esset Patribus Capucinis sepulturam cadaverum de sua familia pro more peragere, in novo reconditorio sicuti in antiquo.* La concession de l'usage perpétuel – *in usum perpetuum* – de la chapelle aux Capucins d'Enghien fut acceptée par l'Ordre des R.P. Capucins (*Annuario Provinciae SS. Trinitatis Hollando-Belgicae Fratrum Minorum Capucinatorum pro anno MDCCCLXXI*, p. 129).

Nous tenons à remercier ici le R.P.J.-P. Tytgat qui a bien voulu nous documenter à ce sujet.

La durée du bail est fixée à quinze ans à compter du 1<sup>er</sup> juil. 1913. Elle peut être prorogée pour une période ne pouvant excéder trente années. Le baron usa de cette faculté. En 1919, il obtint une prolongation de cinq ans en faisant état de l'inoccupation des lieux durant la guerre. Le bail devait ainsi s'achever le 30 juin 1963.

Le bail prévoyait que *les locataires sont autorisés à édifier à leurs frais dans la propriété louée, des constructions avec dépendances mais seulement pour autant qu'elles soient destinées à leurs besoins personnels et qu'elles soient érigées à l'un des endroits indiqués au plan ci-annexé, sous le lieu dit : l'Orangerie, les Berceaux ou la Pate d'Oie, ou tout autre endroit à convenir entre eux et le propriétaire. Ces constructions resteront, à l'expiration du bail, la propriété du bailleur, sans bonification ni indemnité.* (Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy, bourgmestre d'Enghien... op.cit.*, dans A.C.A.E., t.XII, p. 326, n. 1 et pp. 334-335, n. 1).

(132) Ministère des Finances, *Séquestre d'Arenberg*.

(133) A.G.R., *Fonds d'Arenberg*, 10.045 : Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Lettre de la Commission royale des Monuments et des Sites au ministre des Sciences et des Arts en vue du retour de ces œuvres à la chapelle, du 16 avril 1924.

l'ordre des R.P. Capucins; *Je ne veux pas quitter la Belgique sans penser à vous, les fidèles gardiens des cendres de mes aïeux et c'est pour cela que je veux vous laisser un souvenir de l'intérêt que ma famille a toujours témoigné aux Pères capucins d'Enghien, en vous faisant don de tous les meubles et objets d'art meublant et ornant le couvent et l'église, ainsi que la chapelle du parc et tout ce qu'elle contient*<sup>(134)</sup>.

Il ne sera toutefois tenu aucun compte juridique de cette donation et tous ces trésors, comme la chapelle elle-même et tout le domaine sont placés sous séquestre<sup>(135)</sup>.

Le 13 mars 1923, le baron François Empain offre au premier ministre et ministre des Finances, Georges Theunis, d'acquérir le parc d'Enghien pour un million de francs<sup>(136)</sup>.

Dès le 4 avril, l'inspecteur de l'Enregistrement attire l'attention du ministre des Finances sur le sort à réserver à la chapelle – non comprise dans cette offre – et aux œuvres d'art qu'elle contient<sup>(137)</sup>.

Une semaine plus tard, le baron reprend contact avec le premier ministre :

*S'il entrait dans les convenances du Gouvernement que je fisse une offre relativement à cette chapelle, je suis prêt à joindre une proposition d'achat à ma lettre antérieure. Peut-être conviendra-t-il au Gouvernement de distraire de la chapelle les retables anciens pour en enrichir nos collections nationales et les déposer dans nos musées. Il ne s'agirait, dès lors, que de l'achat de la tour elle-même, tout en réservant, ainsi qu'il sied les tombeaux de la famille d'Arenberg. Je ne crois pas que les vitraux de la chapelle soient dignes de nos collections nationales et je serais disposé à les acquérir. Veuillez...*<sup>(138)</sup>.

---

(134) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Lettre du duc au T.R. Père général des Pères capucins, du 25, puis du 31 oct. 1918.

(135) ID., Ordonnance du Président du Tribunal de première instance de Bruxelles, du 20 déc. 1918.

Sur ce séquestre, Y. DELANNOY, *La mise sous séquestre des biens de la Sérénissime Maison d'Arenberg*, Enghien, 1960 (Inédit).

(136) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Offre du 13 mars 1923. Sur Georges Theunis, ancien collaborateur du baron Fr. Empain, avant de siéger à ses côtés au conseil d'administration de seize sociétés de son groupe, v. l'excellente étude de M.-R. THIELEMANS, *La Belgique et les réparations allemandes. Le rôle de Georges Theunis. 1919-1925*, dans *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, n° 163, janv. 1988, pp. 29-43, plus spécialement p. 29, note 2.

(137) La chapelle et ses trésors n'étaient pas compris dans le bail, ainsi que précisé ci-dessus à la note 131.

(138) ID.. Lettre du baron Fr. Empain au premier ministre, du 11 avr. 1923.

A la suite de cette démarche, le conservateur en chef des Musées royaux délègue un conservateur, M. Laurent, pour lui faire rapport.

La réponse ne tarde pas. Le conservateur, dès son retour d'Enghien, ne cache ni son admiration ni sa conviction : *Je me réserve de vous adresser un rapport détaillé sur ces œuvres d'art, sur leur état de conservation, sur les mesures qu'il convient de prendre pour les préserver de toutes détériorations, mais, dès maintenant et sans tarder, je veux témoigner de ma conviction : Oui ! Assurément, l'Etat doit faire valoir le droit de rétention que lui confèrent les articles 14 et 15 de la loi du 17 novembre 1921.*

*Il le doit pour la chapelle, partie seule restante de l'ancienne demeure; il le doit surtout pour les œuvres qu'elle contient...*

Et d'en souligner le caractère exceptionnel<sup>(139)</sup>.

De son côté, l'inspecteur de l'Enregistrement, examinant la seconde requête du baron, ne peut s'empêcher de signaler au ministre des Finances que le baron *fait évidemment erreur lorsqu'il n'attribue aucune valeur aux vitraux de la chapelle.*

Après avoir développé l'intérêt historique et artistique de ceux-ci et rappelé l'estimation qu'en a faite l'expert Arthur Leroy (40.000 F.), il conclut :

*Dans ces conditions, il me paraît s'imposer que ces vitraux ne soient pas, le cas échéant, vendus avec le bâtiment de la chapelle et que l'offre à faire éventuellement par Monsieur Empain doit se borner à la construction seule<sup>(140)</sup>.*

L'opinion publique, en général, et enghiennoise, en particulier, ne demeure pas indifférente à ces événements. Le Cercle archéologique d'Enghien, en la personne d'Ern. Matthieu, par ailleurs membre du Comité provincial de la Commission royale des Monuments et des Sites, l'Administration communale de la ville et les habitants d'Enghien vont jouer ici un rôle de réelle importance.

Ern. Matthieu, en proposant le classement de la tour et de son mobilier dans la seconde catégorie, conclut son rapport en ces termes :

*La décoration de cette chapelle constitue un ensemble de haute valeur et ce serait un acte de vandalisme que de songer à disperser les chefs-d'œuvre importants qui s'y trouvent réunis.*

(...)

---

(139) ID.. Lettre de M. Coulon au ministre des Finances, du 24 avril 1923.

(140) ID.. Lettre de M. Coulon au ministre des Finances, du 27 avril 1923.

*Il conviendrait pour la conservation intacte de ce trésor artistique d'en confier la direction et l'entretien à l'administration communale d'Enghien<sup>(141)</sup>.*

Le Comité provincial insistera auprès de la Commission royale pour que tous ces objets d'art soient conservés dans la chapelle qu'ils ornent actuellement. Il ne peut à aucun prix être question d'aliéner cet édifice, tour chapelle classée; elle fait partie intégrante des fastes de la ville d'Enghien. Toutes les œuvres d'art qui s'y trouvent, forment, comme nous l'avons dit, un vrai musée complet. L'Administration communale d'Enghien pourrait en être instituée la gardienne fidèle et la visite devrait en être permise plusieurs fois par semaine, quitte à réclamer des visiteurs un droit d'entrée afin d'en assurer l'entretien. Le comité englobera dans son rapport la colonne commémorative de la bataille de Steenkerque, le pilori, les pavillons etc.. Toutes ces constructions et décorations doivent être retenues au profit de l'Etat.

*Plus elle parcourt ce splendide domaine princier, et plus la délégation est d'avis que le Gouvernement commettrait une faute irréparable en ne conservant pas dans le patrimoine national tout le parc d'Enghien, l'un des plus beaux que possède la Belgique.*

Et la Commission royale de se rallier aux avis de sa délégation et de classer le parc d'Enghien dans la première classe des sites les plus intéressants du pays<sup>(142)</sup>.

L'inspecteur général de l'Enregistrement se montre sensible à ces considérations, du moins en ce qui concerne les œuvres d'art de la chapelle, et fait savoir au procureur général l'intention de l'Etat belge de retenir et d'acquérir celles-ci, vitraux compris<sup>(143)</sup>.

A cet effet, le conservateur des Musées royaux, M. Laurent, est chargé de procéder à leur évaluation. Il y en aura pour 474.600 francs<sup>(144)</sup>.

---

(141) *Exposé de la situation administrative de la Province de Hainaut sur l'année 1923*. Charleroi, 1924, pp. 299-300.

(142) *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, LXIII<sup>e</sup> année, juillet-déc. 1924, Bruxelles, 1924, pp. 303-307.

(143) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Lettre de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines au procureur général, du 15 mai 1923.

(144) ID.. Lettre de M. Laurent, conservateur des Musées royaux du Cinquantenaire au conservateur en chef, du 1<sup>er</sup> juin 1923. On trouvera le détail de cette évaluation à l'annexe III.

Les services de l'Administration de l'Enregistrement en font de même pour le domaine : 3.450.000 F., ramenés à 2.375.000, en raison du bail en cours, *pour un amateur autre que le baron Empain*<sup>(145)</sup>.

Reste toujours en suspens le sort des cercueils reposant dans la crypte de la chapelle.

Le 6 octobre 1923, on apprend que *Mgr. le Duc exprime le vif désir que la sépulture de la famille soit respectée et qu'elle garde la destination qui lui a été attribuée*<sup>(146)</sup>.

Mais revenons aux œuvres d'art.

C'est très bien de vouloir que l'Etat belge les acquière, mais, comme s'en informe l'Administration de l'Enregistrement auprès des ministres des Finances, ici et des Sciences et Arts, là : *disposez-vous de crédits nécessaires ?*

Question pertinente, s'il en est...

Et chacun se regarde quelque peu surpris pour ne pas dire embarrassé, voire perplexe...

Aurait-on perdu de vue l'article 15 de la loi du 17 novembre 1921 sur le séquestre et la liquidation des biens des ressortissants allemands ? *Dans le cas où l'Etat entend acquérir tout ou partie des biens, droit et intérêts placés sous séquestre, l'Administration des Domaines en fait la notification au Procureur du Roi. Très bien ! Mais le deuxième alinéa de cet article dispose que : Ces biens, droits et intérêts sont alors portés en compte à l'Etat suivant le prix à fixer, sur avis du Ministère public, par le président du tribunal, lequel pourra désigner un ou plusieurs experts... Or, rien ne figure à l'un ou l'autre budget de ces honorables Messieurs... Mais, malgré l'importance de la question, passons là-dessus pour le moment.*

---

(145) ID.. Evaluation du domaine tenu en location par M. Empain, du 22 août 1923.

Cette réduction de valeur s'explique par la considération suivante : tout acquéreur, autre que le baron Empain, eût dû respecter le bail en vigueur et, sans donc avoir l'usage de cette propriété, n'en aurait eu d'autres revenus, jusqu'au 30 juin 1963, qu'un loyer (46.000 F.) dont la modicité tenait compte de la valeur du château qui revenait sans indemnité au propriétaire à l'expiration du bail.

C'est la raison pour laquelle la ville d'Enghien dont les finances à la fin de la guerre n'étaient pas brillantes, ne put alors envisager l'acquisition de ce domaine. Rien que les réquisitions allemandes et les services de secours et d'alimentation avaient, en effet, coûté plus de deux millions et demi de francs et, pour faire face à cette charge, il avait fallu contracter d'importants emprunts. Sur ce point v. Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy, bourgmestre d'Enghien...*, *op.cit.*, pp. 275-276, note 3.

Le baron Empain se trouvait ainsi dans une situation de loin plus favorable que tout autre amateur.

(146) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Lettre de J.M. Rottier à MM. Boulanger et Coulon, du 6 oct. 1923.

Ce souhait rejoint la volonté exprimée par le duc et relevée ci-avant dans la note 131.

Le 14 février 1924, M. Laurent revient à la charge auprès du conservateur en chef :

*Ce serait une erreur de vendre ces œuvres d'art de haute valeur devenues immeubles par destination ou de projeter de les transporter dans un musée de l'Etat.*

Une nouvelle fois, il insiste *pour qu'il intervienne auprès du Ministre des Finances afin que la tour ne soit pas comprise dans les aliénations projetées et de la retenir comme propriété de l'Etat*<sup>(147)</sup>.

Et derechef, le 7 mars :

*Je n'hésite pas à déclarer que la vente projetée serait une erreur, bien plus, que ce serait une faute grave puisqu'elle témoignerait d'une sorte d'indifférence à l'égard de notre passé artistique...*<sup>(148)</sup>.

Le conservateur en chef, M. Overloop, reprend aussitôt le flambeau et intervient à nouveau auprès du ministre des Finances : *Je ne puis que me rallier aux conclusions de celui-ci (M. Laurent) en suggérant cependant l'opportunité qu'il y aurait de désigner un commissaire du Gouvernement pour collaborer avec l'Administration communale d'Enghien aux mesures à prendre dans l'avenir au point de vue de la bonne conservation des objets en cause*<sup>(149)</sup>.

Pendant ce temps, au ministère des Finances, on élabore le *Cahier des charges en vue de la vente par adjudication publique du domaine d'Enghien*; il n'est pas question, en effet, de retenir la proposition d'une vente de gré à gré présentée par le baron Empain<sup>(150)</sup>.

Pendant ce temps encore, la Commission royale des Monuments et des Sites poursuit ses interventions. Rarement, sans doute, a-t-on constaté une telle obstination. C'est qu'à ses yeux, cela valait assurément plus qu'une chandelle à souffler au premier vent pour n'en plus même parler dans les ténèbres de l'oubli...

*La chapelle, classée, reste le plus important de l'ancien manoir auquel elle était autrefois attenante, est une construction en briques, de forme carrée. Elle renferme des œuvres d'art d'un prix inestimable qui en font un vrai musée...*

---

(147) ID.. Lettre de M. Laurent au conservateur en chef, du 14 fév. 1924.

(148) ID.. Lettre du même au même, du 7 mars 1924.

(149) ID.. Lettre du conservateur en chef au ministre des Sciences et des Arts, du 11 mars 1924.

(150) ID.. Décision du 14 mars 1924.

Ce cahier des charges a été publié et annoté dans Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, op. cit., pp. 232-342.

Et plus loin : *Aussi la délégation insiste vivement pour que tous ces objets d'art soient conservés dans la chapelle qu'ils ornent actuellement. Il ne peut, à aucun prix, être question d'aliéner cet édifice...*<sup>(151)</sup>.

Et voici le Conseil communal d'Enghien, à l'unanimité de ses membres, qui décide d'intervenir dans le même sens auprès de tous les ministres concernés<sup>(152)</sup>.

Le 30 mai, le gouverneur de la province, Maurice Damoiseaux dont on connaît la sagesse, relève qu'on a le temps de la réflexion et de rechercher une solution qui assure la conservation du splendide domaine d'Enghien. Rien ne presse et tout pousse à surseoir. Quant à la chapelle encastrée dans celui-ci, devenue une œuvre d'art acquise et conservée par l'Etat, dont l'accès serait interdit, il suggère que soit établie une servitude de passage...<sup>(153)</sup>.

A toutes ces démarches vient s'ajouter cette pétition signée par trois cent cinquante-sept Enghiennois visant à empêcher la vente du domaine<sup>(154)</sup>.

Cette requête parvient, le 14 juillet, à l'inspecteur général du ministère des Finances, De Duytschaever qui, l'adressant à son ministre, l'accompagne de ces mots lapidaires : *Je suppose que nous n'avons pas à nous en occuper.* Et l'affaire est entendue et close par cette mention marginale : *Vu au cabinet. Sans suite. Sic...* Ni plus, ni moins<sup>(155)</sup>.

Au niveau parlementaire, voici les députés Achille Delattre et Louis Pierard qui interpellent le ministre des Finances : *Est-il question de mettre cette propriété en vente ? Dans l'affirmative, peut-on connaître l'offre faite par l'occupant actuel*<sup>(156)</sup> ?

Réponse du ministre : *La propriété sera mise en vente publique dans un délai rapproché.*

---

(151) ID.. Lettre de la Commission royale des Monuments et des Sites au ministre des Sciences et des Arts, du 19 avril 1924.

On constatera qu'il n'y est fait aucune allusion à la concession d'usage perpétuel accordée aux R.P. Capucins (v. ci-avant note 131). Cette omission ne sera pas sans provoquer certaines difficultés entre l'acquéreur du domaine et les R.P. Capucins.

(152) Séance du Conseil communal du 10 mai 1924.

(153) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Note et commentaires de l'administration des Domaines au premier ministre, du 30 mai 1924.

(154) Pétition adressée au ministre de la Justice, du 2 juin 1924. Le texte en a été reproduit dans Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, op.cit., pp. 269-270.

(155) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Note du 14 juil. 1924.

(156) Question parlementaire du 19 juin 1924.

*Les négociations avec l'occupant n'ayant conduit à aucun accord, les honorables membres comprendront qu'il n'est pas possible de répondre à la dernière partie de leur question<sup>(157)</sup>.*

L'intervention de la presse sera tout aussi vaine<sup>(158)</sup> : la décision a été prise au plus haut niveau, impérative autant que discutée et discutée.

Le domaine, chapelle comprise, est ainsi mis à l'encan les 18 septembre et 2 octobre 1924 et le baron sera déclaré adjudicataire à 3.260.000 francs, malgré l'offre de Pierre Misonne de payer ce même prix et de remettre gratuitement cette propriété à la Nation<sup>(159)</sup>.

Mais au moins, les œuvres d'art ont-elles été réservées par l'Etat, avec obligation pour l'acquéreur du domaine de les *conserver en bon père de famille et sans être en droit de réclamer aucune indemnité*. Il devra *autoriser la visite du parc et de la chapelle une après-midi par semaine d'une à quatre heures par les amateurs d'art porteurs d'une autorisation spéciale et personnelle délivrée par le Ministre des Sciences et des Arts...*<sup>(160)</sup>.

Ainsi donc l'Etat s'est réservé ces trésors. Encore faut-il qu'il en paie le prix et qu'au préalable celui-ci ait été fixé conformément à la procédure légale. Jusqu'ici aucune démarche n'a été entreprise à cet effet. Le 24 mars 1925, le ministre des Finances presse son collègue des Sciences et des Arts de présenter sa requête au Président du Tribunal de Première instance de Bruxelles<sup>(161)</sup>. Le ministre propose le prix de 474.600 francs qui avait été précédemment avancé par le conservateur en chef des musées royaux.

Cette estimation, *établie en toute conscience et loyauté*, sera retenue par le Président<sup>(162)</sup>.

Dès lors, il n'y a plus qu'à payer cette somme...

Or, comme on l'a dit, rien ne figure au budget de 1924. Et pour cause !

---

(157) Réponse du ministre des Finances du 28 juin 1924 publiée dans les *Annexes aux Annales parlementaires* du 1<sup>er</sup> juil. 1924.

(158) Pour plus de détails sur les articles de journaux, v. Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, *op.cit.*, p. 269 et 274, note 1.

(159) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Compte rendu de l'audience accordée par le ministre G. Theunis à P. Misonne, le 8 oct. 1924; Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, *op.cit.*, p. 275 et notes 1 et 2.

(160) Cahier des charges dont mention ci-dessus à la note 150.

(161) Min. Finances, *Séquestre d'Arenberg*. Lettre de l'Administration des Domaines au ministre des Sciences et des Arts, du 24 mars 1925.

(162) ID.. Ordonnance du 12 août 1925. Le texte en est reproduit à l'annexe IV.

Ni davantage au budget de 1925. Ni même encore à celui de 1926. Mais il n'est pas trop tard pour amender ce dernier<sup>(163)</sup>.

Le prix finira par être acquitté en ...1928.

Ainsi, se trouve réglé le sort de la chapelle et de ses trésors à la suite de ce premier conflit modial.

Hélas ! Voici que pointe déjà le second...

★

Le 16 mai 1940, une bombe pour dix habitants ! Assurément un baptême du feu et du sang dont les Enghiennois auraient bien préféré se passer, mais...

Qu'advint-il dans cette tourmente de la tour de la chapelle castrale ?

Les propriétaires ont gagné la France; le personnel, ainsi abandonné, s'en est aussi allé. Dans le parc, entre qui veut.

Dès que la situation en ville sera moins préoccupante, Pierre Delannoy dont le statut politique n'est pas des plus clairs, procède à l'examen des lieux<sup>(164)</sup>. Le domaine n'a pas été épargné : non loin

(163) ID.. Lettre du ministre des Sciences et des Arts au ministre des Finances, du 22 sept. 1925.

(164) La situation de P. Delannoy n'était pas, en effet, des plus claires.

Le 18 juin 1937, il avait adressé au Roi sa démission de bourgmestre. *Par application des lois linguistiques*, écrivait-il, *on veut contrairement à la volonté manifeste et unanime de la population imposer l'emploi exclusif de la langue flamande à notre administration. Premier magistrat de cette ville depuis trente-deux ans, mes concitoyens m'ont toujours témoigné une sympathie précieuse. Je ne veux pas, en collaborant à cette triste besogne de division et de contrainte, trahir leur confiance et perdre leur estime.*

Solidaires de cette décision, tous les membres du Conseil communal et de la Commission d'Assistance publique démissionnèrent à leur tour.

Des élections communales spéciales eurent ainsi lieu le 25 juillet 1937.

P. Delannoy est réélu, sans lutte, comme conseiller communal, les flamingants n'ayant pu réunir les vingt signatures nécessaires pour présenter leur liste.

Malgré un rappel adressé par P. Delannoy au ministre de l'Intérieur, sa démission de bourgmestre n'est toujours pas acceptée.

Aux élections communales du 16 octobre 1938, P. Delannoy est réélu comme conseiller communal.

Envisageant son départ d'Enghien, il donne sa démission de conseiller le 25 février 1940.

Or, l'article 57 de la loi communale stipule que le bourgmestre qui désire donner sa démission de conseiller communal, ne peut l'adresser au Conseil qu'après avoir obtenu du Roi sa démission comme bourgmestre. Toute notification au Conseil faite prématurément est réputée non avenue. Le Roi, en possession de cette démission depuis le 19 juin 1937, ne l'avait toujours pas acceptée. D'autre part, un bourgmestre est nommé pour un terme de six ans. La nomination de P. Delannoy en cette qualité remontait à 1932 et l'on était en ... 1940. Quid alors ?

Sur les instances de sa famille, P. Delannoy décide néanmoins de rester à Enghien, tandis que se préparent de nouvelles élections communales extraordinaires. Surviennent les tragiques événements de mai 40. Echevins et conseillers, effectifs comme suppléants, prennent le large. P. Delannoy croit de son devoir de reprendre la direction de la ville, exerçant, en fait, les fonctions mayorales jusqu'à sa suspension par l'autorité occupante, le 2 décembre 1940. (Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, *op.cit.*, dans *A. C. A. E.*, t.XI, pp. 389-390 et 466-474; ID., *150 ans de vie communale à Enghien* dans *A. C. A. E.*, t.XX, pp. 252 et 366-368.

de la tour, plusieurs arbres et les berges du Miroir ont été endommagés; la porte de la crypte a été fracturée par les Anglais avant leur départ<sup>(165)</sup>; la porte accédant aux étages de la tour a été forcée et, par là, on s'est manifestement introduit dans la chapelle dont le pavement et le plancher sont couverts de débris de vitraux.

Tout cela imposerait d'urgentes mesures mais on n'a guère le temps de s'en occuper. Il est d'autres devoirs plus importants, plus urgents, plus impératifs : la police – le commissaire a été tué; les agents sont partis –, l'hospitalisation des blessés, l'hygiène – une quarantaine de cadavres doivent être enterrés après leur difficile identification –, logement des familles sans abri – les caves des écuries seront aménagées en dortoir –, la sécurité publique – plusieurs immeubles menacent de s'effondrer –, le déblayement et le dégagement des rues, le ravitaillement de la population et bientôt des dizaines de milliers de militaires blessés et prisonniers; or, il n'y a plus d'eau – les canalisations ont sauté – et les magasins, s'ils n'ont été pillés, sont en voie de se vider, etc..., etc...<sup>(166)</sup>. Bref, il y a bien autre chose à faire pour le moment que de veiller à cueillir ou recueillir des morceaux de vitraux.

Dès qu'il le pourra, Pierre Delannoy prend toutefois sur lui de faire transférer provisoirement dans la crypte de l'église des Capucins les cercueils qui se trouvent sous la chapelle<sup>(167)</sup>.

Le 30 juin, par un jour de kermesse ensoleillée, les membres de la famille Empain rentrent dans leur propriété. Aussitôt se referment les grilles du parc et c'est désormais à eux qu'incombe le soin de veiller en bon père de famille à la sauvegarde et à l'entretien du sanctuaire et de ses trésors.

Sans doute, comme beaucoup de grandes propriétés de la ville, le domaine n'échappera pas aux ordres de réquisition militaire, mais cette occupation n'a pas été ni continue ni telle qu'on n'ait pu prendre l'une ou l'autre mesure pour éviter que ce sanctuaire ne devint un vrai pigeonnier.

---

(165) Le couvercle d'un des cercueils aurait même été soulevé.

On a rapporté que cela et ceci étaient le fait des Allemands. Aux dernières investigations, il faudrait plutôt, semble-t-il, l'attribuer aux Anglais. Nous remercions ici le R.P. J.-P. Tytgat d'avoir bien voulu entreprendre des recherches à ce sujet.

(166) Pour plus de détails sur ces tragiques journées, v. Y. DELANNOY, *Pierre Delannoy...*, *op.cit.*, quatrième partie, en préparation.

(167) Ce transfert effectué sur une charrette à bras par Rich. Clinckart, de connivence avec le R.P. Gardien des P. capucins, a dû avoir lieu les 8 et 10 juin 1940.

Le duc Engelbert-Marie d'Arenberg a été très sensible aux soins ainsi pris à l'égard des membres défunts de sa famille. Dès qu'il eut connaissance de ce transfert, il fit remettre à P. Delannoy deux superbes candélabres en argent.

Pierre Delannoy, lui, ne peut plus intervenir ni officiellement ni pratiquement : le 6 décembre, il lui est signifié qu'il lui est désormais interdit d'exercer les fonctions de bourgmestre<sup>(168)</sup>.

Ce n'est pas le moindre des mérites du Père Landelin Hoffmans que d'avoir agité la cloche d'alarme, sinon de détresse, et d'alerter tout ce qu'il pouvait<sup>(169)</sup>.

Le 31 juillet 1941, en compagnie du nouveau commissaire de police et du Père Alexandre, il fait dégager une partie de la palissade qui a été clouée contre la porte de la chapelle et pénètre dans le sanctuaire.

Son indignation est grande car le spectacle est vraiment des plus lamentables : les verrières ont continué à se dégrader et pigeons, ramiers, tourterelles et tourteraux se sont installés là comme dans le plus beau colombier qui se puisse rêver, au plus grand dam évidemment des œuvres d'art.

On peut d'ailleurs descendre sans grande difficulté dans ce sanctuaire par le premier étage de la tour dont la porte d'accès est simplement calée.

Dès lors, le Commissariat général à la Restauration est avisé de cette situation et charge, le 20 novembre, l'architecte Simon Brigode, conseiller à la Restauration pour le Hainaut, d'enquêter sur place.

Dans son rapport, celui-ci relate qu'*une partie des vitraux et des débris a été rangée dans des caisses conservées dans la chapelle*; il suggère qu'il soit procédé au démontage des quelques panneaux restés en place et que *ce travail soit confié à M. Vernet, professeur de peinture, qui a exécuté très consciencieusement la première mise*

---

(168) Cette révocation du 2 décembre, confirmée le 6, a donné lieu à cette proclamation affichée sur les murs de la ville :

*CHERS CONCITOYENS,*

*Par ordre de Monsieur Grammens et de sa commission il m'est interdit d'exercer les fonctions de bourgmestre de notre ville.*

*CETTE MESURE M'HONORE.*

*J'ai conscience d'avoir fait mon devoir.*

*J'ai défendu*

*voire cité,*

*vos droits,*

*vos libertés.*

*Vous m'avez pendant trente-cinq ans témoigné une sympathie constante.*

*Je vous en remercie.*

*P. Delannoy.*

(169) Concernant le R.P. Landelin Hoffmans, v. (P. LANDELIN) *Compte rendu de la séance académique tenue à l'Hôtel de ville d'Enghien à l'occasion du jubilé de cinquante ans de vie religieuse du R.P. Landelin. Vox Minorum*, mars 1949 et P. Aug. ROEYKENS, In Mémoires. Le R.P. Landelin Hoffmans, O.F.M. Cap. dans *A.C.A.E.*, t. XV, pp. 425-432.

en caisses<sup>(170)</sup>. Il préconise enfin *de fermer les fenêtres par des verres à vitre afin de préserver le mobilier des rigueurs de l'hiver.*

Voilà pour les verrières.

Voici pour les peintures et sculptures.

Il conviendrait qu'elles soient *abritées provisoirement dans des locaux plus sûrs.* Elles pourraient être déposées au couvent des Capucins d'Enghien. Et de même les crédences mais non les retables car mieux vaut les *protéger sur place.*

Par ailleurs, on a constaté, poursuit-il, que les soldats s'introduisent dans la chapelle par l'escalier de la tour et se cramponnent à la tribune non sans endommager les panneaux garnissant la balustrade du jubé. Aussi, s'indique-t-il que *l'accès de la chapelle soit dorénavant interdit aux soldats.*

Reste la porte sculptée de la chapelle dont les panneaux surtout souffrent des intempéries. Adoptant la thèse du Père Landelin selon laquelle ces panneaux proviendraient d'un retable dont les Pères capucins possèdent les volets, Simon Brigode termine son rapport par le souhait *de voir, un jour, ces sculptures replacées dans un encadrement ad hoc pour former un ensemble de valeur avec les panneaux peints*<sup>(171)</sup>.

Tout en approuvant ce rapport, le Père Landelin Hoffmans regrette qu'on ne puisse enlever l'autel (le retable de l'autel) pour le placer dans l'église des Capucins<sup>(172)</sup>.

Ce même rapport est transmis au secrétaire général du ministère des Travaux publics par le secrétaire général à la Restauration du Pays, R. Verwilghen, qui relève que le professeur Stan Leurs est intervenu auprès de la Militär-verwaltung pour lui demander de prendre toutes dispositions en vue d'éviter des déprédations et dégâts aux collections et au mobilier de la chapelle<sup>(173)</sup>.

Le 29, le Père déplore que *rien n'a été fait à ce jour : les vitres des fenêtres restent brisées et le vent et la neige s'engouffrent dans la chapelle, risquant de détériorer les objets d'art. Il serait cependant*

---

(170) Raymond Vernet (Tournai, 1<sup>er</sup> janv. 1884 - Enghien, 21 déc. 1946), entré à l'Académie royale des Beaux-Arts le 5 déc. 1902 et sorti, premier, en 1906 avec distinction, s'était installé à Enghien le 25 avril 1933.

(171) A.C.E., Lettre de S. Brigode à Stan Leurs, conseiller général pour la Conservation des Monuments, Marcinelle, le 2 déc. 1941.

Rappelons que la thèse du P. Landelin, d'un retable réunissant ces panneaux et les volets se trouvant au couvent des R.P. Capucins – attribués selon lui mais bien à tort à Colyn de Coter – manque de tout fondement, pour ne pas dire plus. V. à ce sujet la note 88.

(172) ID., Lettre du P. Landelin à S. Brigode, Enghien, le 10 déc. 1941.

(173) ID., Lettre de R. Verwilghen au secrétaire général du ministère des Travaux publics, Bruxelles, le 19 janv. 1942.

*si simple de faire placer des carreaux aux fenêtres, ce sera déjà une protection<sup>(174)</sup>.*

Nouvelle visite des lieux, le 6 juin, par Simon Brigode et le Père Landelin, nouvelle déception, plus vive même car la porte de la chapelle est ouverte et, par les brèches dans les verrières, les pigeons, plus nombreux encore, continuent à pénétrer dans le sanctuaire et à tout souiller : il y a là maintenant des monceaux d'excréments dans tous les coins et à tous les niveaux<sup>(175)</sup>.

Le Père Landelin va, dès lors, trouver le juge de Paix d'Enghien, Emile Pacco, l'entraînant sur les lieux et le documentant sur l'achat du domaine par le baron François Empain en 1924.

Après examen, le juge en tire les conclusions suivantes : *La chapelle appartient à la famille Empain qui :*

1. *la doit entretenir en parfait état. Il (le baron) ne peut donc ni la démolir, ni la laisser dépérir, faute d'entretien;*

2. *ne peut y faire que des modifications approuvées par le ministère des Sciences et des Arts.*

*Les vitraux de la chapelle, le retable, etc... appartiennent à l'Etat qui peut les enlever ou les laisser en place et, pendant ce temps, la famille Empain est chargée de l'entretien en bon père de famille. C'est la situation actuelle.*

*Cependant, la famille Empain, étant en fait dépossédée de son parc par nos protecteurs, c'est à ceux-ci que passe la charge d'entretien; nous avons vu hier comment ils s'en acquittent et je crois inutile de s'adresser à eux<sup>(176)</sup>.*

Comment, dès lors, en sortir ?

Pourquoi ne pas faire intervenir le Cercle archéologique d'Enghien récemment reconstitué, sinon même reconstitué à cette fin<sup>(177)</sup>.

Et voici donc le juge proposant une réunion urgente du cercle *afin de décider de l'attitude qui sera jugée la meilleure. Mrs. les Doyen et Bourgmestre devraient y être invités.*

---

(174) ID.. Lettre du P. Landelin à S. Brigode, Enghien, le 29 janv. 1942.

(175) ID.. Procès-verbal de la visite de la chapelle castrale d'Enghien, du 6 juin 1942.

(176) ID.. Lettre d'Em. Pacco au P. Landelin, Enghien, le 30 juin 1942.

(177) *Bull. C.A.E.*, t.I. fasc. I. Séance des 21 fév. (préliminaire) et 25 avril (inaugurale) 1942. En fait comme en droit, le recours à cette société n'était pas nécessaire. Le code civil connaît des quasi-contrats et parmi ceux-ci, la gestion d'affaires où *Paulus* croit devoir retirer de la maison de *Petrus* les meubles de celui-ci menacés par les flots ou les flammes, les détient pour compte de *Petrus* et les gère jusqu'à ce dernier soit en état d'y pourvoir lui-même (art. 1372).

Mais, sans doute, a-t-on voulu officialiser davantage cette démarche, en répartir la responsabilité sur plusieurs et permettre à certains de ne pas trop apparaître à titre personnel...

Cette réunion a lieu le 23 juillet; alors et là, est prise la décision de transférer chez les Pères capucins tout ce qui est susceptible de l'être<sup>(178)</sup>.

L'essentiel est ainsi sauvé<sup>(179)</sup>.

Peu après la libération de la ville, le baron Edouard Empain charge le maître-verrier Charlier de procéder à l'enlèvement de ce qui reste encore des vitraux.

Restaurés et complétés, ceux-ci seront replacés au mois de décembre 1946<sup>(180)</sup>.

Cent ans se sont écoulés depuis leur arrivée ici...

Les œuvres d'art déposées chez les Pères capucins regagneront la chapelle au mois de mai 1947.

Tout ainsi est redevenu normal.

Mais pour combien de temps ?



Le 20 janvier 1986, la ville d'Enghien acquiert ce qui reste de cette propriété, soit environ 182 ha. sur quelque 266. Dans cet achat est comprise la tour de la chapelle, mais non les œuvres d'art; elles sont restées la propriété de l'État<sup>(181)</sup>.

On ne peut certes pas dire qu'elles ont été gardées, du moins ces derniers temps, selon les principes de la gestion du bon père de famille...<sup>(182)</sup>.

La porte réalisée par Stanislas Pereira de Capadoce ?

Durant des années, elle a été exposée tant aux voleurs qu'aux intempéries. L'avant-porte en bois blanc qui lui servait de protec-

---

(178) Id.. Le texte du procès-verbal rédigé à l'occasion de ce transfert est reproduit à l'annexe V. Une partie des débris de vitraux mentionnés sous le n° 7 a été remise à la baronne Fr. Empain le 26 nov. 1942 et complétée par une autre le 23 avril 1943 à destination du maître-verrier Charlier, à Louvain.

(179) Les œuvres d'art restées dans la chapelle n'en continueront pas moins à se dégrader. Plusieurs éléments du jubé recueillis par l'abbé Alb. Demeure de Lespaul ont été remis à la baronne Fr. Empain.

(180) De ce remplacement, date l'inversion du vitrail latéral droit avec celui de gauche (V. ci-avant note 69). Ce dernier – La Vierge en majesté – a dû subir de telles restaurations que le pourcentage des calibres d'origine est tombé de 50,4 % (après l'intervention de Caprouier) à 26 %, le pourcentage des calibres d'origine des deux vitraux centraux étant de 66,4 % et 80,4 % (Myr. DEWAIDE, *Les vitraux...*, *op.cit.*, p. 87).

(181) V. à ce sujet Y. DELANNOY, *L'acquisition du Parc d'Enghien par la ville d'Enghien dans A. C. A. E.*, t. XXIII, pp. 5-58.

(182) V. notamment à ce sujet le rapport de l'I.R.P.A. du 27 mars 1985 : *Dans l'ensemble, cette chapelle qui forme un ensemble néogothique, donne l'impression de manque d'entretien...*

tion, n'offrait aucune garantie et ce n'est qu'après de multiples entretiens avec le baron Edouard Empain que celui-ci finit, il y a peu, par la remplacer par une autre qui en présente davantage. Elle n'en a pas moins subi d'importants dommages.

Etudiant les vitraux de la chapelle en vue de son mémoire de licence en Archéologie et Histoire de l'Art, Myr. Dewaide relevait déjà en 1970 :

*Les vitraux autrefois si bien conservés par les d'Arenberg protégés par un grillage et une fenêtre en vitre blanche n'ont plus ce privilège aujourd'hui. Les grillages protecteurs ont disparu, les secondes parois de verre blanc sont maintenues dans des châssis rouillés; des carreaux sont cassés ou fêlés; d'autres ont disparu. Le lierre envahit le donjon et a réussi à se frayer un passage entre la vitre blanche et le vitrail n° III (La Vierge en majesté). Les rhizomes du lierre s'agrippent directement sur l'arrière de la verrière et risquent de la faire céder. De l'intérieur de la chapelle, la vision du vitrail de la Vierge en est fortement gâtée<sup>(183)</sup>. La situation n'a fait qu'empirer depuis lors...*

Les retables en pierre ont perdu leur polychromie. Le matériau est en voie de se désagréger. Le retable de St<sup>e</sup>. Elisabeth, amputé de certains éléments et, par surcroît, fendu en plusieurs endroits, nécessite d'impérieuses restaurations.

Les peintures du jubé et de l'autel se trouvaient dans un tel état qu'il était malaisé d'en deviner même le sujet.

Le retable du maître-autel, heureusement, a échappé à cette détérioration causée en grande partie par les variations de température, la fumée et la poussière d'un poêle des plus rudimentaires pour un tel lieu.

La remarquable exposition organisée en 1964 lors de la restauration de l'église paroissiale servit de prétexte pour le soustraire de la tour et le déposer en une chapelle où il serait tout à la fois mieux gardé, entretenu et plus accessible au public<sup>(184)</sup>.

Quant au bâtiment lui-même, c'est encore bien pire.

Aux étages : planchers vermoulus, sinon déjà troués ici et là, jonchés de plâtras tombé autant des murs que des plafonds; fenêtres aux carreaux brisés permettant aux ramiers de venir loger, couvrir et mourir... Quel affligeant spectacle !

---

(183) Myr. DEWAIDE, *Les vitraux...*, *op.cit.*, p. 86.

(184) Ce transfert, dans l'esprit de ceux qui le manigancèrent, avait un caractère si peu provisoire que ce retable fut – et est d'ailleurs toujours – « exposé » sur un autel qui, toutes dimensions calculées, a été conçu pour le recevoir... définitivement. Sans commentaire.

Dire qu'on aurait pu couronner cette merveilleuse chapelle par un bijou de musée retraçant l'histoire de cet illustre domaine : plus de sept siècles de documents, sceaux, plans, cartes, maquettes, gravures, portraits, souvenirs, etc...

Non ! De la fiente à gauche, à droite. De la fiente devant, derrière. De la fiente partout, rien que de la fiente ! Ecœurant. Au physique et davantage encore au moral...

Qu'est devenue la crypte, ce haut-lieu d'architecture médiévale et, plus récemment, de sépultures princières et duciales ? On en a fait le royaume d'un bric-à-brac invraisemblable.

Enfin, l'escalier de l'architecte Suys est à démonter et remonter tant s'est aggravée la disjonction des pierres.

Dernière découverte : malgré l'épaisseur de ses murs atteignant près de deux mètres, toute la tour est fendue, caves comme étages. Manque d'appui de cet édifice contre l'aile du château détruite en 1808 ? Glissement de terrain non loin de l'étang du Miroir ? Conjugaison, peut-être, de ces deux facteurs ? Qui sait aujourd'hui ? Mais il est certain que demain la note sera élevée.

Lourde pour l'Etat, la Communauté ou la Région – qui peut actuellement dire qui ? –, propriétaire des œuvres d'art...

Lourde surtout pour la ville, propriétaire de l'édifice... Elle a prévu, au départ, une note de cinq millions de francs mais, depuis la découverte de ces fissures, ne faudra-t-il pas majorer cette facture du double de ce montant ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut que souhaiter que ces travaux de restauration soient entrepris le plus rapidement possible et qu'ainsi la chapelle retrouve son lustre d'il y cent cinquante ans, faisant en cela résonance aux promesses de De Brou : *Vous aurez une chapelle que vous pourrez montrer avec quelque vanité aux étrangers qui iront visiter le parc...*

Puisse donc la ville d'Enghien reconstituer au plus tôt ce fleuron et l'offrir pour la plus grande joie de tous à l'admiration de chacun !

Y. Delannoy.

## ANNEXE I

### — CONSÉCRATION DE L'AUTEL DE LA CHAPELLE CASTRALE D'ENGHIEN À SAINT FRANÇOIS (1608)

En entrant dans la chapelle, à droite, se lit un long texte en lettres d'or sur fond d'azur, rédigé en latin. Il a été publié par Ern. Matthieu<sup>(1)</sup>. Telle est la raison pour laquelle nous n'avons pas cru opportun de le reproduire ici.

A la demande de plusieurs visiteurs de ce sanctuaire, on en trouvera ici la traduction française<sup>(2)</sup>.

## M D C VIII

Charles, comte d'Arenberg, Prince illustre et magnanime, fatigué de la cour et voulant jouir du repos et méditeux sur son salut éternel, et Anne de Croy, son épouse, guidée par le même sentiment, achetèrent en 1605, de Henri, roi de France, et payèrent à la même époque, le château et la ville d'Enghien et la Principauté de Rebecq avec les bois et les champs fertiles qui en dépendent. Ils procurèrent au peuple une source de jouissances perpétuelles et s'érigèrent à eux mêmes un monument d'éternelle gloire en reconstruisant et décorant de nouveau le château qui tombait presque en ruines, et en restaurant et faisant entourer d'un nouveau mur le parc unique par sa beauté. Trois années après, ils parèrent aussi de magnifiques ornements cette maison sacrée qui était entièrement délabrée; ils l'embellirent, la remplirent de reliques et, comme ils désiraient ardemment savoir à quel saint cet autel avait été dédié, le Doyen, ouvrant une boîte secrète, découvrit que c'était à St François, sous Philippe de Ravenstein - Clèves et son épouse bien aimée, François de Luxembourg en 1512, Jacques de Croy étant alors archevêque de Cambrai dont il était aussi le premier duc. Satisfaits de n'avoir rien à innover à l'autel, les comtes invitèrent l'archevêque Guillaume de Berg, qui, se rendant à leurs pieux désirs, vint de nouveau consacrer la chapelle en l'honneur de Saint François, dont nous implorons auprès de Dieu les saints suffrages.

Que nos comtes et leurs descendants vivent heureux à jamais !

---

(1) *Histoire de la ville d'Enghien, op.cit...* pp. 173-174 et *Enghien, son Parc et ses Monuments. Guide illustré*, Enghien, 1898, pp. 33-34.

(2) A.A.C.E., *Prosper d'Arenberg. Correspondance diverse*, P.L. 29. le chanoine Derare en a donné une traduction plus littérale dans A.A.C.E., *Maisons. Château d'Enghien. Chapelle* :

*L'an mil six cent et huit,*

*Charles qui termine sa renommée par une inspiration venant du Ciel, Prince courageux, comte d'Arenberg, ennuyé de la Cour, recherchant ce qui peut lui procurer un doux repos, pensant sérieusement à la gloire éternelle et à son salut éternel,*

*Anne, son épouse, de la Maison des Ducs de Croij, d'accord avec son époux, ayant les mêmes désirs et appelée à la même destinée, l'an mil six cent et cinq, achetèrent du Roi Henri, pour lors régnant en France, la ville et le château d'Enghien et en payèrent le prix convenu, ainsi que les titres à l'illustre principauté de Rebecque, les bois et les champs fort fertiles qu'ils donnèrent au peuple comme un monument éternel d'agrément et s'attirèrent une louange éternelle lorsqu'ils réparèrent les bâtiments du château qui tomboient presque en ruines, et l'ornent après les avoir réparés.*

*Ils rétablissent le parc dont rien n'est plus agréable à la vue, et le font entourer d'un nouveau mur; qui plus est, la troisième année après que ces Seigneurs se sont rendus célèbres, ils font nettoyer cette sainte chapelle qui étoit excessivement sale et délabrée et l'ornent avec magnificence, la remplissent de saintes reliques des Saints et désirent ardemment de savoir à quel Saint cet autel est dédié.*

*En ouvrant la cassette cachetée qui contenoit les saintes reliques dans l'autel de pierre, le Doyen de l'endroit trouve qu'il fut dédié à Saint François sous la domination de Philippe de Ravenstein de Clèves, et de Françoise de Luxembourg, sa bien aimée épouse, du vivant du vénérable Prélat, Jacques de Croij, Archevêque et premier Duc de Cambrai, l'an mil cinq cent et douze. Or, la sainte chapelle donnoit assez à connoître qu'elle avoit été consacrée à S. François. Les Comtes s'en réjouissent et trouvent qu'il n'y a rien à innover quant à l'autel, ils prient le pieux Prélat Guillaume de famille de Berg de venir; il acquiesce à leurs pieux désirs, réconcile la chapelle à Dieu selon les rites sous l'invocation de S. François, dont nous demandons le secours de ses saintes prières pour que les Comtes et la lignée des Comtes vivent sains et saufs.*

Cette traduction adressée par J. Derare, ancien chanoine, d'Enghien, le 7 sept. 1836 au duc Prosper d'Arenberg, était accompagnée de la lettre suivante :

*Monseigneur,*  
*Je vous envoie mon petit travail, c'est à dire la traduction française de l'inscription latine qui se trouve dans la chapelle de votre Château d'Enghien. La traduction d'une inscription doit être littérale autant que possible, et, quand il s'y trouve un endroit difficile à traduire, on doit le paraphaser ou l'expliquer selon le sens présumé de l'auteur; j'ai été dans le cas de le faire dans quelques passages de cette longue inscription pour la rendre plus intelligible. Je ne me flatte pas d'avoir réussi dans ce travail. Je n'ai eu d'autre but en traduisant ce monument historique que de faire connoître aux personnes qui ne savent pas la langue latine, comment la terre, le château d'Enghien et la Principauté de Rebecque sont devenues la propriété de votre illustre Maison, ce que vos ancêtres ont fait pour restaurer et embellir le château, le parc et principalement la chapelle. C'est encore la même chapelle que vous restaurez aujourd'hui avec tant de soin et de magnificence, et que vous allez embellir de belles peintures antiques qui attireront à Votre Altesse Sérénissime la reconnaissance de vos Descendants et de tous les amis des arts. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Votre très humble et très obéissant serviteur.*

## ANNEXE II

### RAPPORT SUR LA SITUATION DU PARC ET CHÂTEAU D'ENGHIEN ADRESSÉ PAR J.-J. GENDEBIEN AU DUC LOUIS D'ARENBERG<sup>(1)</sup> (1<sup>er</sup> sept. 1795)

Une personne m'ayant fait le détail de ce qui s'est passé au parc d'Enghien depuis que les Français sont dans le pays, je m'empresse de vous en envoyer le rapport.

Votre consierge du chateau ayant été destitué de sa place par l'entrée des Français le 10 juillet 1794, il n'a pu par conséquent remplir les devoirs de sa charge comme il convenoit; au contraire, il a eu la douleur de voir dégradés et emportés bien des effets de toute espèce, sans qu'il ait pu mettre obstacle; malgré toutes les représentations qu'il ait pu faire et qu'il se soit montré de toutes les manières pour les empêchés.

---

(1) Jean-Joseph Gendebien (Dinant, 15 avril 1718 - Bruxelles, 15 fév. 1803), licencié ès-lois de l'Université de Pont-à-Mousson (Lorraine), avocat à Liège où il s'occupe principalement des litiges concernant les propriétés de la Maison d'Arenberg à Hautepeignes, Hierges dont il devint d'ailleurs receveur et lieutenant-prévôt, de même que de la terre de Haute-Roche, d'Alloy, greffier héréditaire de la prévôté d'Agimont, haut drossart et statthalter du pays de Lummen, etc... Appelé à Bruxelles en 1767 pour faire partie du Conseil ducal, il occupe les fonctions de conseiller intime et de référendaire aulique du duc Louis d'Arenberg, avant d'être chef du Conseil et intendant général.

Il sera très activement mêlé au rediguage des Polders d'Arenberg.

(Léon LAHAYE, *Gendebien* dans *Ann. Noblesse*, année 1910, pp. 86-87; A. A. C. E., *C. D. Maison*, 382).

Serviteur dévoué de la Maison, il finira néanmoins, avec le grand âge et la maladie qui le rendit aveugle, par négliger considérablement son administration. Le duc ne manquera pas de s'en plaindre en relevant le *désordre et la négligence que le vieux Gendebien a mis dans les différentes branches de son administration pendant les vingt dernières années. Voilà, écrit il, ce qui me force à faire sentir à ses enfants mon juste et véritable mécontentement de sa gestion...* (A. A. C. E., *C. D. Maison*, 413. Lettre du duc à Hyacinthe Mary, Bruxelles, 16 juin 1805).

Il résulte d'un rapport, qu'il avait préparé une masse considérable de mémoires, projets de comptes et cahiers, pour classer ces éléments et parvenir à former le compte général de toutes ses administrations, gestions et comptabilité, mais la caducité de l'âge et la mort l'ont surpris dans ce travail (A. A. C. E., *C. D. Maison*, 413).

Jean-Joseph Gendebien est le père de l'avocat Jean-François qui fut longtemps au service de la Maison d'Arenberg (V. au sujet de celui-ci Jules GARSOU, *Jean-François Gendebien 1753-1838*, Bruxelles, 1940) et le grand-père de l'avocat Alexandre (V. son sujet Jules GARSOU, *Alexandre Gendebien. Sa vie. Ses mémoires*, Bruxelles, 1930).

Jean-François Gendebien fut officiellement remplacé en 1803 par Hyacinthe Mary qui s'occupait des affaires du duc dès 1783 (V. Y. DELANNOY. *Quelques épisodes peu connus de la biographie d'Edouard Mary* dans *A. C. A. E.*, t. XVII, p. 287, n. 4).

Enfin il a été décidé que l'hôpital militaire seroit au château. C'est le commencement d'août 1794 qu'il y a été établi. Époque où tout a commencé à être dégradé de plus en plus. On a transporté tous les meubles et effets qui ne devoient pas servir, à l'hôpital dans les pavillons de la princesse et des archives où le tout n'a été mis sous scellé que le 8 octobre 1794 dont le district a envoyé un commissaire pour faire l'inventaire de tout et a nommé l'ancien concierge gardien : sans cela il auroit dû sortir de sa maison et toute sa famille en ayant été menacé depuis le commencement.

Toutes les salles et appartement d'en bas ont servi pour les malades, les chambres du premier colidor ont servi à loger les chirurgiens et autres employés à l'exception du choquet, l'escalera et toutes les chambres du second colidor dont le scellé y est encore apposé.

Le pavillon des princes a servi à loger le directeur et le chirurgien major de l'hôpital.

La chapelle est si dégradée qu'il ne reste plus rien.

Les deux autres pavillons n'ont point été abîmés par personne. Ils renferment beaucoup d'effets et meubles, comme j'ay dit, et quelques matelas de maîtres que le gardien a obtenu de ne pas livrer à l'hôpital; le tout encore sous scellé.

La chaumière n'a point été habitée que pour quelque partie de plaisir que les commissaires ont pris; du commencement, le scellé est mis par tout.

La ferme du parc n'a souffert que par les réquisitions et a fourni cent et quelques moutons, dix bettes à corne, lait, bœure, froment, seclé, avoine et paille, tout ce qu'elle a peu fournir qui excédoit sa consommation.

Tous les bassins sont détruits, ainsi que quelques statues en pierre et plâtre qui étoient en place dans le parc et au berceau. Celles qui étoient en plom, et les lions ont été jettés bas et mis sous scellés; ainsi que le Sanglier<sup>(2)</sup>, les Sirènes et les vases de bronze; les glaces y sont aussi. Il y en a une qui a été cassée par mal adresse. Le Représentant du peuple Robarseau a fait emporté cent et quelque figure en bronze représentant en partie les anciens Romains dont il a fait lever le scellé à cest effet<sup>(3)</sup>.

Il y a eu bien des effets volés depuis cinq à six mois malgré la surveillance du gardien et que les scellés étoient mis sur les portes. Voilà en général le tableau qu'on m'a fait du parc d'Enghien.

---

(2) Est-il, dès lors, exact qu'il ait été « lancé », comme l'écrit Ern. MATTHIEU, dans un étang du parc pour échapper au vandalisme révolutionnaire ? (*Histoire...*, *op.cit.*, p. 186, n. 3 et *Guide...*, *op.cit.*, p. 53, n. 3; repris par Ed. LALOIRE, *L'ornementation du parc en 1770 dans A.C.A.E.*, t. VIII, p. 130, n. 1).

(3) Sur la riche décoration du parc, v. Ed. LALOIRE, *L'ornementation...*, *op.cit.*, pp. 129-134 et Y. DELANNOY, *L'ornementation du parc d'Enghien en 1785* (en préparation). On y dénombre alors notamment cinquante-sept statues.

### ANNEXE III

—

*RAPPORT ESTIMATIF DES ŒUVRES D'ART DE LA CHAPELLE  
CASTRALE D'ENGHIEN PAR M. LAURENT,  
CONSERVATEUR DES MUSÉES ROYAUX  
(Bruxelles, 1 juin 1923)*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'évaluation raisonnée des objets d'art se trouvant dans l'ancienne chapelle castrale d'Enghien, le tout mis sous séquestre et sur quoi j'ai demandé que le gouvernement exerçât son droit de rétention.

**LES VITRAUX.** Ils sont trois et j'ai dit dans mon précédent rapport que c'était des œuvres de premier ordre de l'art brabançon (vers 1530). Ils furent achetés par le duc d'Arenberg et proviennent, à ce que j'ai appris, de Dion-le-Val. Rien de plus difficile à évaluer que des œuvres de ce genre. Mais on sait le prix qu'attachent les riches amateurs et les musées du nouveau monde à des œuvres très belles et très bien conservées d'une époque comme celle-ci dans un centre d'art comme Bruxelles. Je crois rester plutôt en dessous de leur valeur vénale en évaluant ces trois vitraux à la somme globale de Frs. 280.000.

**RETABLES EN PIERRE SCULPTEE ET POLYCHROMEE.** Dorures renouvelées, entourages modernes, mais il reste les scènes sculptées et polychromées d'une qualité artistique supérieure. Le duc d'Arenberg acheta ces retables à Mons, pas bien cher, sans doute; mais les temps ont changé. Les mêmes amateurs dont je parlais pour les vitraux, se retrouveraient pour les retables brabançons en pierre. Je leur attribue à chacun une valeur de Frs. 45.000.

**RETABLE D'ANVERS,** en bois sculpté et polychromé. Travail excellent. Une des meilleures œuvres que j'aie jamais vue des huchiers d'Anvers. Un retable de la même origine – moins beau – a été payé en vente publique Frs. 75.000 par un antiquaire parisien. J'inscris donc ici une valeur minimum de Frs. 75.000.

**CREDENCES D'AUTEL.** Ces crédences sont en grande partie modernes et furent faites pour supporter des statuets et groupes en bois sculpté. Ce sont ces dernières œuvres qui ont une grande valeur. Il y en a onze plus leurs groupes à huit personnages. Le tout provenant d'ateliers brabançons du XV<sup>e</sup> siècle. Je serai très modéré en indiquant pour ces bois sculptés 15.000 frs.

**PANNEAUX PEINTS.** Ces panneaux peints encadrés en partie près de l'autel central en partie devant le jubé, sont au nombre de vingt et un. Ils sont du XVI<sup>e</sup> siècle et, si l'on ne peut dire d'aucun qu'il constitue une œuvre importante, il n'est pas moins vrai que leur ensemble tenterait bien des collectionneurs et biens des marchands. Je me contente de les évaluer à frs. 400 en moyenne-ci frs. 8.400.

**CHANDELIERS D'AUTEL.** Six grands chandeliers d'autel frs. 1.200.

**PORTE D'ENTREE.** De la porte d'entrée, il n'y a d'ancien que les vantaux sculptés et point très beaux et défigurés par les couches de couleur noire frs. 2.000.

**QUATRE VOLETS PEINTS.** Chez les R. P. Capucins. Leur intérêt au point de vue artistique est assez restreint frs. 3.000.

J'évalue donc en résumé et comme un minimum les objets d'art de la Chapelle d'Enghien au total suivant :

Vitraux	280.000
Retables en pierres	90.000
Retable en bois sculpté	75.000
Bois sculptés	15.000
Panneaux peints	8.400
Chandeliers	1.200
Porte sculptée	2.000
Volets Peints	3.000
	<hr/>
francs	474.600

#### ANNEXE IV.

*REQUÊTE ET ORDONNANCE CONCERNANT L'ACQUISITION  
DES ŒUVRES D'ART DE LA CHAPELLE CASTRALE D'ENGHIEN  
PAR L'ÉTAT BELGE  
(Bruxelles, 12 août 1925)*

A Monsieur le Président du Tribunal de première instance séant à Bruxelles.

A l'honneur d'exposer :

Le Procureur du Roi, près ce Tribunal.

Qu'à la date du sept août mil neuf cent vingt-cinq, l'Etat Belge a signifié que, par application de l'article quinze de la loi du dix-sept novembre mil neuf cent vingt et un, il entendait retenir et acquérir les objets d'art ci-après désignés se trouvant dans l'ancienne chapelle castrale d'Enghien dépendant de la séquestration du duc d'Arenberg :

- a) les vitraux;
- b) des rétables en pierre sculptée et polychromée;
- c) un retable d'Anvers en bois sculpté et polychromé;
- d) des crédences d'autel;
- e) des panneaux peints;
- f) des chandeliers d'autel;
- g) la porte d'entrée;
- h) quatre volets peints, chez les Pères Capucins;

Que les biens du duc d'Arenberg ont été placés sous le séquestre de Messieurs Boulanger et Coulon;

Qu'une expertise faite par le Ministère des Sciences et des Arts attribue à ces objets d'art une valeur de quatre cent septante-quatre mille six cents Fr.

Que cette expertise semble avoir été effectuée avec conscience et loyauté.

A CES CAUSES, et vu les articles (quatorze et) quinze de la loi du dix-sept novembre mil neuf cent vingt et un, le Procureur du Roi requiert qu'il plaise à Monsieur le Président du Tribunal de dire que l'acquisition de ces objets d'art sera portée en compte à l'Etat Belge au prix de quatre cent septante – quatre mille six cents francs.

Le Procureur du Roi,

(S.) van den Branden de Reeth

ORDONNANCE :

Nous, Victor Coirbay, Président de la Chambre des Vaccations du Tribunal de première instance séant à Bruxelles.

Vu le réquisitoire qui précède de Monsieur le Procureur du Roi.

Attendu qu'il échet d'y faire droit pour les motifs y relevés.

PAR CES MOTIFS.

Vu les articles quatorze et quinze de la loi du dix-sept novembre mil neuf cent vingt et un.

Disons que l'acquisition des objets d'art renseignés au dit réquisitoire sera portée en compte à l'Etat Belge au prix de quatre cent septante - quatre mille six cents francs.

Fait à Bruxelles, en notre Cabinet, au Palais de Justice, le douze août mil neuf cent vingt cinq.

(S.) COIRBAY, L. TRÉFOIS

Enregistré à Bruxelles, A.J. premier bureau le 17 août mil neuf cent vingt-cinq, volume 290, folio 9, case 7.

Dû la somme de onze francs 50 cmes.

Le Receveur

(S.) DE BROUWERE

Pour copie conforme, délivrée à Monsieur le Procureur du Roi, à Bruxelles,...

Le Greffier,

Ordonnance, 12 août 1925. N.5297.

Acquisition objets séquestrés.

ANNEXE V

—  
*PROCÈS-VERBAL DU TRANSFERT AU COUVENT DES R. P. CAPUCINS  
D'UNE PARTIE DU MOBILIER ARTISTIQUE  
DE LA CHAPELLE CASTRALE D'ENGHIEN  
(Enghien, 23 juil. 1942)*

Le cercle archéologique d'Enghien, de commun accord avec les autorités communales de la Ville d'Enghien.

Considérant que, malgré les mesures de protection et de conservation prises par l'Administration communale après les bombardements de mai 1940, le mobilier artistique de la Chapelle du Parc se trouvait, à la suite de nouvelles déprédations du bâtiment, soumis à de graves et sérieux dangers de détérioration.

Considérant que, le propriétaire actuel du parc et du bâtiment de la Chapelle, auquel reviennent la garde et l'entretien du mobilier et du bâtiment, a été expulsé de son domaine par suite des réquisitions.

Considérant que, les enquêtes menées, à la suite des démarches du Cercle archéologique d'Enghien, par le Commissariat à la Restauration du Pays, les 2 décembre 1941 et 6 juin 1942, n'ont été suivies d'aucun résultat pratique en ce qui concerne la protection du dit mobilier.

Considérant que pendant des événements et dans des circonstances analogues antérieures, des objets d'art de la Chapelle du Parc ont été mis à l'abri au Couvent des R.P. Capucins, et que dans son rapport, le délégué du Commissariat général à la Restauration suggère de recourir à la même solution.

Vu l'urgence des mesures à prendre en vue de la sauvegarde du mobilier artistique de la Chapelle du Parc,

a pris l'initiative du transfert au Couvent des R.P. Capucins des pièces du dit mobilier ci-dessous répertoriées :

1. Le retable gothique en bois sculpté polychromé et doré, ainsi que les volets peints de ce retable.
2. Les deux crédences gothiques en bois sculpté, aux armoiries des d'Arenberg-Lobkowitz.
3. Les dix petits panneaux peints qui se trouvaient sur les côtés du retable en bois.
4. La « boîte de la Chapelle » avec attaches en fer, portes sculptées et côtés marqués aux initiales couronnées L. C.
5. Les deux petites crédences marquetées d'ivoire et d'ébène.
6. Le pupitre d'autel en bois.
7. Des parties de vitraux

Ces pièces ont été transportées et déposées en leur état au Couvent des R.P. Capucins le jeudi 23 juillet 1942 dans l'après-midi.

MM. Pierre Delannoy, l'Abbé Seuntjens, curé-doyen, Emile Pacco, juge de Paix, le R.P. Landelin Hoffmans, conservateur-bibliothécaire, Nestor Devel, Amé Wibail, secrétaire et Jules Tennstedt, trésorier, membres du Cercle se sont rendus le même jour à 20 h. au dit Couvent pour constater le dépôt; les numéros 1 et 2 ont été placés dans l'église à la Chapelle de St. Joseph, les numéros 4 et 5 à la Chapelle de la Ste Vierge et les numéros 3, 6 et 7 à l'intérieur du Couvent.

A cette occasion, le Cercle archéologique a une nouvelle fois insisté de façon pressante auprès de l'Administration communale pour que toute mesure utile soit prise en vue de la protection du bâtiment et des objets d'art laissés en place.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été rédigé à Enghien, le 23 juillet 1942, et reproduit en six exemplaires. Un exemplaire est destiné au propriétaire du Parc, un aux archives de la Ville, un aux archives du Couvent des R.P. Capucins, un aux archives du Cercle archéologique, le cinquième à M. Simon Brigode, conseiller à la Restauration du pays pour le Hainaut, et le sixième à M. Stan Leurs, conseiller général pour la conservation des monuments.

Pour le Cercle Archéologique  
Le Trésorier,      Le Secrétaire,

Pour l'Administration communale :  
Le Secrétaire,      Le Bourgmestre,

(s) J. Tennstedt      (s) A. Wibail

(s) Ch. Michel      (s) H. Auwers